



**Native Women's  
Association of Canada**



## **Exploitation sexuelle et traite des filles et des femmes autochtones :**

**Revue de la littérature et entrevues auprès d'intervenants clés**

**Rapport final**

**Pour le groupe de travail de la Fondation canadienne des femmes sur  
la traite des filles et des femmes au Canada**

**Octobre 2014**

**Association des femmes autochtones du Canada**

## Table des matières

1.0	<b>Introduction</b> .....	5
2.0	<b>Définition des termes</b> .....	5
3.0	<b>Objectif</b> .....	6
4.0	<b>Démarche</b> .....	7
5.0	<b>Revue de la littérature</b> .....	8
5.1	Expériences types : d ans la vie .....	10
5.2	Causes profondes.....	12
5.3	Recrutement.....	16
5.4	Prévention.....	21
5.5	Stratégies de sortie et de soutien .....	25
5.5.1	<i>Kingsley &amp; Mark and UNYA</i> .....	25
5.5.1	<i>Soutien éducatif</i> .....	28
5.5.1	<i>Soutien culturel et social</i> .....	28
5.5.2	<i>Réduction des préjugés</i> .....	32
5.6	Obstacles et assistance problématique.....	34
5.6.1	<i>Protection de l'enfance</i> .....	35
5.7	Mesures juridiques, judiciaires et politiques .....	38
5.7.1	<i>Protocole des Nations unies pour prévenir, punir et sanctionner la traite de personnes</i> .....	38
5.7.2	<i>Déclaration des NU sur les droits des peuples autochtones</i> .....	40
5.8	Initiatives canadiennes actuelles .....	41
5.8.1	<i>Centre national de coordination contre la traite de personnes de la GRC</i> .....	41
5.8.2	<i>Bureau de la lutte contre la traite de personnes de la Colombie-Britannique</i> .....	42
5.8.3	<i>Plan national d'action contre la traite de personnes</i> .....	43
5.8.4	<i>Loi sur l'exploitation sexuelle d'enfants et la traite de personnes, 2012</i> .....	43
5.9	Prostitution, traite et femmes autochtones.....	44
5.10	Exemples internationaux - légalisation de la prostitution et corrélation avec la traite 46	
5.11	Manques.....	47
5.12	Sujet de recherche « panautochtone » .....	50
6.0	<b>Discussion</b> .....	51
6.1	Pornographie et demande de rapport sexuel.....	51
6.1.1	<i>Impacts de la pornographie sur les enfants et les jeunes</i> .....	54
6.2	La santé au féminin.....	56

7.0	Entrevues auprès d'informateurs clés.....	57
7.1	Travailleurs de première ligne .....	57
7.1.1	<i>Vulnérabilités et recrutement</i> .....	58
7.1.2	<i>Raisons pour sortir du milieu ou ne pas vouloir en sortir</i> .....	58
7.1.3	<i>Santé</i> .....	59
7.1.4	<i>Torture</i> .....	60
7.1.5	<i>Comment les dispositions de services affectent les victimes de traite</i> .....	62
7.1.6	<i>Législation canadienne, forces policières, services sociaux et société</i> .....	62
7.1.7	<i>Internet</i> .....	63
7.1.8	<i>Les besoins</i> .....	64
7.2	Survivantes/femmes du milieu de la prostitution.....	64
7.2.1	<i>Historique</i> .....	64
7.2.2	<i>Recrutement</i> .....	64
7.2.3	<i>Expériences</i> .....	65
7.2.4	<i>Torture</i> .....	65
7.2.5	<i>Drogues</i> .....	66
7.2.6	<i>Santé</i> .....	66
7.2.7	<i>Internet</i> .....	67
7.2.8	<i>Sortie</i> .....	67
7.2.9	<i>Lois, soutien et services</i> .....	68
7.2.10	<i>Meilleures pratiques et recommandations</i> .....	68
7.3	Responsables de l'application des lois / GRC.....	69
7.4	Procureur de la Couronne.....	74
8.0	Résultats du questionnaire en ligne de Survey Monkey .....	75
8.1	Méthodologie .....	76
8.2	Résultats .....	76
8.3	Observations finales des participants.....	76
9.0	Recommandations.....	77
9.1	Recommandations dans la littérature.....	77
9.2	Recommandations globales .....	80
9.2.1	<i>National</i> .....	81
9.2.2	<i>Éducation</i> .....	81
9.2.3	<i>Juridique et judiciaire</i> .....	82
9.2.4	<i>Programmes sociaux de soutien</i> .....	83

10.0 Conclusion.....	84
Bibliographie .....	86
Annexe A : Thèmes principaux d'entrevue auprès des informateurs clés : travailleurs de première ligne et femmes du milieu de la prostitution .....	95
Annexe B : Thèmes principaux d'entrevue auprès des informateurs clés : policiers, GRC et procureurs.....	96
Annexe C : Résultats en ligne du sondage de Survey Monkey par question individuelle .....	97

## 1.0 Introduction

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est une organisation autochtone nationale représentant la voix politique des femmes autochtones à travers le Canada. L'AFAC milite pour l'avancement du bien-être des filles et des femmes autochtones ainsi que de leur famille et leur collectivité au moyen d'analyses politiques, législatives et de défense des droits afin d'améliorer les politiques, les programmes et la réglementation.

La mission de l'AFAC vise à favoriser l'autonomisation des femmes en participant à l'élaboration et la modification des lois et des questions qui les concernent et en les faisant participer au développement et à la mise en œuvre de programmes favorisant l'égalité des filles et des femmes autochtones. Ce travail comprend l'identification des lacunes au niveau des droits de la personne des femmes autochtones et la mobilisation de mesures correctives pour corriger ces lacunes. Les femmes autochtones au Canada continuent d'être victimes de violation des droits de la personne et des libertés fondamentales.

L'AFAC est activement déterminée à faire connaître au niveau national et international les nombreuses questions liées à : la violence faite aux femmes, le manque d'intervention et de réponse en matière de justice pénale, le taux élevé de femmes emprisonnées, les multiples formes de discrimination, la pauvreté, l'exploitation sexuelle et la traite actuelles des femmes et des filles ainsi que d'autres violations à nos droits fondamentaux de la personne.

Cette recherche a été préparée pour le groupe de travail national de la Fondation sur la traite des femmes et des filles. Elle permettra de dresser un portrait complet et détaillé de l'état de la traite de personne aux fins d'exploitation sexuelle des filles et des femmes autochtones du Canada. La recension des écrits et leurs résultats contribueront à informer l'AFAC et le groupe de travail de la Fondation canadienne des femmes et aideront le groupe de travail à identifier et à suggérer des solutions clés pour une stratégie nationale contre la traite, laquelle devra s'attaquer efficacement à l'exploitation sexuelle des filles et des femmes autochtones au Canada.

## 2.0 Définition des termes

*Abus* : désigne une personne qui essaie d'en contrôler une autre et de l'influencer. Il peut être émotif, financier, psychologique, sexuel ou physique et le mal qu'il cause peut durer pour la vie.

*Exploitation sexuelle* : désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'autrui (Circulaire du Secrétaire général des NU sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels).

*Exploitation sexuelle d'enfants* : survient quand une deuxième partie tire avantage, par le biais d'un profit ou d'une contrepartie, d'activités sexuelles mettant en scène un enfant. Cela peut inclure l'exploitation sexuelle comme l'échange sexuel ou des actes sexuels pour de la drogue, de la nourriture, un abri, la protection et d'autres besoins fondamentaux principalement par le sexe de survie dans la rue, l'exploitation sexuelle dans les maisons de prostitution, la traite aux fins

d'exploitation sexuelle et la pornographie juvénile (Programme de protection de l'enfance de l'UNICEF, 2001). Bien que le terme prostitution soit utilisé ci-dessus, lorsqu'il s'agit d'un enfant exploité sexuellement, nous y référerons comme de l'exploitation sexuelle par opposition à la prostitution puisqu'aucun enfant ne peut consentir à sa propre exploitation. Il convient de noter que tandis que l'utilisation du terme « prostitution » pour certains dénote la notion de choix, l'AFAC maintient que tous les actes sexuels exécutés en contrepartie d'argent, de services, pour des proxénètes, des clients, dans les maisons de prostitution et sur la rue, même si la personne est en âge de donner son consentement, sont une forme d'exploitation sexuelle et peuvent être considérés comme de la traite aux fins d'exploitation sexuelle. Cette perspective sera approfondie plus loin dans ce rapport.

*Traite de personnes* : désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de coercition, d'abduction, de fraude, de tromperie, d'abus de pouvoir ou de position de vulnérabilité ou la réception ou le paiement de montants d'argent ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant le contrôle sur une autre personne à des fins d'exploitation. L'exploitation comprend au moins l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes (Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée [CTO] et son *Protocole pour prévenir, punir et sanctionner la traite de personnes*).

*Violence fondée sur le sexe* : désigne tout acte de violence sexiste qui cause, ou est susceptible de causer à la femme une atteinte à son intégrité ou une souffrance physique, sexuelle ou psychologique, y compris la menace d'un tel acte, la contrainte et la privation arbitraire de la liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. La violence fondée sur le sexe inclut : la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille; les sévices sexuels d'enfant; la violence liée à la dot; le viol conjugal; les mutilations génitales; le viol et l'abus sexuel; le harcèlement sexuel en milieu de travail et les établissements d'enseignement, le proxénétisme et la prostitution forcée (Déclaration des NU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 1993).

### **3.0 Objectif**

Cette revue de la littérature examine la recherche, la législation et les règlements propres au Canada et au niveau international, aussi bien que des rapports connexes pour analyser et soumettre par la suite les résultats sur la recherche pertinente concernant l'exploitation sexuelle et la traite des filles et des femmes autochtones du Canada. Les résultats ont été compilés et analysés et englobent des statistiques qualitatives et quantitatives appropriées.

En plus de la revue, le présent rapport inclut des constatations tirées d'entrevues réalisées auprès de principaux intéressés comme les experts juridiques, les responsables de l'application des lois, les procureurs de la couronne, les décideurs et les analystes des politiques, les survivants du milieu de la prostitution, les représentantes de groupes de femmes au sein de la collectivité qui soutiennent les filles et les femmes autochtones en général, ainsi que les autres qui soutiennent les filles et les femmes autochtones qui sont victimes d'exploitation sexuelle et de traite.

Les pistes de réflexion de cette étude ont mené à une analyse des causes profondes et des impacts de la traite et de l'exploitation sexuelle sur les femmes et les filles autochtones en général. La recension des écrits a également permis d'identifier les lacunes dans les services et les secteurs prioritaires à être abordés, d'examiner les recoupements d'expériences avec l'exploitation sexuelle des filles et des femmes autochtones et a permis d'explorer les efforts déployés au niveau local, régional et national (juridique, justice, politique) pour lutter et prévenir l'exploitation sexuelle et la traite de personnes. Du fait de ces pistes de réflexion, le présent rapport inclut différents domaines liés à la traite sexuelle des filles et des femmes autochtones, à savoir :

- Exemples internationaux de stratégies contre la traite pour s'attaquer à la traite fondée sur le sexe des filles et des femmes autochtones
- Facteurs sociaux, juridiques, économiques et historiques qui ont une incidence sur le nombre plus élevé de filles et de femmes autochtones qui sont victimes de traite sexuelle
- Mesures préventives pour diminuer la vulnérabilité des filles et des femmes autochtones relativement à la traite fondée sur le sexe
- Lois et règlements propres au Canada et les dispositions concernant la traite des filles et des femmes autochtones à la lumière de leur vulnérabilité unique et particulière, et,
- Mesures en place au niveau juridique, judiciaire et politique relatives aux trafiquants sexuels et aux victimes autochtones du Canada.

## **4.0 Démarche**

Notre démarche pour mener à bien notre revue inclut la collecte, l'examen et l'analyse des statistiques qualitatives et quantitatives et nous présentons également une synthèse des résultats portant sur le sujet d'intérêt. En outre, la recherche identifie les lacunes de recherche qui doivent être adressées.

Avant de commencer la revue de la littérature, l'AFAC a élaboré et mis en œuvre une stratégie de recherche pertinente aux secteurs d'intérêt, laquelle comprenait les actions suivantes : identifier les bases de données multiples et appropriées, la littérature et les journaux publiés, les différents sites Web (ministères gouvernementaux, Google Scholar, etc.), et la littérature grise (mémoires et thèses). Les résultats obtenus en référence aux recherches sur les bases de données ont été importés dans le Gestionnaire de référence pour examiner les résumés, éliminer les doublons et obtenir le texte complet d'articles sélectionnés.

La recherche a été limitée aux dates s'échelonnant de 2003 à 2013, bien que des exceptions aient été faites selon la pertinence. Des résultats de recherche ont été passés en revue pour l'applicabilité, et des documents appropriés ont été rassemblés pour la revue. Plusieurs bases de données ont fait l'objet de recherche pour la collecte de données initiale. Elles incluent les sources suivantes : Academic Search Complete, Canadian Business & Current Affairs (CBCA), Index de périodiques canadiens, ERIC, résumés sociologiques, PAIS, PubMed, résumés sciences sociales, ProQuest Dissertations and Theses, CANSIM, ICPSR Inter-university Consortium for Political and Social Research, données des NU, Collection des politiques officielles du Canada, Globe and Mail : Canada's Heritage from 1844, HeinOnline Law Journal Library, Google Scholar, SocINDEX et publications du gouvernement du Canada.

Les termes clés ont été employés pour identifier les ressources appropriées des revues savantes, les rapports et les rapports gouvernementaux, les livres, les mémoires, les thèses et les journaux. Les termes clés suivants ont été inclus dans la recherche :

- *Population* : Premières Nations, Inuits, Métis, Autochtones, Indiens nord-américains
- *Sujets* : Traite de personnes, Prostitution forcée, Prostitution, Gang, Sexe commercial; Traite sexuelle, Traite, Traite des jeunes, traite des enfants
- *Facteurs sociaux* : Pauvreté, Appauvrissement, Économique, Historique, Éducation
- *Juridique* : Police, Maintien de l'ordre, Loi, Juridique, Politique, Stratégie/s\* (combinée [s] à un des facteurs susmentionnés)
- *Gouvernemental* : Politique/s, Législation, Municipal, Provincial, Fédéral, Loi, Stratégie/s\* (combinée [s] à un des facteurs susmentionnés)

## 5.0 Revue de la littérature

Cette revue inclut la recension d'écrits édités de 1998 à 2013 sur l'exploitation sexuelle et la traite des femmes et des filles autochtones. Elle renferme également d'autres revues de littérature, des rapports (par des sources et organisations gouvernementales et non gouvernementales), des manuels et du contenu de médias. L'utilisation d'une approche adaptée des particularités culturelles, fondée sur le sexe, les causes profondes et les contextes uniques de la collectivité autochtone entraînant leur surreprésentation sont notamment explorés et inclus. La revue permettra de proposer des méthodes efficaces pour prévenir l'exploitation sexuelle et la traite des filles et des femmes autochtones ainsi que des stratégies qui facilitent la sortie de l'industrie du sexe.

Selon le recensement canadien de 2006, les peuples autochtones (Indiens nord-américains — Premières Nations, Métis et Inuits) composaient 3,8 % de la population totale, dont un peu plus de la moitié (51,2 %) étaient des femmes autochtones. Cela constitue près de 4 % de la population féminine totale au Canada. Bien qu'elles ne représentent qu'un faible pourcentage de la population, les femmes et les filles autochtones sont sévèrement surreprésentées dans l'exploitation sexuelle et la traite de personnes comparativement à la population canadienne en général (Seshia, 2005; Sethi, 2007; Saewyc et al, 2008; Sikka, 2009; Farley, Lynne & Cotton, 2005; Ursel et al, 2007; Barrett, 2010).

Dans un rapport de recherche approfondie mené sur une période de deux ans auprès d'environ 181 participants de l'industrie du sexe à Vancouver, 31,1 % des femmes participantes ont indiqué qu'elles étaient Autochtones (Cler-Cunningham & Christensen, 2001, p. iv). Il convient d'observer que l'organisation Prostitution Alternatives Counselling and Education Society (PACE) qui a non seulement commandé cette recherche, mais a aidé à la réaliser, se compose d'anciens travailleurs du sexe. Dans leur rapport, ils n'ont fait aucun énoncé discernable indiquant une différence entre les femmes qui ont été victimes de traite sexuelle et les femmes qui ont été prostituées. Les participantes provenaient principalement du commerce sexuel de la rue — une restriction à la recherche en fonction du financement. Les participantes ont rempli des questionnaires avec l'aide d'un travailleur de PACE. Sur la question de la surreprésentation, les recherches supplémentaires ont démontré qu'il n'y a pas vraiment de changement à ce jour. Bien



que cette recherche date de douze ans, sa juxtaposition avec la plus récente recherche souligne la persistance de cette question.

Faisant partie de sa revue de la littérature sur les jeunes adolescentes autochtones des États-Unis (ÉU), le rapport de recherche de Pierce de 2012 a aussi examiné la récente recherche canadienne. Regroupant également la traite de personnes et la prostitution sous un même thème, sa revue de la littérature canadienne identifie « Vancouver (Colombie-Britannique), Ottawa (Ontario) et Winnipeg (Manitoba) comme les principaux centres de la traite sexuelle des enfants et des femmes autochtones » (p. 39). L'affirmation de Pierce se fonde sur bon nombre de rapports. Vancouver : Farley & Lynne (2005) et Farley, Lynne and Cotton (2005) indiquent des taux étonnamment élevés d'exploitation sexuelle chez les femmes et les filles autochtones à Vancouver (52 %); Ottawa : Chansonneuve (2008) a examiné des documents d'arrivée d'un pavillon de ressourcement autochtone (pavillon de Minwaashin), dont un nombre élevé (51) de clients se considéraient comme participant à l'industrie du sexe (p. 4); Winnipeg : l'Assemblée des chefs du Manitoba (2010) a publié un document citant un site du gouvernement du Canada ([www.stopsexwithkids.ca](http://www.stopsexwithkids.ca)) démontrant que des 400 enfants et jeunes exploités annuellement à Winnipeg, un pourcentage élevé (70 — 80 %) étaient de descendance autochtone (et 72 % des 400 enfants ont eu recours aux services à l'enfance et à la famille).

Une revue approfondie de la littérature par Barret en 2010 a permis d'identifier et d'examiner des pratiques prometteuses de prévention de la traite de personnes au Canada pour Condition féminine Canada. Barrett a déclaré que les « études sur la traite de personnes au Canada concluent que la majorité de personnes victimes de traite au Canada aux fins d'exploitation sexuelle sont des femmes et des enfants autochtones » (p. iii). Elle fait cette déclaration sur la solidité des recherches comme celles liées à Farley et aux autres qui ont examiné les données avec une approche principalement qualitative où des pourcentages précis n'étaient pas recherchés. Tandis que les nombreuses recherches ne visaient souvent pas à obtenir des nombres exacts, ces rapports comportaient soit un taux élevé de participants autochtones en rassemblant les participants qui avaient été sexuellement exploités aux fins de traite ou en travaillant avec les prestataires de services de première ligne, les chercheurs ont à plusieurs reprises entendu parler de taux élevé de clients autochtones actifs dans le système pour sortir de l'exploitation sexuelle bien au-delà de ce qui peut être comptabilisé comme pourcentage de la population en général.

Avec des affirmations pour le moins choquantes de la part de plusieurs chercheurs sur la question de l'exploitation sexuelle qui s'étend sur plusieurs années, on doit se poser la question suivante : « Pourquoi les femmes et les filles autochtones sont-elles surreprésentées dans la traite et l'exploitation sexuelle au Canada? »

Bon nombre d'aspects importants et révélateurs sont ressortis de cette revue contribuant à une compréhension approfondie de cette question ainsi que des grands enjeux qui l'entourent. Ils incluent : causes profondes, méthodes de recrutement, stratégies de prévention et de sortie, services et soutien, lacunes et recommandations.

## 5.1 Expériences types : dans la vie

En examinant la recherche, un aperçu se profile sur l'étendue des difficultés concernant les expériences types vécues par les femmes et les filles autochtones exploitées sexuellement et victimes de traite. Lors d'une étude menée en 2005 par Farley, Lynne & Cotton traitant du contexte canadien, cent (100) femmes et enfants ont participé à de brèves entrevues, structurées, avec l'aide d'intervieweurs d'expérience. Certains endroits bien précis à Vancouver ont été choisis sur les conseils des travailleurs de première ligne locaux qui offrent des services à ces personnes et portaient principalement sur les travailleurs de la rue (par opposition à l'intérieur). Travaillant du quartier centre est, Franklin et Broadway et Fraser de Vancouver et à l'aide de la méthode boule de neige aux fins de recrutement, les chercheurs ont enregistré un total de 100 participants. La méthode boule de neige permet de demander à celles qui ont été recrutées d'en amener d'autres. De ces femmes, 52 % ont déclaré être de Premières Nations. Elles ont rapporté des manifestations étonnantes de violence qui incluent :

- 96 % ont déclaré avoir subi de l'abus sexuel dans leur enfance, par rapport à 82 % chez les participantes qui ne sont pas des Premières Nations
  - 81 % ont déclaré avoir subi des sévices physiques dans leur enfance, par rapport à 58 % chez les participantes qui ne sont pas des Premières Nations
  - 88 % ont déclaré avoir subi de l'agression physique alors qu'elles se prostituaient, par rapport à 89 % chez les participantes qui ne sont pas des Premières Nations
  - 92 % disent avoir été violées alors qu'elles se prostituaient, par rapport à 92 % chez les participantes qui ne sont pas des Premières Nations
  - 83 % ont déclaré être des sans-abri, par rapport à 87 % chez les participantes qui ne sont pas des Premières Nations
- (p. 253)

La recherche américaine réalisée auprès de femmes autochtones affiche des expériences et des taux de traumatisme semblables. Dans une étude comparative plus récente menée par Farley et al (2011) dans l'état du Minnesota, 105 femmes autochtones ont été interviewées sur leurs expériences. Cette étude portait principalement sur les femmes autochtones, et bien que les chercheurs ne se limitaient pas aux participantes qui étaient victimes de traite aux fins d'exploitation sexuelle ou qui se prostituaient, ils ont constaté que les expériences d'environ la moitié d'entre elles s'alignaient avec la définition énoncée dans le *Protocole pour prévenir, punir et sanctionner la traite des personnes* des NU pour être une victime de traite aux fins d'exploitation sexuelle (dans ce cas-ci, la définition juridique nécessitait le contrôle de tiers sur les personnes victimes de la traite). Les chercheurs n'essaient pas de répartir les statistiques (comme, combien ont été exploitées sexuellement dans leur enfance) en des catégories de victimes ou de non-victimes de traite.

Cependant, beaucoup de données statistiques excèdent bien au-delà 50 %, démontrant au lecteur jusqu'à quel point plusieurs expériences sont semblables pour les femmes qui sont « forcées » dans la traite de personnes et les femmes « qui ont choisi » la prostitution. Même pour celles qui peuvent être perçues comme choisissant cette voie, les expériences traumatisantes, de pauvreté et de sévices antérieurs plaident en faveur d'un domaine de travail dangereux et non sécuritaire pour la vie de la personne qui se prostitue. Présentés ci-dessous sont les points saillants du rapport colligés à partir d'expériences des femmes autochtones du milieu de la prostitution :

- 79 % avaient été abusées dans l'enfance (en moyenne par 4 auteurs)
  - Plus de deux tiers des femmes ont eu de la famille qui a séjourné dans un pensionnat
  - 92 % ont été violées
  - 84 % ont été agressées physiquement
  - 72 % ont subi des traumatismes crâniens alors qu'elles se prostituaient
  - 98 % étaient actuellement ou précédemment sans-abri
  - 52 % au moment de l'entrevue souffraient du SSPT et 71 % présentaient des symptômes de dissociation
  - 80 % avaient eu recours aux services externes liés à la toxicomanie; 77 % avaient eu recours aux refuges pour sans-abri; 65 % ont eu recours aux services liés à la violence conjugale et 33 % avaient eu recours aux services liés aux agressions sexuelles.
  - 92 % voulaient sortir du milieu de la prostitution.
- (Farley et al, 2011, p. 3)

De plus, du groupe des participantes, 39 % ont été identifiées comme se prostituant en tant que personnes mineures (moins de dix-huit ans) – ce qui signifie qu'elles étaient victimes de traite. Une autre constatation émanant du rapport de Farley et al de 2011 vaut la peine d'être gardée à l'esprit lorsqu'on se penche sur la recherche liée à la traite de personnes et la prostitution. Dans leurs constats, ils ont fait état d'un fort chevauchement de prostituées travaillant « dans la rue » et à l'intérieur et bon nombre de participantes (45 %) ont indiqué avoir été à un moment donné victimes de traite aux fins d'exploitation sexuelle. Essentiellement, une femme qui se prostitue actuellement peut aussi avoir déjà été victime de traite.<sup>1</sup>

Sur la portée des statistiques présentées ci-dessus, 2005 et 2011, il semble exister une forte progression d'expériences traumatiques et nuisibles que les femmes et les filles autochtones expérimentent avant d'être victimes de traite et pendant leur vie de victimes de traite aux fins d'exploitation sexuelle. Malheureusement, les expériences de violence, les diverses formes d'abus, de sévices et les traumatismes semblent être très constants et répandus au sein du milieu de la traite de personnes.

Une des caractéristiques inhérentes de la recherche de Farley et al est l'examen du symptôme du stress post-traumatique (SSPT) chez les femmes prostituées et victimes de traite sexuelle. Le SSPT englobe trois types de manifestations : réintroduction persistante et importune du traumatisme; émoussement de la réactivité générale et évitement persistant des stimulus associés au traumatisme; et excitation accrue et persistante du système nerveux autonome. Les participantes à l'étude ont répondu à une évaluation portant sur les critères liés au SSPT.

Dans un rapport de 2005 faisant l'étude des femmes qui se prostituent et qui sont victimes de traite, des 100 femmes participant à l'étude, incluant celles des Premières Nations ou non, 72 % répondaient aux symptômes du SSPT, qui est « parmi le plus haut taux rapporté dans les populations où le SSPT a été étudié, y compris les *femmes battues, les anciens combattants, les survivants de traumatisme subi dans l'enfance, les survivants de viol et de torture* » (Farley, Lynne

---

<sup>1</sup> Dans le but de limiter notre regard sur celles qui sont victimes de traite présentement, à ce moment-là, peut sembler être une charge injustifiée pour les personnes qui tentent de faire la recherche dans ce domaine.

& Cotton, 2005, p. 255). Celles qui se prostituent ou sont victimes de traite aux fins d'exploitation sexuelle expérimentent souvent de la violence intentionnelle et extrême, des sévices et de la torture. Il n'est donc pas surprenant que ces femmes et ces filles répondent aux critères du SSPT. Une telle évidence suggère la difficulté de passer à autre chose après avoir été victime d'exploitation sexuelle, de traite et de prostitution. C'est une expérience marquante et traumatisante ayant des conséquences du point de vue physique, mental et émotionnel. Il serait salubre (et peut-être encourageant) de voir des études longitudinales sur les effets sur la santé pour ces femmes et ces filles après leur exploitation. Cependant, les études traitant du SSPT sont relativement récentes, et au moment de la rédaction de ce rapport, nous n'avons pas pris connaissance d'études portant sur les effets à long terme sur la santé dans un contexte canadien (orientation de notre recherche).

## 5.2 Causes profondes

La surreprésentation des femmes et des filles autochtones dans l'exploitation sexuelle et la traite au Canada a été examinée à de multiples reprises pendant de nombreuses années. Cependant, les causes profondes semblent toujours être les mêmes. Elles représentent l'impact du colonialisme sur les sociétés autochtones, l'héritage des pensionnats et leurs effets intergénérationnels, la violence familiale, l'abus et les sévices dans l'enfance, la pauvreté, les sans-abri, le manque de premières nécessités pour la survie, la discrimination fondée sur la race et le sexe, le manque d'éducation, la migration et la dépendance aux substances.

Dans certaines collectivités autochtones, ces causes, jumelées aux conditions de vie rurales/éloignées, créent un environnement problématique et complexe contribuant à un risque accru chez les femmes et les filles autochtones d'être exploitées sexuellement ou d'être victimes de traite. En outre, certains aspects culturels propres aux environnements ruraux rendent plus difficile d'aborder cette question, sa prévention et sa résolution par les individus et les collectivités autochtones. Les facteurs tels que l'isolement, la pauvreté, l'absence de réseau de soutien, le manque d'éducation et d'activités culturelles augmentent davantage la vulnérabilité des femmes et des filles autochtones lorsqu'elles émigrent vers les villes (Kingsley & Mark, 2001; Barrett, 2010; Urban Native Youth Association, 2001; Seshia, 2005; Farley & Lynne, 2005).

La colonisation au Canada s'est traduite par une discrimination systématique, intégrée dans des politiques et une législation néfastes qui ont considérablement meurtri les sociétés autochtones (Farley & Lynne, 2005). Bon nombre de participants aux diverses études ont identifié le dysfonctionnement des familles comme élément précurseur à leur expérience d'exploitation sexuelle (Kingsley & Mark, 2001; UNYA, 2002; Farley, Lynne & Cotton, 2005; Seshia, 2005; Sethi, 2007).

Nous utilisons le rapport de Kingsley & Mark (2001) comme le début de ce qui peut être considéré comme un portrait approprié de l'exploitation sexuelle chez les filles autochtones au Canada. Ce rapport est l'un des plus cités au Canada lorsqu'on traite de cette question et il est considéré aussi comme un des plus complets et fiables (quelques documents qui ont le plus influencé Kingsley & Mark dans le cadre de leur étude : Barrett, 2010; Comité permanent du Sénat sur les droits de la personne, 2011; Hunt, 2011; Farley et al, 2011; Pierce, 2012; McIntyre, 2012; Gosnell-Myers, 2012; Ferland et al, 2012). Les entrevues réalisées ont été effectuées auprès de groupes de

consultation de 150 enfants et jeunes autochtones (des deux sexes, âge variant de 12 à 24 ans) à travers 22 communautés canadiennes (villes, plus petites communautés et communautés rurales).

Il existe peu de recherches visant à dresser un portrait si vaste et auprès de tant de participants autochtones. Les groupes de consultation ont été coordonnés par le personnel local travaillant avec la jeunesse autochtone. Les participants, tous ayant éprouvé une certaine forme d'abus, ont à plusieurs reprises identifié l'histoire de l'abus, héritée des expériences de leur famille dans les pensionnats et parfois de la discrimination raciale d'un Canada hostile et plus large. Saewyc et al (2008) ont mené une étude sur la jeunesse exploitée sexuellement en Colombie-Britannique pour déterminer qui est sexuellement exploitée et les facteurs ayant pu avoir joué un rôle dans leur exploitation. Cette étude a utilisé des données de plus de 500 jeunes sexuellement exploités des communautés en C.-B., et alors que leur attention ne portait pas précisément sur les Autochtones, comme c'est le cas avec d'autres études, ils ont observé qu'un nombre disproportionné de participants étaient Autochtones. Tandis que leur étude ne porte pas le même regard à travers le Canada que celui de Kingsley & Mark, elle permet quand même de dresser un portrait solide de l'actuel contexte en CB pour la jeunesse autochtone. Les données provenant de cinq études ont permis aux chercheurs d'observer que les jeunes autochtones avaient été exploités sexuellement (aussi bien de sexe masculin que féminin) dans des secteurs urbains de la C.-B. à des taux très élevés, s'échelonnant d'un tiers à la moitié des jeunes exploités selon différentes études.

Kingsley & Mark (2001) ont constaté que beaucoup de jeunes décrivaient des environnements d'éducation malsains et inappropriés comme effet compromettant d'autres possibilités de succès et de prospérité. Ce qui a eu pour conséquence de perturber et menacer leur réussite scolaire et ils n'ont pas beaucoup de solutions de rechange au sein de leur foyer instable pour acquérir des compétences sociales et bâtir leur confiance. Les constatations de Saewyc et al ont fait état des caractéristiques suivantes comme facteurs pouvant amener les jeunes vers l'exploitation sexuelle (leur liste est plus « générale » qu'axée sur les autochtones, mais les indicateurs peuvent se retrouver en plus grande fréquence parmi les contextes autochtones) : être lesbienne, gai, bisexuel, avoir des problèmes physiques ou de santé mentale; personnes qui ont été victimes de sévices sexuels par les membres de la famille; les jeunes pris en charge par le gouvernement; (p. 36). Le parallèle qu'on peut établir avec la traite à l'âge adulte est qu'il y existe un fort lien avec les sévices sexuels subis comme enfants ou jeunes et le fait qu'ils se retrouvent dans la traite sexuelle à l'âge adulte.

Si les femmes et les filles autochtones tentent de se déplacer vers la ville, elles constatent qu'il y a peu d'occasions de dénicher un emploi légal. Sethi (2007) a mené une recherche sur les filles autochtones au Canada en particulier, dans le but de recueillir de l'information sur la traite nationale des filles autochtones et pour la distinguer du travail du sexe. Elle a réalisé des entrevues auprès de 18 informateurs clés (d'un bassin d'organisations féminines, de groupes et d'individus provenant des collectivités et des ONG qui luttent contre l'exploitation sexuelle au Canada). Cette étude s'avère également précieuse pour l'éventail des régions impliquées, car des participants ont été consultés aussi bien au Québec, dans les Prairies, les Territoires du Nord-Ouest, l'Ontario, que dans les provinces de l'Atlantique et une table ronde d'une journée a eu lieu en C.-B. La plupart de ces participants étaient des travailleurs de première ligne et pouvaient partager leur expérience de travail auprès de plusieurs filles et femmes du milieu de la prostitution. Les informateurs de Sethi témoignent d'un constat semblable à celui de Kingsley & Mark du point de vue

d'expériences préalables à la traite sexuelle pour les filles et les femmes autochtones : « bon nombre d'informateurs clés ont identifié la traite sexuelle en milieu familial liée à la pauvreté et au facteur intergénérationnel ou cyclique résultant de l'impact résidentiel de la colonisation et des pensionnats » (p. 59). Ils ont aussi pu identifier la traite liée aux gangs, la définissant comme une « forme sophistiquée parce qu'elle revêt souvent la forme de services d'escortes, de salons de massage et de clubs de danseuses, etc. » (p. 59). La référence à la traite familiale est rare dans notre recherche; le thème commun ici était l'impact de la pauvreté et les effets intergénérationnels des pensionnats.

Dans d'autres rapports, les chercheurs citent la création de vulnérabilités lorsque les femmes autochtones migrent vers les villes, établissant ainsi une avenue d'exploitation pour les trafiquants. Cependant, Sethi signale qu'il y a un mouvement structuré pour la traite de certaines femmes autochtones (tel qu'établi par ses informateurs clés). Un exemple de circuit qu'elle démontre est, 'à Saskatoon, tout près d'Edmonton et de Calgary, les filles sont déplacées en triangle comme Saskatoon — Edmonton — Calgary — Saskatoon et Saskatoon — Régina — Winnipeg — Saskatoon' (p. 59). Un élément motivateur fourni par les informateurs clés dans Sethi est la source d'incitation que représentent les entreprises minières et pétrolières en Alberta : « Un nombre important d'hommes voyagent à travers la Saskatchewan et au nord de la Saskatchewan ou en Alberta pour de brèves périodes dans le but de travailler sur les plateformes pétrolières ou dans les mines d'uranium. Cadrant avec ce mouvement, les filles se déplacent de plus en plus dans ces axes et sont exploitées sexuellement » (p. 60). D'une perspective et d'une consultation plus larges avec les informateurs clés, Sethi démontre que les tendances identifiées dans Kingsley & Mark sont toujours d'actualité aujourd'hui.

Lorsque les jeunes autochtones arrivent en ville, des vulnérabilités supplémentaires apparaissent en raison d'un plus grand isolement, l'accroissement de l'activité des gangs, la persistance de la pauvreté et des cycles d'abus et les lacunes dans les services d'aide (Barrett, 2010). L'Urban Native Youth Association (2002, ci-après désignée comme l'UNYA) a rédigé un manuel à partir d'entrevues réalisées auprès de fournisseurs de services et des jeunes à risque ou qui ont été victimes d'abus (ne révélant jamais la tranche d'âge pour la catégorie 'jeunes').

Bien que leur étude peut sembler dépassée, ils identifient les mêmes facteurs qui laissent les autochtones vulnérables que les études subséquentes et, en conséquence, leurs mises en garde et recommandations sont toujours tout à fait appropriées. La répétition de cette information au cours des ans indique également au lecteur que peu de choses ont changé concernant les femmes et les filles autochtones et leur vulnérabilité pour l'exploitation sexuelle et la traite (et la prostitution). Dans les entrevues de l'UNYA auprès des jeunes, lorsqu'on les questionnait sur 'Qu'est-ce qui rend les jeunes autochtones urbains vulnérables à l'exploitation' (p. 16), ils ont mentionné des vulnérabilités telles que la pauvreté, les foyers instables (attribués aux effets intergénérationnels des pensionnats), un manque d'éducation sur ce que constitue une saine sexualité, l'abus de substances, les défis liés à l'estime de soi (qu'ils ont attribués au racisme, à l'abus et à des modèles malsains) et à la situation de sans-abri.

À propos du sujet de la migration, ils ont fait état d'un manque de réseau de soutien, un manque d'opportunités d'emploi ou d'éducation pour obtenir un emploi légal et la susceptibilité au recrutement du fait de provenir d'un milieu familial violent. Seshia (2005) offre un regard plus

ciblé sur les causes profondes alors qu'elle examine le contexte de Winnipeg par le biais d'entrevues auprès de six travailleurs de première ligne et sept femmes de la prostitution qui ont choisi de participer à un programme de halte-accueil qui accepte aussi les personnes qui ont été victimes d'exploitation sexuelle. Les participants à cette étude ont énuméré les préoccupations suivantes qui les a menés à être l'objet de traite sexuelle : la pauvreté, les besoins de survie (y compris la situation de sans-abri); l'héritage des pensionnats et la continuité du colonialisme et du racisme; une éducation instable aussi bien que d'avoir été placé dans plusieurs foyers; l'abus et les sévices subis dans l'enfance (physique, émotif, et sexuel); la discrimination fondée sur le sexe aussi bien que la discrimination contre les transgenres et les bispirituels; les proxénètes; la pression des pairs; l'exploitation sexuelle entre générations; la dépendance aux substances; et les vulnérabilités créées par un faible estime de soi (p. 14). Ce qui a été identifié largement à travers le Canada pour les enfants et les jeunes autochtones en 2002 (UNYA) est encore vrai dans l'étude de 2005 (Seshia) pour les filles et les femmes autochtones, jeunes et adultes, à Winnipeg.

Bien entendu, ces questions ne se limitent pas aux filles et aux femmes autochtones. Le document de Barrett 2010 fait état d'une étude globale des NU révélant que les personnes les plus vulnérables à la traite étaient :

- Jeune
- De sexe féminin
- Pauvre
- Socialement ou culturellement exclus
- Peu instruit
- De famille dysfonctionnelle ou d'institution; et,
- Désire une meilleure vie, mais dispose de peu de possibilités économiques (Clark, 2008, tel que cité dans Barrett, 2010, p. 13)

Le tableau brossé par la recherche pour cette revue souligne que les facteurs d'incitation (en particulier les familles dysfonctionnelles en raison de politiques colonialistes et des pensionnats, la profonde pauvreté, les cycles de mauvais traitements et le manque de solutions de rechange) sont amplifiés dans des contextes autochtones. En d'autres termes, cette vulnérabilité accrue provient de forces externes agissant pendant une longue période de temps et qui n'est pas une caractéristique des peuples autochtones. La traite et l'exploitation dans le monde touchent le plus durement les groupes les plus appauvris; l'oppression, la discrimination systémique et la pauvreté sont des vulgarisations universelles pour trouver les groupes surreprésentés dans la traite de personnes et l'exploitation sexuelle.

Quant aux communautés rurales autochtones du Canada, certaines caractéristiques méritent notre attention : certains jeunes ont décrit le contexte de mauvais traitement comme étant extrêmement répandu. Pour Kingsley & Mark 2001, « beaucoup de jeunes autochtones avaient internalisé ces sévices comme élément commun de leur vie et se sentaient impuissants et incapables de changer » (p. 42). Ils définissent plus loin les conséquences, puisque « beaucoup de jeunes, victimes de mauvais traitement pendant une bonne partie de leur vie, viennent à reconnaître l'exploitation sexuelle commerciale comme une progression normale de leur vie » (p. 42). Certains décrivent l'exploitation sexuelle dans leur famille en termes de plusieurs agresseurs et victimes. Essentiellement, c'est normalisé. Les informateurs dans Seshia (2005) répètent les identifiants

d'une histoire de sévices et de faible estime de soi, pour une région beaucoup moins peuplée que Kingsley & Mark (Winnipeg seulement), mais Sethi observe des constats semblables en 2007 dans plusieurs régions du Canada. Ces problèmes semblent être répandus, et ne semblent pas changer. Cependant, sans avoir davantage de données statistiques, pour emprunter un proverbe, ce que nous voyons est les arbres et non la forêt.

Quand l'exploitation sexuelle se produit dans les collectivités rurales, cela complique davantage les espoirs de guérir, de se remettre ou de se faire entendre. Kingsley & Mark (2001) ont constaté que le silence et une réticence à parler étaient omniprésents dans les plus petites collectivités, ce qui les a portés à croire que la peur était en cause. Certains jeunes croient que les autres se taisaient à propos des mauvais traitements pour des motifs de honte et certains niaient la situation. Quand le contexte est une petite collectivité, très solidaire, certains défis particuliers en émergent pour la guérison. Il est toutefois important de noter que c'est un aspect universel au sein de de telles collectivités, et cela représenterait un défi pour n'importe quelle petite collectivité, éloignée et solidaire.

Un manque d'éducation, souvent engendré par un environnement familial instable et hostile, et un défi plus grand pour acquérir des aptitudes sociales pour le monde du travail ainsi que la continuité d'occasions et d'options saines deviennent compliqués en raison des cycles de violence et de mauvais traitements. Les mauvais traitements et les sévices subis sont enracinés dans l'éclatement culturel engendré par les politiques et les pratiques colonialistes, telles que les pensionnats. Ces facteurs d'impact qui poussent, limitent et entraînent les filles et les femmes autochtones vers la voie de l'exploitation sexuelle les suivent dans les centres urbains et peuvent se répéter dans leur vie indépendamment qu'elles proviennent ou non de collectivités autochtones. Pour certaines, la migration est synonyme de fuite des mauvais traitements, pourtant sans certaines aptitudes, opportunités et sans éducation, beaucoup retombent dans des cycles de violence et de sévices dans les villes également. Considérées dans leur ensemble, ces puissantes influences enlèvent des options des individus, les rendant plus vulnérables à l'exploitation sexuelle.

### **5.3 Recrutement**

Le chemin vers l'exploitation est tracé sans surprise par les vulnérabilités qui sont extorquées. Ayant identifié comme facteurs la pauvreté, l'itinérance, l'isolement et le manque d'éducation, ils se retrouvent également au niveau du recrutement.

Dans le manuel de l'UNYA (2002), leur recherche a permis d'identifier différentes stratégies utilisées pour le recrutement, telles que : la séduction (largement décrite comme l'utilisation de la séduction et des charmes pour recruter, se présentant comme partenaire, offrant des cadeaux et la manipulation émotionnelle); l'isolement (dans ce cas-ci, ils le décrivent comme le fait de séparer le jeune du réseau de soutien — même si dans d'autres contextes cela peut signifier de tirer profit de leur isolement, comme dans un contexte de filles et de femmes qui ont migré à un nouvel endroit); la coercition (dans le sens de tactiques d'intimidation, y compris les menaces à la fille en question, mais aussi à ses amies et sa famille); et la violence (plus directe, c'est le recours à la violence pour forcer quelqu'un à être l'objet d'exploitation sexuelle aussi bien qu'une façon de maintenir leur participation).



Tandis que le contenu du manuel de l'UNYA peut sembler un peu désuet, les stratégies de recrutement qui y sont soulevées sont toujours d'actualité. Le document de Sethi 2007 sur la traite sexuelle intérieure des filles autochtones au Canada révèle une autre stratégie de recrutement qui se produit à la maison, mais sa recherche réaffirme également les stratégies contenues dans le manuel de l'UNYA. Sethi a identifié les racines familiales de l'exploitation sexuelle en tant qu'autre élément entraînant la traite. Ce qui comprend les membres de la famille qui introduisent les jeunes filles au commerce sexuel. Bien que tragique, cette situation n'est pas unique au contexte autochtone. C'est le résultat d'une pauvreté systémique et du redoublement d'efforts pour déstabiliser et discriminer les gens. Les participants à son étude ont pointé du doigt la pauvreté et les effets intergénérationnels des pensionnats indiens (IRS) comme force motrice de cette traite familiale. Les IRS sont maintenant reconnus pour leurs conséquences extrêmement destructrices et délibérées sur les peuples autochtones, érodant grandement les cultures autochtones et la santé des collectivités. C'était une campagne délibérée et nationale :

Pendant plus d'un siècle, les pensionnats indiens ont éloigné plus de 150 000 enfants autochtones de leurs familles et leur collectivité. [. . .] Les deux principaux objectifs du système de pensionnat étaient de soustraire les enfants à l'influence de leurs foyers, familles, traditions et de leur culture et de les assimiler afin qu'ils adoptent la culture dominante. Ces objectifs reposaient sur l'hypothèse que les cultures et les croyances spirituelles des Autochtones étaient inférieures et inégales. D'ailleurs, certains cherchaient, selon une expression devenue tristement célèbre, « à tuer l'Indien au sein de l'enfant ». [. . .] Le gouvernement reconnaît maintenant que la politique des pensionnats indiens a eu des conséquences désastreuses notamment sur la culture, l'héritage et la langue autochtones. Bien que certains anciens élèves aient dit avoir vécu une expérience positive dans ces pensionnats, leur histoire est de loin assombrie par les témoignages tragiques sur la négligence et l'abus émotif, physique et sexuel d'enfants sans défense et sur leur séparation de familles et de communautés impuissantes à les aider. (Harper, 2008)

Les participants du manuel de l'UNYA ont dressé un parallèle entre la dégradation culturelle et la fragmentation découlant de l'IRS et des conséquences intergénérationnelles et la dysfonction et l'abus expérimentés par quelques-uns d'entre eux à même leur foyer.

Sethi énumère un éventail de méthodes de recrutement utilisées par les trafiquants et indique que ce sont la coercition et la tromperie qui sous-tendent ces actes. Les stratégies et les points d'interception énumérés par les informateurs clés de Sethi regroupaient les aéroports, les écoles, les bars, la relation amoureuse, les filles comme recruteurs, les danseuses, l'Internet et l'autostop (Sethi, 2007, p. 60).

Selon sa recherche, les aéroports sont moins utilisés aux fins de recrutement puisque cela exige la coordination entre un membre de la collectivité d'une fille et un trafiquant dans la ville où la fille a fait l'objet de traite. S'appuyant sur le fait que la fille n'aurait pas de réseau de soutien au nouvel emplacement, le trafiquant se rendrait disponible et offrirait le logement et les ressources. Les écoles, qui étaient traditionnellement destinées à des fins de chemins à l'éducation et à l'autoperfectionnement, sont utilisées comme lieux pratiques pour recruter de jeunes filles autochtones vulnérables aux promesses, aux cadeaux et aux espoirs d'une vie meilleure. Selon les

informateurs clés, les jeunes filles autochtones qui sont déménagées dans une nouvelle ville et qui cherchent à créer des liens et à rencontrer d'autres Autochtones sortiront dans les bars dans l'espoir de s'extraire de leur isolement. Les informateurs de Sethi proposent de modifier les heures d'ouverture des centres communautaires de certaines villes pour que les jeunes filles puissent s'y rendre pour ces mêmes raisons. Dans les bars, les trafiquants les recruteront en leur proposant de les mettre en contact avec d'autres filles autochtones, une offre qui se transforme en exploitation sexuelle par la suite.

Les trafiquants qui se présentent comme de soi-disant amoureux en sont un exemple fréquent. Ces trafiquants masquent leur exploitation en prétendant vouloir prendre soin d'elle et la relation peut commencer par des cadeaux dispendieux. Les filles doivent parfois en recruter d'autres, leur motivation n'est souvent pas fondée sur leur propre profit économique, mais sur la peur de la violence de la part de leur propre recruteur si elle refusait ou échouait à recruter une autre fille. Les danseuses qui finissent par être victimes de traite sont des filles autochtones qui sont déplacées régulièrement pour leur travail jusqu'à ce qu'elles deviennent déconnectées et détachées des amis et de la famille. Certaines filles autochtones, en particulier dans les collectivités rurales, sont parfois leurrées par des communications provenant de trafiquants en ville qui leur promettent un emploi (un emploi respectable, pas de traite). L'autostop est une approche plus directe, où des filles montent dans des véhicules dans l'espoir de se reloger ou de voyager, et elles sombrent alors dans l'exploitation sexuelle.

Dans une étude menée en 2009 dans la région des Prairies traitant de la traite sexuelle chez les filles et les femmes autochtones, Sikka a mis en évidence un lien entre les filles autochtones prises en charge par les établissements de santé et celles qui finissent par être recrutées aux fins de traite :

Le premier point d'entrée pour plusieurs filles [autochtones] dans le système de justice pénale provient d'une accusation pour un délit perpétré au sein d'un établissement de santé. Des filles peuvent être accusées d'agression sur un membre du personnel ou d'autres délits « violents » et puis elles sont envoyées aux centres de détention, où elles entrent en contact avec de jeunes victimes d'exploitation sexuelle et des recruteurs. Compte tenu du taux élevé d'appréhension des enfants autochtones, leur surreprésentation dans le système de protection de la jeunesse mène à leur surreprésentation dans le système de justice pénale, lequel facilite à son tour leur entrée dans le monde de la prostitution. (Sikka, 2009, p. 9)

Il ne faut pas perdre de vue que l'analyse de Sikka repose en partie sur des entrevues d'informateurs clés avec des personnes qui travaillent en première ligne auprès des filles et des femmes autochtones qui ont été victimes de traite (aucune femme du milieu de la prostitution n'a été impliquée qui n'était pas aussi travailleur de première ligne) ainsi que sur sa propre revue de la littérature. Comme on le verra plus loin, Sikka apporte un argument très convaincant au sujet de la distinction à faire entre la « prostitution » et la traite de personne aux fins d'actes sexuels, et bien qu'elle utilise le mot prostitution ici, elle nomme aussi les recruteurs comme faisant partie du processus. Que les filles autochtones finissent dans la prostitution ou fassent l'objet de traite sexuelle est moins important que le fait de reconnaître ce processus comme étant source d'alimenter les filles autochtones aux trafiquants, du moins en partie.

Les principaux intervenants de l'étude de Sikka confirment également les résultats du rapport de Sethi (2007) et du manuel de l'UNYA. Bon nombre de filles ou de jeunes sont entraînées dans la traite sexuelle par de soi-disant amis. En ce qui concerne les établissements de santé dont il est fait mention précédemment, les informateurs clés de Winnipeg et d'Edmonton ont informé Sikka que beaucoup de filles œuvrant comme recruteurs pour leur trafiquant dans des établissements de santé considèrent souvent leur trafiquant comme leur « amoureux ». Cette pensée trompeuse au sujet de leur relation démontre une difficulté pour la fille victime de traite de reconnaître le cycle d'abus dans lequel elle se trouve et le fait que sa relation actuelle n'est pas une relation saine. Cette situation aura pour effet de prolonger la relation malsaine et la maintenir dans une situation d'abus, et par conséquent, il lui sera plus difficile de chercher de l'aide ou de s'extirper de cette vie (cela signifierait très probablement de laisser un « partenaire » qui résisterait non seulement à sa sortie du milieu de la traite, mais qui tenterait également activement de maintenir ce cycle d'abus comme une source de profit pécuniaire).

Les écoles représentent aussi des points d'accès pour les trafiquants – la région d'Edmonton en particulier a été mentionnée par les informateurs comme étant un pôle important du recrutement dans les écoles (p. 14). Leurs pairs, ou pairs et les membres de la famille, coordonneraient le recrutement et amèneraient de jeunes filles autochtones, étant parfois même facilité au moyen d'invitations à des fêtes ou en exhortant que ces filles sortent avec les hommes plus âgés de la famille des pairs, lesquels joueraient un rôle de trafiquant. À travers les différents scénarios, « presque tous les participants ont noté l'utilisation de drogues dans le recrutement de jeunes filles autochtones » dans le commerce de sexe (p. 14).

Sikka utilise le terme prostitution, mais elle poursuit la discussion en indiquant que les histoires entendues par les travailleurs de première ligne concernaient les filles vulnérables au recrutement au moyen de compliments, de cadeaux, puis de la drogue (p. 15). Une fois que les jeunes filles autochtones deviennent dépendantes, leur « amoureux » utiliserait leur dépendance comme levier, les forçant à se vendre pour le profit pécuniaire de l'amoureux avant qu'il lui fournisse les drogues pour sa dépendance. Selon les participants à son étude, les drogues étaient une méthode privilégiée par plusieurs gangs. Tenant une rançon pour de nouvelles dépendances, ils les enverraient sur la rue pour « gagner de l'argent » au profit de la gang de façon à pouvoir recevoir plus de drogues pour leur dépendance.

Dans le rapport de Sethi de 2007, elle a fait mention de réseaux de traite identifiés par ses informateurs, à savoir que les filles autochtones étaient déplacées pour des fins de traite sexuelle. Sikka aborde l'idée de mouvement tout à fait différemment et énonce une perspective très différente tirée de ses propres entrevues auprès de travailleurs de services de première ligne. Peu de participants ont identifié les filles autochtones comme étant déplacées en « circuit » actuellement. Selon elle, cela s'explique du fait que le travail dans la rue est maintenant lié à la dépendance et que les femmes « ne sont pas en mesure de s'éloigner du terrain connu, et les gangs avec lesquels les filles autochtones sont en relation, sont moins susceptibles d'être en contact avec les organisations criminelles loin de leurs territoires » (p. 15). Sa théorie exige que ses informateurs connaissent aussi les pratiques et les habitudes des gangs pour y accorder une grande importance, mais le rapport ne nous permet pas de déterminer si c'est le cas. Cependant, elle peut justifier son allégation voulant que plusieurs de ces filles et femmes autochtones demeurent stables géographiquement. Ses informateurs ont plutôt fait état d'histoires de femmes qui sont traquées à

cause de la vulnérabilité de leur mobilité et nomadisme (Sikka, 2009, p. 15). L'accent très différent dans les rapports entre Sethi et Sikka sur la traite et la relocalisation mérite d'être étudié de plus près et devrait inclure des témoignages directs de filles et de femmes du milieu de la prostitution.

Les chercheurs doivent recourir à un langage clair et précis quant à la distinction à faire, ou non, entre les filles et les femmes victimes de traite et celles qui travaillent dans l'industrie du sexe. L'étude de Sikka établit très clairement que le chercheur ne fait aucune distinction entre les deux et fait confiance au lecteur pour accepter ou non son information et son analyse. Il vaut la peine de noter que bien que Sikka perçoit la distinction comme fautive, elle n'a pas essayé d'usurper le témoignage d'interviewés à sa pensée, et dans son étude et celle de Sethi, les informateurs clés ont fait cette distinction au cours de leurs nombreuses entrevues, et les auteurs ont conservé ces distinctions dans les données. Cependant, le but ici n'est pas de privilégier une position en particulier, mais plutôt de reconnaître que les expériences des femmes et des filles autochtones victimes de traite répondent aux deux profils, comme c'est le cas avec d'autres groupes vulnérables au sein de la population canadienne. C'est un sujet complexe qui nécessite une étude approfondie.

Pour revenir au rapport de Sikka sur la mobilité comme facteur de vulnérabilité par opposition à après avoir été victime de traite, elle mentionne qu'après une relocalisation, les filles et les femmes autochtones sont confrontées aux mêmes vulnérabilités que celles vivant déjà dans les centres urbains; cependant, les femmes et les filles autochtones sont plus exposées à cause de leur isolement, lequel est aggravé par le manque d'opportunités et de soutien.

Les résultats de la recherche démontrent que les gangs représentent une présence importante pour le recrutement. Un des éléments incitatifs pour la présence de gangs dans la traite sexuelle des femmes et des filles autochtones peut provenir de la perception que la traite des femmes et des filles aux fins d'exploitation sexuelle demeure un crime à faible risque pour l'incarcération (Totten, 2009). Les gangs ont recours à des méthodes de recrutement semblables à celle de trafiquants dont les infractions sont moins graves. Plusieurs participants à l'étude de Sikka (2009) estiment que la toxicomanie est un outil populaire utilisé par les gangs, apparemment plus que la force, aux fins d'obtenir l'acquiescement de ces femmes. Pour la jeunesse autochtone, souvent confrontée à une faible estime de soi et un manque de sentiment d'appartenance, les gangs peuvent offrir les deux par le biais de ce recrutement. Parfois, leur processus de recrutement comprend l'exploitation sexuelle ou exige le recrutement de d'autres personnes (Totten, 2009; Sikka, 2009). La présence de gangs est en hausse et représente une source croissante, sinon totalement quantifiable, de recrutement actif de filles et de femmes autochtones aux fins de traite sexuelle (Barrett, 2010).

Dans l'enquête de Saraceno (2010) menée sur l'exploitation sexuelle dans des environnements plus ruraux, on a dénombré des scénarios à risque aux fins d'exploitation, à savoir l'alcool et la dépendance (p. 92), l'utilisation de substances et le manque de sécurité à la maison (p. 93), boire de l'alcool chez les ados (p. 94), l'autostop (p. 96), marcher seul ou la nuit (p. 98), peu de conseils provenant d'adultes ou manque de soutien (p. 99) pauvreté (p. 101) et école secondaire (plus spécifiquement, la transition entre le primaire et le secondaire, ce qui signifie pour les élèves autochtones de passer des études sur la réserve à l'extérieur de la réserve) (p. 102). Tandis que son étude ne dénombrait pas spécifiquement les participants, comme étude qualitative, son but était d'identifier les problèmes pour les participants propres à cette collectivité. Après une approche

qualitative, il appartient au lecteur d'établir si les contextes et les constatations peuvent se superposer à leur propre contexte. Pour nos fins, nous reconnaissons une grande partie de ses constats du contexte rural comme semblables à ceux formulés dans d'autres études sur les environnements urbains et ruraux.

Les données statistiques et les entrevues qualitatives effectuées à plusieurs endroits au Canada, y compris dans les environnements urbains, ruraux et multiprovinciaux, font état d'histoires semblables et ont des constats similaires en grande partie en ce qui a trait à la traite sexuelle des filles et des femmes autochtones. Elles sont recrutées au moyen des drogues, de la pression exercée par les gangs et les « amoureux » et les pairs prétendant être des amis. Dans certains cas, la famille participe à ce recrutement (bien que ce ne soit pas fréquent dans notre recherche et ne représente pas la source de la majorité de la traite). Elles sont systématiquement traquées par leur disparité économique, la situation de sans-abri, l'isolement dans les centres urbains, leur manque de soutien et d'éducation pour pouvoir obtenir un emploi légal et reconnu. Pour plusieurs, c'est un défi de reconnaître leur propre exploitation quand leur proxénète se fait passer pour leur amoureux et le parcours fréquent de plusieurs de ces filles et femmes provenant de foyers instables et abusifs rend ce défi encore plus complexe de reconnaître que ce traitement d'exploitation est malsain et inapproprié et anormal

La discrimination systémique en termes de surreprésentation dans le système de justice pénale et la surreprésentation dans le système de protection de la jeunesse représentent de grandes pressions raciales qui entraînent ces femmes et ces filles dans le milieu de la traite. Leur discrimination systémique est un contribuant puissant à la vie instable dans laquelle elles grandissent, où beaucoup sont abusées et plusieurs d'entre elles grandissent avec un faible estime de soi. Leur présence dans ces établissements les profile pour les trafiquants qui cherchent à recruter des personnes vulnérables. Il n'y a peu de données statistiques pour nous indiquer jusqu'à quel point la discrimination raciale et institutionnelle joue un rôle, mais le témoignage de beaucoup d'informateurs de diverses régions du Canada, des informateurs clés qui travaillent sur la première ligne avec les filles et les femmes victimes d'exploitation, ont à plusieurs reprises dressé un parallèle entre une fille avec un historique d'établissement et le fait d'être l'objet d'exploitation. Les études qui établissent les vulnérabilités au recrutement aux fins d'exploitation des filles et des femmes autochtones, comme l'UNYA (2002), Sethi (2007), Kingsley & Mark (2001), Sikka (2009), etc. identifient les mêmes vulnérabilités que celles de la discrimination institutionnelle.

Enfin, les facteurs sociaux importants comme la pauvreté, le manque d'éducation et la faible estime de soi augmentent la vulnérabilité des filles et des femmes autochtones à la traite. Ce sont des facteurs qui accroissent aussi les vulnérabilités des femmes et des filles non autochtones, mais au Canada les femmes et les filles autochtones sont considérablement surreprésentées dans les statistiques liées à la pauvreté et au manque d'éducation (par rapport à la moyenne nationale). Ces facteurs, comme d'autres aspects, sont enracinés dans des pratiques coloniales, aussi bien historiques qu'actuelles.

#### **5.4 Prévention**

Le thème de la prévention regroupe des éléments multidimensionnels, envisagés selon différentes optiques et abordant non seulement les victimes potentielles de l'exploitation sexuelle, mais aussi

axée sur l'engagement des personnes les plus proches d'elles, et impliquant la société en général pour lutter contre la traite sexuelle.

Le rapport de Kingsley & Mark 2001 constitue une excellente ressource. Malheureusement, après un peu plus d'une décennie, leurs résultats sont toujours pertinents et on ne devrait pas ignorer leurs mesures préventives approfondies en raison de la date de publication de ces données. En 2001, ils ont préconisé le recours à des mesures préventives axées non seulement sur les victimes, mais la société comme un tout. Deux catégories de recommandations ont été formulées; la première regroupe des stratégies visant à créer un lien entre les collectivités et la jeunesse autochtone au moyen de dialogues et d'initiatives (pendant que la jeunesse est toujours leur sujet d'intérêt, il peut s'étendre pour s'appliquer aux, ou orienter les initiatives concernant aussi bien les filles que les femmes autochtones.) Cette recommandation figure dans la rubrique sur les recommandations, puisqu'elle traite moins de la prévention directement et plus de l'exploitation sexuelle. La deuxième catégorie émerge directement de la jeunesse autochtone qui a participé à l'étude.

Ils ont été questionnés directement sur le sujet afin de recueillir leurs commentaires sur les mesures préventives. Voici un résumé de leurs suggestions :

- Sensibilisation par l'éducation et la discussion
  - Endroit sécuritaire et sans jugement pour se réfugier
  - Lien culturel
  - Plus grande estime de soi
  - Prestataires de service avec expérience dans l'industrie, et,
  - Solutions de rechange économiques viables.
- (Kingsley & Mark, 2001, p. 60)

Dans ce contexte, l'éducation réfère à être informé de la différence entre les relations saines et malsaines (précisément, des relations sexuellement exploitantes). Les participants ont estimé que l'éducation était cruciale, autant pour les victimes potentielles que celles les entourant, y compris la collectivité. Une partie de l'éducation est de ne pas considérer les choses comme acquises. Il n'est pas toujours évident de reconnaître ce qui est approprié ou non :

*« Pour moi, si j'avais été informé alors que j'étais enfant, je pense que j'aurais fait un meilleur choix à l'adolescence et à l'âge adulte. À l'école, les enfants apprennent à apprendre, alors pourquoi ne pas leur enseigner toutes les autres choses aussi? Particulièrement si cela peut prévenir quelque chose ».*  
(Kingsley & Mark, 2001, p. 57)

Les jeunes participants ont également estimé qu'une des raisons qui explique la continuité de l'exploitation résulte du manque d'éducation sur les réalités du traumatisme et de la prévalence de l'exploitation. La scolarisation n'est pas uniquement pour les personnes qui pourraient être potentiellement exploitées, l'exploitation se produit dans l'obscurité, dans des environnements malsains, et pour plusieurs, avant même qu'ils aient la chance d'apprendre et de délimiter des paramètres sains. La discussion active peut aider les enfants à s'ouvrir et à se faire entendre s'ils sont également des victimes.

Le dialogue avec les jeunes répète un thème récurrent de considération culturelle. Les Autochtones peuvent être plus enclins à soulever des questions s'ils ont l'impression que cette personne comprend leur parcours, comme un conseiller autochtone. La programmation et les initiatives culturelles qui renforcent la culture ont été également perçues comme étant efficaces.

L'UNYA (2002) dresse également un modèle complet de prévention qui reflète plusieurs des mêmes priorités. Ils encouragent aussi la scolarisation à un jeune âge pour ceux à risque ainsi que pour ceux qui travaillent avec eux ou qui ont des liens familiaux avec les personnes à risque. La sensibilisation est quelque chose qui devrait être partagé dans les écoles et enseigné aux professeurs et autres adultes — y compris ce qu'il faut surveiller pour savoir si un de leurs élèves est victime d'exploitation sexuelle. Le manuel de l'UNYA préconise fortement l'enseignement des aptitudes nécessaires à la vie quotidienne et des modes de vie. Ils invitent les adultes présents dans la vie d'un jeune à tâcher d'être un modèle positif et à démontrer de l'affection (une fois de plus abordant le besoin d'estime de soi et d'approbation) et à concentrer leurs efforts pour bâtir leur réussite scolaire. Les aptitudes nécessaires à la vie quotidienne aideraient aussi à créer des environnements plus stables et plus sains où les jeunes seraient moins enclins à être des victimes et moins susceptibles également de le devenir plus tard. (p. 47).

La promotion de la sensibilisation et de la scolarisation ne met pas seulement l'accent sur l'exploitation sexuelle. Il s'agit aussi de lutter contre la discrimination fondée sur la race et le sexe. Pour certaines causes profondes, comme la discrimination fondée sur la race et le sexe, il n'est pas évident de prime abord de savoir comment adopter des mesures préventives. Le but important du rapport de Barrett 2010 porte sur l'exploration des pratiques prometteuses pour lutter contre la traite de personnes au Canada. La pratique de l'exploitation sexuelle des filles et des femmes en est une de discrimination fondée sur le sexe, selon une justification de la part du trafiquant que ce comportement est d'une certaine façon permis. Par conséquent, c'est sans surprise qu'un des points majeurs des recommandations du rapport Barrett constitue la promotion de l'égalité des femmes. Elle préconise que ces trafiquants doivent être poursuivis en justice en vertu des législations et des politiques en matière de lutte contre la violence faite aux femmes. Une autre mesure préventive qui s'est avérée efficace selon elle est d'offrir des programmes de qualité pour les agresseurs.

La revue de la littérature de Barrett et des pratiques incluait les collectivités autochtones. En fait, elle est l'un des chercheurs qui concluent que la recherche sur la traite de personnes au Canada prouve que les femmes et les enfants autochtones représentent la majorité des victimes de traite intérieure. Ses recommandations pour la collectivité autochtone sont basées sur des données d'une revue de littérature et d'entrevues menées aux fins du rapport, et son attention sur la prévention et les pratiques prometteuses ont mené à des recommandations très poussées et réfléchies. Une partie de sa description sur la question n'est pas la vulnérabilité des filles et des femmes autochtones proprement dites, mais les vulnérabilités des collectivités autochtones. Ce raisonnement correspond à l'idée des problèmes systémiques que l'on retrouve dans les collectivités autochtones et qui contribuent à un plus grand sentiment de vulnérabilité chez les filles et les femmes autochtones. En considérant la traite de personnes en qualité de collectivité aussi bien qu'en qualité de victime, elle met de l'avant les idées suivantes pour la prévention :

Programmes pour réduire les taux de décrochage scolaire et pour développer des opportunités économiques dans les collectivités autochtones; sensibiliser l'opinion

publique sur la traite de personnes pour les leaders autochtones, les fonctionnaires du gouvernement et le public; et soutenir et renforcer les réseaux de la collectivité et des familles autochtones, comme les refuges gérés par des survivants, les programmes de transition et services spécialisés pour les enfants et les femmes autochtones vulnérables à la traite. (Barrett, p. iii)

L'un des principaux objectifs est de fournir des maisons sûres, stables et supervisées pour que les filles et les femmes autochtones puissent y grandir en toute sécurité, avec des possibilités économiques pour leur avenir autre que la traite à des fins sexuelles. Le thème fondamental ici semble être que les femmes et les filles autochtones (et toute fille ou femme) qui grandissent dans des environnements sains et stables et exempts de pauvreté ne risquent pas particulièrement de finir dans la traite sexuelle. L'approche de Barrett devrait également être reconnue pour non seulement le traitement des défis et des besoins de la collectivité, mais aussi pour reconnaître la question plus large de discrimination débattue en identifiant les questions formelles sur l'éducation et les défis économiques qui doivent être abordés dans la lutte contre la traite, ainsi que l'accent mis de l'avant pour réunir de multiples intervenants impliquant les leaders autochtones, les fonctionnaires du gouvernement et le grand public.

Un document plus récent sur la prévention est le *Restoring the Honouring Circle : Taking a Stand Against Youth Sexual Exploitation* publié en 2011 par Hunt. Ce manuel de ressources sert de guide pour les collectivités autochtones sur la question de l'exploitation sexuelle, l'accent étant mis sur les collectivités de la Colombie-Britannique. Il a été élaboré à partir de dialogue avec les jeunes autochtones par le biais d'entrevues et de groupes de consultation et plusieurs autres, et 60 personnes ont pu être interviewées. C'est un guide complet et une ventilation de ses éléments dépasse le cadre de ce document. Cependant, il y a quelques points d'importance que l'on doit souligner ici.

D'abord, les sujets traités dans le manuel ont été définis par les participants eux-mêmes. Basés sur les nombreuses entrevues réalisées dans la préparation de la ressource, les sujets rassemblés et leur traitement offrent une approche axée sur non seulement les individus et les familles, mais tout comme Barrett (2010), sur les collectivités entières également. Le consensus parmi les participants est qu'il faut l'apport de toute la collectivité saine pour mettre fin à des cycles malsains et pour changer les attitudes. Le constat général veut que l'exploitation sexuelle des jeunes soit une préoccupation importante; on doit souligner que leur affirmation atteste d'un besoin de changement et que la collectivité entière doit appuyer un mouvement de sensibilisation, une discussion et des modes de vie plus sains. Cela ne signifie pas que l'exploitation sexuelle se retrouve partout, mais qu'un silence entoure cette question au sein des collectivités, ce qui a pour effet de restreindre les efforts pour panser les blessures et changer. Le silence n'est pas une approche saine. Cependant, la sensibilisation, l'éducation et l'ouverture le sont. Tel que mentionné dans Kingsley & Mark (2001) et dans le manuel de l'UNYA (2002), l'éducation ici se rapporte aux personnes qui saisissent bien ce qu'est l'exploitation sexuelle, ce que constituent des relations saines et ce qu'on peut faire pour aider ou pour chercher de l'aide pour soi-même.

Le manuel prône aussi pour que les individus et les collectivités instaurent une meilleure compréhension de leur propre responsabilité en tant qu'adulte pour soutenir et encourager le développement sain de la jeunesse au sein de leur collectivité. Cette approche est appuyée par une



série d'activités pour les individus et les groupes visant à bâtir leur propre conscientisation et obtenir des outils pour aider les jeunes. Le manuel renferme également des activités pour les collectivités dans le but d'identifier les forces actuelles en matière de services de soutien offerts aux jeunes qui peuvent être victimes d'exploitation, et pour développer d'autres plans d'action pour la collectivité et les groupes. Tandis que certaines de ces suggestions visent à aider les gens à se responsabiliser pour œuvrer auprès des jeunes exploités sexuellement et les soutenir, le fait de participer à des discussions au sein de la collectivité et de collaborer dans la mise en place de pratiques de vie plus saines aiderait certainement dans la prévention.

Également, le manuel est très direct au sujet des questions liées aux collectivités autochtones. Le ton est brusque lorsqu'on aborde la question de la violence normalisée qui est souvent la marque observée lorsque les cultures ont fait face à la discrimination générationnelle, systémique ainsi qu'aux conséquences intergénérationnelles des pensionnats indiens. La violence banalisée est une pratique qui nuit aux enfants et aux jeunes autochtones quant à ce qui est acceptable (un thème récurrent dans la littérature présent aussi loin que dans Kingsley & Mark en 2001). La fréquence avec laquelle elle se retrouve dans leur vie signifie que les « jeunes vivent avec les conséquences de ces normes au quotidien. Les participants à la recherche à travers la C.-B. ont déclaré que les jeunes sont souvent agressés ou violentés, mais ne le signalent pas ou n'en parlent pas, parce que « ce n'était pas si pire que ça ». Les jeunes affirment souvent que la violence et l'abus « font partie de la vie » et ils peuvent même ignorer que ce qu'ils vivent est de l'abus » (JIBC, 2006, comme cité dans Hunt, 2011, p. 72). Les mesures préventives doivent percer ce mur d'acceptation d'abus qui est envisagé de façon normale et doivent établir de nouvelles normes pour les enfants pris individuellement et la collectivité. La clé pour y parvenir semble être de sensibiliser les enfants et les jeunes (et la collectivité) sur les relations et les modes de vie sains, et appuyer l'élaboration de nouvelles pratiques de modes de vie plus saines (encore là, le manuel fournit bon nombre d'activités visant à bâtir ces pratiques et dialogues qui s'imposent). Des pratiques saines et réparatrices sont souvent celles ancrées dans la revendication et la préservation de sa culture.

## **5.5 Stratégies de sortie et de soutien**

### **5.5.1 Kingsley & Mark and UNYA**

Quand vient le temps de s'extirper du milieu de l'exploitation sexuelle, la littérature reprend certains thèmes principaux. Les participants aux études, interrogés sur les stratégies de sortie et de soutien, semblent porter leur attention sur les idées suivantes : avoir recours aux travailleurs de première ligne qui ont déjà travaillé dans le milieu de la prostitution pour entrer en contact avec les femmes et les jeunes victimes de traite ou d'exploitation sexuelle; s'assurer que les programmes de soutien sont souples et offrent des environnements sans jugement; et que toute personne qui souhaite entrer en contact de manière efficace avec les enfants, les jeunes et les femmes victimes de traite et d'exploitation sexuelle comprend bien les attitudes, l'éducation et la formation et le soutien sur les questions et les causes fréquentes de leur exploitation — pour les contextes autochtones, cela demande d'être attentif aux facteurs supplémentaires et systémiques (compréhension des racines coloniales de la violence, le traumatisme intergénérationnel des pensionnats indiens, la pauvreté à l'échelle de la collectivité, etc.).

Kingsley & Mark (2001) et le manuel de l'UNYA (2002) proposent quelques-unes des recommandations les plus approfondies pour soutenir les personnes qui veulent sortir de l'industrie du sexe. Leurs recommandations se concentrent sur les peuples autochtones, mais ne sont pas nécessairement limitées au sexe féminin. Elles sont complexes, multidimensionnelles, et abordent bon nombre de questions traitées plus tôt dans ce document selon l'optique des causes profondes et du recrutement. Tandis que les participants aux deux études ont peu fait état des problèmes liés à certaines stratégies actuelles (au moment où elles ont été rédigées), ils mettent l'accent principalement sur ce qui peut être fait et non sur ce qui est mal fait. L'examen de leurs recommandations nous aidera à nous positionner dans le contexte d'une recherche plus moderne dans des programmes et des services de soutien déjà existants. D'une manière plus générale, les participants à Kingsley & Mark (2001) ont souligné les initiatives prometteuses suivantes pour soutenir les sorties :

- Services/agences répondant aux besoins uniques des jeunes travailleurs du sexe autochtones
  - Services et soutien pour ceux qui ne souhaitent pas sortir de l'industrie du sexe
  - Services à plus long terme
  - Conseillers du milieu de la prostitution
  - Réduction des obstacles que doivent affronter les jeunes en accédant aux services
  - Éducation
  - Bâtir la confiance en soi
  - Bâtir la confiance avec les agences, les travailleurs des services d'approche et les conseillers
  - Formation de base sur les aptitudes de vie; et,
  - Formation sur les aptitudes sociales.
- (p. 67)

Également, nous vous présentons d'autres besoins exprimés par les jeunes dans Kingsley & Mark : « halte-accueil, refuge d'urgence, groupe de soutien et centre d'amitié de la collectivité avec des heures souples et jusque tard dans la nuit. » (2001, p. 59). Les caractéristiques de ces dernières recommandations sont leur souplesse et leur accommodement. Les personnes exploitées sexuellement et victimes de traite trouvent ça difficile d'essayer d'en sortir. Quand le besoin et le motif sont présents, des endroits avec un horaire souple (en particulier pour une collectivité dont les cas d'abus surviennent souvent la nuit), des attitudes accueillantes et réconfortantes et un accès rapide aideront à accroître le contact avec les jeunes dans ces moments vulnérables.

Comme discuté précédemment, les jeunes participants de Kingsley & Mark ne limitent pas leur définition d'abus à un caractère sexuel seulement; cependant, c'était le point principal du document et il visait à être abordé par les initiatives ci-dessus. Avec l'un de ces soutiens, les auteurs du manuel de l'UNYA ajouteraient que l'engagement doit se faire à long terme de la part des services en place.

Autant les participants de Kingsley & Mark que ceux du manuel de l'UNYA ont fortement souligné le besoin d'établir des liens de confiance entre les personnes inscrites à des programmes de soutien ou qui veulent sortir de l'industrie du sexe. Sans cette confiance, il est très difficile d'amorcer un processus de guérison. Et quand les participants aux deux études parlent de confiance, ils le font en connaissance de cause, ayant des antécédents d'abus (de différentes façons, mais aussi particulièrement l'exploitation sexuelle) par des personnes qui avaient leur confiance. Les

individus prétendant être les amoureux ou les gangs tirant profit de la faible estime de soi et qui offrent aux filles et aux femmes une chance de ressentir un sentiment d'appartenance, ou même des membres de leur propre famille peuvent avoir trahi leur confiance et présenter une façade bienveillante pour soit les exploiter sexuellement directement ou les recruter aux fins d'exploitation sexuelle en leur nom (traite). Ces antécédents d'abus de confiance sont importants à retenir pour que les travailleurs de première ligne comprennent bien la problématique et soient prêts à aborder cette question s'ils veulent établir un lien de confiance. Sur un thème semblable, les participants aux deux études ont également souligné l'incidence positive de recourir à des survivants du milieu de la prostitution comme travailleurs de première ligne. Selon leurs témoignages, il semblerait que le fait d'avoir vécu cette vie donne plus de crédit à ces travailleurs auprès des victimes d'exploitation sexuelle.

Au sujet de la culture, la majorité des participants aux deux études s'entendaient sur un point : la culture comme moyen de guérison et de soutien peut s'avérer très efficace. Cependant, les jeunes de l'UNYA ont aussi mentionné que forcer la participation culturelle sur les jeunes pouvait avoir l'effet inverse — de même que de tenter de connecter les jeunes exploités sexuellement à leur collectivité. Comme discuté plus tôt, la recherche du manuel de l'UNYA a été conduite dans un centre urbain, mais beaucoup de participants des collectivités rurales avaient émigré vers la ville. Ces collectivités, comme certains l'ont mentionné, représentaient l'endroit où leur abus a commencé. Le silence qui peut exister dans ces communautés au sujet de l'exploitation sexuelle pourrait atténuer le changement (Kingsley & Mark, 2001), et il semblerait qu'une partie des jeunes de l'UNYA estimaient que leur confiance dans leur collectivité d'origine a subi l'effet négatif de ce qu'ils ont perçu comme un échec à traiter de façon appropriée la question de l'exploitation sexuelle dans la collectivité.

Les participants à Kingsley & Mark ont souligné l'éducation comme composante des stratégies de sortie de deux manières différentes. Premièrement, il s'agissait de susciter la sensibilisation parmi la population en général sur ce qui constituait l'exploitation sexuelle et ce que représentaient des relations saines et des touchers sains. De telles initiatives d'éducation aideraient les victimes d'exploitation sexuelle à reconnaître que la façon dont elles sont traitées représente une forme d'abus, non une pratique normale, et qu'elles peuvent agir à ce sujet. Pour plusieurs, ces modèles abusifs se produisent à un jeune âge, et pour cette raison, il peut sembler normal et ne vaut pas la peine de le remettre en question. Entendre ce message sur ce que sont des relations saines peut provoquer l'éveil et la motivation pour plusieurs à prendre les moyens pour mettre fin à leur propre exploitation. Pour ceux non impliqués dans l'exploitation sexuelle, une plus grande sensibilisation à ce sujet par l'éducation les aiderait à reconnaître les signes d'avertissement et à prendre les mesures lorsqu'ils croient qu'une personne est en détresse. Les participants à Kingsley & Mark (2001) ont en particulier souligné le besoin pour les professeurs et autres adultes en position d'autorité et de surveillance d'enfants de recevoir cette formation d'enseignement sur la sensibilisation pour les aider à être plus proactifs en abordant le sujet de l'exploitation sexuelle.

L'autre rôle de l'éducation comme préconisé dans Kingsley & Mark et le manuel de l'UNYA était de fournir à ceux qui ont été sexuellement exploités un enseignement en tant que formation ou scolarisation formelle de sorte qu'ils deviennent admissibles à recevoir un revenu par un engagement sain avec l'économie canadienne. Le même constat ressort dans le rapport de Farley et al (2003) sur la prostitution (qui s'applique toujours à la traite), voulant que pour s'en sortir, les

femmes aient besoin de solutions de rechange réelles et viables. Ce n'est pas suffisant pour les aider à quitter l'exploitation sexuelle; elles ont besoin de soutien pour obtenir le genre d'emploi qu'elles auraient souhaité alors qu'elles se trouvaient dans des foyers instables, abusifs, ce qui a eu pour effet de détourner leur chemin initial des systèmes d'éducation formels.

Complétant l'avis et les recommandations proposés par les participants, les deux groupes (Kingsley & Mark, 2001; UNYA 2002) ont également prôné pour des programmes souples pour soutenir la sortie de l'industrie du sexe. Dans ce contexte, ils discutaient de certains points. En raison des nombreux défis auxquels sont confrontées les personnes qui ont été victimes d'exploitation sexuelle, vouloir quitter le commerce du sexe signifie de laisser derrière elles d'autres pratiques dommageables comme l'abus de substances. Les participants ont aussi prôné pour davantage d'heures souples pour les services de soutien afin qu'ils soient disponibles lorsque les victimes d'exploitation sexuelle tendent la main et qu'elles ne soient pas confinées à un horaire de 9 à 5. Ces services de soutien combinés aux haltes-accueil, avec du personnel de survivants du milieu de la prostitution (du moins en partie) et une attitude de non-jugement contribueraient grandement à offrir du soutien efficace pour faciliter la sortie de l'industrie du sexe.

Les recommandations formulées dans les deux rapports sont plus détaillées que celles discutées ici, et les lecteurs sont fortement recommandés de lire les rapports originaux. Ils offrent une base solide de recommandations même s'ils peuvent sembler désuets pour certains. Heureusement, il y a quelques exemples de ces services actuellement en place qui offrent de l'information sur la façon dont les programmes de ce type peuvent avoir une incidence positive sur les victimes d'exploitation sexuelle.

#### 5.5.1 Soutien éducatif

Certains des programmes soutenant ces femmes et filles visent à promouvoir une plus grande conscientisation d'une vie et de relations saines, aussi bien que des enseignements culturels au besoin. En outre, les programmes soutiennent également les femmes et les jeunes autochtones pour qu'elles puissent bénéficier d'une éducation (dans ce cas-ci, éducation s'entend d'une manière plus formelle, scolaire, axée sur les aptitudes). Cela fait partie des discussions de Farley et al (2003) concernant la sortie du milieu de l'exploitation sexuelle. Bon nombre de victimes d'exploitation sexuelle et d'abus proviennent de milieux où l'éducation formelle et le développement des compétences professionnelles ont été compromis à cause d'enfance traumatisante et du fait de grandir dans un milieu abusif. Pour aider ces jeunes et ces femmes à échapper au cycle de l'exploitation sexuelle, ils ont besoin de formation pour les orienter vers des solutions de rechange viables économiques. Il n'est pas suffisant de protéger les filles et les femmes des proxénètes et des trafiquants; les conditions liées à la pauvreté dans l'enfance et au manque d'éducation doivent aussi être abordées pour faire une différence à long terme. Ainsi, ces organisations offrent des programmes qui facilitent particulièrement la transition de ces filles et ces femmes vers un autre mode de vie. Cela peut inclure notamment des aptitudes à la vie quotidienne, une consultation pour abus de substances et de la thérapie.

#### 5.5.1 Soutien culturel et social

Seshia (2005) porte son attention sur l'exploration qualitative des besoins des victimes de traite sexuelle elles-mêmes afin de réussir la transition, ainsi que les raisons motivant leur décision de vouloir quitter le milieu, et elle a également examiné certains de ces programmes, qui, si non directement influencés par Kingsley & Mark et le manuel de l'UNYA, ont certainement donné forme à plusieurs de leurs recommandations. Son rapport apporte un éclairage quant aux incidences de ces stratégies dans un programme de sortie et des services pour les personnes de l'industrie du sexe. Seshia n'emploie pas le mot victime de traite. Son choix de mot est volontaire; elle touche la polémique à savoir si les femmes qui expérimentent le commerce du sexe sont oui ou non nécessairement exploitées ou jusqu'à quel point le choix est un facteur. Cependant, elle explique que son rapport est axé sur les femmes qui ont été exploitées sexuellement et elle fait mention de proxénètes et de recrutement. Nous considérons ses participants du milieu de la prostitution comme victimes de traite et même si on est d'avis, qu'à moins d'être énoncé directement, elles ne sont **pas** victimes de traite, leur discussion sur les programmes de soutien efficaces serait toujours appropriée à un certain point pour aborder le sujet des femmes victimes de traite sexuelle. En plus, Seshia n'a jamais fait mention précisément qu'elle explore l'exploitation sexuelle des femmes autochtones; cependant, elle parle de la littérature sur l'exploitation sexuelle autochtone au Canada, et elle inclut une discussion sur l'exploitation sexuelle autochtone dans un cas survenu à Winnipeg (par un cas de commerce sexuel), recrute ses participants (autant des travailleurs de première ligne que des survivants du milieu de la prostitution) dans les organisations de soutien qui aident les jeunes et les femmes autochtones, et elle discute des questions liées à la vulnérabilité autochtone à l'exploitation sexuelle ainsi que les demandes autochtones pour les évaluations de programmes. Pour ces raisons, nous considérons son étude comme étant axée sur les jeunes et les femmes autochtones (qui ont été victimes d'exploitation sexuelle et de traite).

Les participants à l'étude de Seshia ont grandement apprécié les ressources et le soutien offerts par TERF (Transition, Education & Resources for Females), Sage House et Dream Catchers, ainsi que par les autres organisations du même genre. Ces organisations offrent du soutien et des programmes pour les jeunes et les femmes qui ont été exploités sexuellement et elles ne se limitent pas aux inscriptions autochtones, mais, du moins au TERF, la majorité des participants sont autochtones. Lorsque les survivants du milieu de la prostitution parlent de motivation pour s'extirper de ce milieu, ils en nomment trois : expérience de mort imminente (p. 23), maternité et accouchement (p. 25), et modèle et soutien des survivants (p. 26). Les participants à l'étude ont identifié l'élément suivant en tant que plus grande contribution de soutien dans leur démarche de sortie du milieu de l'exploitation sexuelle.

Individus qui travaillent au sein des organisations communautaires; programmes offerts aux jeunes et aux adultes exploités sexuellement; et autres pairs participant et utilisant ces programmes. (Seshia, 2005, p. 27)

Le dernier exemple que nous avons considéré est le modèle et le soutien du pair. Les participants au programme de soutien ont décrit le personnel comme étant très compétent et offrant du soutien. Le comportement du personnel, l'ambiance de non-jugement et leurs mots d'encouragement envers les participants ont eu une incidence simple et profonde : « Leurs actions ont montré aux personnes en transition que d'autres se préoccupent d'elles et croient en elles ». (p. 27)

Plusieurs de ces travailleurs de première ligne étaient des survivants d'exploitation sexuelle. Leurs entrevues révélaient qu'ils pouvaient démontrer à d'autres leur nouvelle façon de vivre et qu'il était possible de surmonter des obstacles antérieurs et de réussir à se sortir de leur mode de vie malsain par elles-mêmes. Une partie de leur influence sur les personnes désirant quitter le milieu de la traite réside dans la capacité à partager leurs expériences personnelles, qui « a facilité les liens, la confiance et l'ouverture tout en prouvant simultanément aux femmes qu'elles aussi pourraient être des survivantes » (p. 27). Cette constatation corrobore les affirmations des participants de Kingsley & Mark (2001) et de ceux du manuel de l'UNYA (2002).

Les deux rapports présentaient des énoncés consentants des participants voulant qu'une des façons les plus efficaces d'orienter les victimes vers la sortie se fasse grâce au contact avec des survivants, lesquels servent d'exemples vivants de la possibilité de s'extirper de l'exploitation sexuelle.

Dans une revue du même programme TERF que Seshia a examiné en 2007, les chercheurs ont remarqué que la représentation du personnel du TERF partageait plusieurs caractéristiques importantes avec les participants au programme : plusieurs membres du personnel sont Autochtones et plusieurs sont des survivants du milieu (Ursel et al). L'avantage d'avoir tant de survivants au sein du personnel, selon Ursel et al, est que « les personnes dans l'industrie du sexe qui cherchent de l'aide indiquent une préférence pour les programmes offerts avec du personnel provenant du milieu de la prostitution » (p. 25). Cela s'explique en partie par l'ambiance de compréhension et des attitudes de non-jugement que les participants à l'étude de Seshia ont indiquées comme étant si importantes. Également dans Ursel et al : « Il existe une conviction que le personnel du milieu serait moins porteur à juger et serait plus compréhensif que d'autres employés. » (2007, p. 25). Et bien entendu, à titre d'exemples vivants de changement recherché par les victimes d'exploitation sexuelle, ils contribuent à orienter les participants sur la voie de la guérison et de la sortie.

En matière de soutien de la part des pairs, cela fait partie des soutiens créés grâce au partage d'expériences personnelles. Seshia a remarqué que le simple fait de raconter leurs histoires représentait « la constatation la plus remarquable » (p. 28). Le pouvoir évocateur des histoires provenait des participants eux-mêmes qui se reconnaissaient dans l'histoire des autres, ce qui a permis de créer une communauté axée sur le soutien. Lorsque ces histoires de partage provenaient de personnes ayant quitté le milieu de l'exploitation sexuelle, elles se transformaient en des expériences stimulantes et inspirantes. Cela semble expliquer pourquoi le programme de Dream Catchers Peer Mentorship a eu une si grande incidence sur les participants dans leurs déclarations à Seshia. Les participants ont estimé que l'isolement et la honte, qui sont certaines des vulnérabilités déjà discutées dans ce document en termes de questions fondamentales et de recrutement, pourraient être allégés au moyen de ce réseau de soutien de pairs. Le programme Dream Catcher Peer Mentorship visait à maximiser l'influence du soutien des survivants/pairs. Dès que quelqu'un obtenait son diplôme du programme Peer Mentorship, il pouvait alors aider les autres dans leur transition de sortie, un acte que nous croyons ne serait pas simplement utile et responsabilisant au prochain mentoré comme un exemple concret de ce qu'ils peuvent réaliser, mais qui favoriserait également la responsabilisation et un meilleur bien-être du nouveau mentor récemment diplômé.

Les femmes participant à l'étude ont aussi fait mention d'autres soutiens pour la transition.

- Hébergement transitoire et une maison d'hébergement ouverte en tout temps pour les jeunes et les adultes victimes d'exploitation sexuelle
  - Centre pour femmes toxicomanes seulement conçu par des femmes et des individus transgenres, pour les adultes et les jeunes victimes d'exploitation sexuelle
  - Plus de ressources pour les femmes transgenres exploitées sexuellement
  - Plus de ressources et de soutien en général.
- (Seshia, 2005, p. 29)

Farley, Lynne, and Cotton (2005) ont posé la question suivante aux participants exploités sexuellement de Vancouver en C.-B. : «Quels sont vos besoins?» Farley et al (2011) ont posé cette question à 105 femmes autochtones au Minnesota. Avant d'aller plus loin, il est important de noter que l'étude de 2005 n'emploie pas le mot traite, utilisant plutôt le mot prostitution. Les auteurs ont indiqué que leurs participants étaient âgés de 13 à 49 ans. Cependant, ils n'ont fait aucune distinction par catégorie d'âge dans les réponses ou dans l'analyse statistique. L'étude Farley et al (2011) dénombrait environ 49 % de participants ayant été victimes de traite (comme mentionné précédemment). Alors que l'étude de 2011 portait spécifiquement sur les peuples autochtones (au Minnesota, États-Unis), l'étude canadienne dénombre 52 % des participants comme étant des Premières Nations. Les résultats de l'étude américaine reposaient sur la participation de 105 femmes autochtones et l'étude de 2005, sur 100 participants. Nous incluons une comparaison statistique même avec leur représentation mixte parce que nous croyons qu'elle est valable pour reconnaître la similitude entre les soutiens et les perspectives désirés entre celles nommées comme prostituées et celles comme victimes de traite. Le tableau ci-dessous illustre leurs besoins tels qu'identifiés :

- |  |   |
|--|---|
| • 88 % traitement de substance et d'alcool | • 75 % consultation individuelle        |
| • 78 % formation professionnelle           | • 73 % soutien des pairs                |
| • 67 % consultation individuelle           | • 68 % formation professionnelle        |
| • 63 % formation d'autodéfense             | • 67 % maison ou endroit sûr            |
| • 61 % maison ou endroit sûr               | • 58 % traitement d'abus de substance   |
| • 53 % soutien des pairs                   | • 50 % formation d'autodéfense          |
| • 41 % soins de santé                      | • 48 % soins de santé                   |
| • 33 % aide juridique                      | • 34 % aide juridique                   |
| • 24 % prostitution légalisée              | • 26 % protection physique du proxénète |
| • 16 % garde d'enfants                     | • 26 % garde d'enfants                  |
| • 4 % protection physique du proxénète     | • 10 % prostitution légalisée           |
- (Farley, Lynne, et Cotton, 2005, p. 254) (Farley et al, 2011, p. 48)

Tandis que les participants à Farley, Lynne, and Cotton (2005) sont nommés comme prostitués au lieu de victimes de traite, il vaut la peine de préciser que **95 % d'entre eux ont mentionné vouloir quitter la prostitution** (p. 253), mais qu'ils ne le peuvent pas. Il est bien entendu tentant d'attribuer cela à titre de victime de traite — il semblerait que si une personne se sent retenue et incapable de partir, c'est qu'il doit y avoir un élément de force; pourtant les définitions actuelles de traite nécessitent plus que la menace de l'itinérance, un manque de services de garde d'enfants, de soins de santé ou de consultation, ou le manque d'autres besoins de base qui faciliteraient leur sortie afin de justifier de déplacer des femmes hors de la catégorie du « choix » vers la catégorie

« forcée ». Il est parfois difficile de raisonner que les environnements sains fondamentaux sont toujours si hors de portée pour plusieurs d'entre elles et cela dénote la discrimination persistante contre les Autochtones au Canada qu'un des groupes en particulier se compose de tant de filles et de femmes autochtones.

Bon nombre de suggestions proposées jusqu'à ce point ont fait état du facteur positif de la culture autochtone aux fins de réussir sa transition de sortie de la traite et de l'exploitation sexuelle et est considérée comme élément à privilégier pour accroître l'efficacité de la programmation. Pourtant je m'en voudrais de ne pas répéter la mise en garde du manuel de l'UNYA : « Ne supposez pas que les jeunes autochtones veulent connaître leur culture ou être en contact avec la collectivité autochtone, pour certains d'entre eux, leur plus grande peur est de retourner dans leur collectivité où ils ont connu leur souffrance, demandez-leur ce qu'ils veulent et laissez-les décider de l'importance de la culture à ce point dans leur vie » (p. 48). Il faudrait aussi ajouter à cette mise en garde que le jeune souhaite être réuni avec sa famille. Les participants à l'UNYA provenaient d'un bassin urbain et cela peut être un facteur de premier plan.

Le guide *Restoring the Honouring Circle* de 2011 sur l'exploitation sexuelle concerne les collectivités autochtones rurales de la C.-B. et présente des éléments culturels importants pour les mesures préventives et pour soutenir la fin de l'exploitation sexuelle. Ursel et al (2007) ont fait une analyse complète du programme TERF offert à Winnipeg, dans un environnement urbain, et il vaut la peine de noter que le composant jeunesse (ils ont un programme pour adultes et un pour les jeunes) comportait des cours sur la culture autochtone; cependant, les jeunes ont indiqué notamment « une appréciation pour le personnel qui les encourage, mais qui ne met pas de pression à prendre part à des activités culturelles » (p. 13). Le choix des jeunes de ne pas être orientés vers des activités culturelles devrait être pris avec prudence, puisque le programme TERF pendant cette revue se fondait grandement sur les éléments culturels, y compris avoir un Aîné au sein du personnel; ces jeunes ont effectivement participé à des activités culturelles en vertu de leur propre décision de s'engager. Au moment de l'étude, le choix des jeunes participants était plutôt axé sur moins de leçons culturelles sur l'histoire et plus de cérémonies et d'activités sur la culture.

On a déjà discuté que bâtir la confiance et procurer du soutien sont des méthodes efficaces pour démontrer du soutien. L'étude de Seshia ajoute quelques directives, la première étant un environnement volontaire et fondé sur les valeurs. Volontaire ici signifie que personne ne peut être forcé de guérir. Sans la décision d'une personne victime d'exploitation, l'initiative est peu susceptible de réussir. C'est pourquoi un programme qui tente de forcer la guérison est inefficace et répète certains refus de ne pas faire leur propre choix que ces personnes ont expérimenté dans l'exploitation sexuelle et la traite. Les manières fondées sur les valeurs pour passer d'un objectif basé sur les règlements à un objectif basé sur des valeurs positives, « les aptitudes de vie et les atouts que les participants possèdent ou peuvent développer » (Seshia, 2005, p. 35).

### 5.5.2 Réduction des préjudices

La réduction des préjudices est perçue comme une méthode de soutien efficace. On peut décrire la réduction des préjudices comme le fait de ne pas s'attendre à une cessation complète d'actions et de comportements négatifs d'un seul trait et sur-le-champ. En revanche, se concentrer sur la réduction des conséquences négatives. L'exemple donné dans le rapport de Seshia est de



remplacer l'abstinence pour plaider en faveur de l'usage des préservatifs et de les fournir (p. 35). Seshia indique que c'est une approche particulièrement valable pour le soutien des personnes qui ont été exploitées sexuellement : plusieurs continuent d'utiliser les substances afin d'y faire face. Enfin, la réduction des préjudices signifie « accepter les jeunes et les adultes exploités sexuellement ou qu'ils soient dans leur vie et essayer d'améliorer leur sécurité à l'aide de moyens non coercitifs ». (p. 35)

L'autre soutien identifié dans le rapport de Seshia ne comporte pas d'échéancier et diffère de celui à longue durée précédemment cité. Un participant l'a d'ailleurs bien exprimé : « les gens ne guérissent pas durant la nuit. Cela a pris dix-sept ans pour entrer toute cette merde à l'intérieur de nous et cela prendra probablement vingt ans pour s'en débarrasser » (p. 36). Les schémas de guérison rapide sont irréalistes. La cicatrisation et la guérison prennent du temps et l'exploitation sexuelle est un processus violent, accablant et préjudiciable. Dans une étude menée en 2003 sur l'exploitation sexuelle auprès d'environ 854 participants, le constat révélait que la prostitution était multitraumatisante avec 68 % des participants qui répondaient aux critères du syndrome de stress post-traumatique (Farley, et al, 2003, p. 34), qui correspond également au même pourcentage de SSPT que les anciens combattants (Weathers, Litz, Herman, Huska, & Keane, 1993, comme cité dans Farley, et al, 2003, p. 37). Si la prostitution est catégorisée en tant que choix et que la traite est forcée, il se peut que les femmes victimes de traite soient aux prises avec davantage de SSPT.

Seshia souligne une approche pour créer des soutiens de programmation pour les victimes de la traite de personnes (une approche adoptée par l'AFAC dans ses propres initiatives). Seshia déclare : « **Les personnes du milieu de la prostitution sont les mieux placées pour identifier leurs besoins et discuter de comment les aborder** » (p. 36). Elle identifie un programme, Honouring the Spirit of Our Little Sisters (HSLs), qui a suivi cet exemple. Ce programme est offert par Ma Mawi Wi Chi Itata Centre, organisation dirigée par des autochtones du Manitoba qui se consacre aux enfants pris en charge et qui offrent des programmes et des services axés sur la collectivité. HSLs a utilisé dès le départ un modèle de participation. Cinq femmes du milieu de la prostitution ont été impliquées à titre de Conseil consultatif. Elles ont participé à chaque échelon, de l'embauche à la surveillance d'emplacement et jusqu'au choix du mobilier. Un représentant du programme a souligné que leur participation était essentielle à la réussite du programme.

Ursel et al (2007) ont apporté quelques précisions supplémentaires sur la nature et l'impact du programme TERF d'abord soulevés dans Seshia. À partir des données du programme TERF, ils ont observé les réussites suivantes :

- 53 % des diplômés adultes [du programme TERF] en 2004-2006 ont accumulé des unités
- 36 % de jeunes diplômés en 2004-06 crédits ont accumulé des unités
- 40 % de diplômés adultes sont retournés à l'école
- 26 % de jeunes diplômés sont retournés à l'école
- 33 % de diplômés adultes ont décroché un emploi
- 14 % de jeunes diplômés ont décroché un emploi
- 13 % de diplômés adultes ont repris la garde de leurs enfants, et,
- 7 des 8 étudiants inscrits au programme du Red River College pour les services aux jeunes et à l'enfance sont diplômés du TERF

(Ursel et al, 2007, p. iv)

Figurant dans l'aperçu, on peut dire que les stratégies de sortie qui réussissent relèvent de deux méthodes très importantes : d'abord, ils ont pour objectif d'aider les personnes exploitées sexuellement à sortir de leur milieu, typiquement par une variété d'approches souples (telles qu'un endroit sûr, un environnement accueillant et sans jugement, avec des survivants comme conseillers, etc.). Deuxièmement, ils offrent aux personnes exploitées sexuellement les moyens de faire autre chose dans la vie que de se prostituer ou d'être victime de traite (les programmes discutés dans la littérature examinée ne semblaient pas être discriminatoires contre un groupe ou l'autre, leur objectif premier semblait d'aider les personnes de l'industrie du sexe à s'en sortir et à guérir). Ce qui signifie les aptitudes de vie, le traitement à la dépendance, le soutien moral, la formation et les compétences reliées à l'emploi, etc. Ce ne sont pas tous les programmes et les stratégies de sortie qui ont recours à tous les outils de soutien, car il n'y a pas d'approche efficace qui relève d'un programme « qui s'applique à tous ». Les participants à plusieurs études ont répété le message suivant : ce n'est pas suffisant pour un soulagement provisoire; l'exploitation sexuelle comme moyen de gagner leur vie ne reflète pas ce qu'ils veulent faire, mais c'est ce qu'ils doivent plutôt faire pour survivre. Ils ont besoin de solutions de rechange réelles et viables et du soutien pour réaliser de nouvelles opportunités.

## *5.6 Obstacles et assistance problématique*

Sortir de l'exploitation sexuelle peut représenter l'une des choses les plus difficiles à faire pour une personne, encore qu'on puisse soutenir que c'est une des meilleures choses qu'elle puisse faire pour elle-même. La situation exige de reconnaître qu'il existe autre chose, et pour certaines, qu'elle croit en elle-même et aux possibilités de vivre autre chose. Une des raisons qui pourraient faire hésiter une personne, et il est important de garder en mémoire ces forces négatives potentielles, c'est la honte ressentie d'être abusée sexuellement. Comme Kingsley & Mark l'ont dénoté dans leur rapport de 2001, « coincés entre la honte et les conséquences négatives, les jeunes ne font pas appel aux différents services prétendument en place et qui pouvaient les aider » (p. 47). Et quand ils se décident, il y a toujours le risque d'être mal accueilli. La discrimination fondée sur l'âge et le fait de ne pas être bien traité représentent certains des obstacles rencontrés par les jeunes lorsqu'ils cherchent de l'aide (UNYA, 2002).

Parfois, les dispositions relatives aux services ont des lacunes ou des manques. Ça ne paraît peut-être pas de prime abord, mais l'horaire de 9 à 5, lorsqu'on souhaite aider les personnes qui sont exploitées, ne tient pas compte des moments clés, donc des opportunités vitales d'entrer en contact avec les victimes de la traite. La traite se passe généralement durant la nuit et les personnes dorment donc de 9 à 5. Il y a un « sous-financement continu à long terme » (Sethi, 2007, p. 64). Ursel et al (2007) ont noté que le financement pour les adultes qui tentent de s'extirper de l'industrie du sexe était considérablement inférieur à celui octroyé aux programmes pour les jeunes. Au moment de rédiger le rapport, il ne recevait pas le montant du financement de base intégral pour le programme des adultes. Le financement de base annuel pour le programme TERF destiné aux jeunes totalisait 640 000 \$ comparativement à 171 100 \$ pour celui des adultes. Bien qu'on pourrait limiter la discussion sur la question du financement pour soutenir la sortie d'un individu de l'exploitation sexuelle à juste une question de chiffres, le rapport coût-avantage semble favoriser le financement adéquat et le soutien de programmes de sortie :

## Le programme TERF réduit les coûts sociaux

- 173 788 \$ est le coût estimatif personnel sur une vie pour les personnes qui sont exploitées
- 467 343 \$ est le coût estimatif lié aux services sociaux et juridiques sur une vie pour une personne exploitée
- 446 026 \$ est le coût estimé pour d'autres aspects sociaux sur une vie entière d'un individu
- 1,1 million \$ en coûts sociaux et en perte potentielle par individu exploité
- TERF aide de 15 à 20 individus à sortir de l'exploitation sexuelle annuellement  
Faisant ainsi économiser à notre collectivité des millions de dollars par année  
(Linda DeRiviere (2004), comme cité dans Ursel et al, 2007, p. iii)

Le manque de financement, combiné aux longues listes d'attente, peut mener à des opportunités manquées d'entrer en contact avec les personnes qui sont exploitées sexuellement. Dépendamment de la façon dont on les accueille, elles peuvent ne pas vouloir en sortir à nouveau. Comme le disent les conseillers de l'UNYA : « faites preuve de sensibilité et de compassion envers les jeunes, croyez ce qu'ils vous disent, vous pouvez représenter la seule personne à qui ils se confient si vous ne gérez pas bien la situation » (2002, p. 48).

Plusieurs des informateurs du rapport Sethi de 2007 ont indiqué qu'il y avait un manque de centres de dépendance pour femmes seulement, et que plusieurs membres du personnel ne veulent peut-être pas ou sont incapables de traiter les traumatismes liés avec leur exploitation sexuelle. (p. 64). Avoir un environnement strictement féminin peut aider les femmes et les filles exploitées sexuellement aux prises avec des questions de confiance et les inciter à essayer un programme de sortie et à utiliser ses ressources. Cependant, tous les programmes pour les femmes ne seraient pas nécessairement exonérés d'une exploitation sexuelle continue. Comme discuté plus tôt, parfois de tels emplacements sont utilisés aux fins de recrutement. Les participants à une étude à Winnipeg ont indiqué que pendant un séjour dans des centres de soins, il existe aussi le risque de rencontrer des filles qui sont exploitées sexuellement par quelqu'un, selon lequel la dynamique est tel que cette fille « peut recevoir un avantage en recrutant d'autres filles dans le milieu de la prostitution » (Sikka, 2009, p. 14).

### 5.6.1 Protection de l'enfance

Un des services qui refaisait surface dans la littérature concernant la vulnérabilité accrue d'être sexuellement exploitée et victime de traite était celui de protection de l'enfance et des familles d'accueil. Aussi loin que 1991, la protection de l'enfance représentait une préoccupation importante pour les enfants et la jeunesse autochtones, qui a contribué à leur désir de participer à des services de soutien. « Déjà blasés par leurs expériences dans des familles d'accueil et des foyers de groupe, peu de jeunes avec une certaine expérience des principaux organismes de protection de l'enfance accepteraient de plein gré de se retrouver dans ce système ».  
(Webber, 1991, p. 77, comme cité dans Kingsley & Mark, 2001, p. 20)

Un des plus ardents défenseurs canadiens des enfants autochtones est Cindy Blackstock. Sa recherche, et celle à laquelle elle a participé ont dressé un portrait alarmant de l'état de la protection

de l'enfance au Canada aujourd'hui puisqu'il a des conséquences néfastes sur les enfants autochtones. Mme Blackstock (et plusieurs autres chercheurs) a affirmé que le gouvernement fédéral n'a pas financé adéquatement les services de soutien à l'enfance et à la famille pour les collectivités des Premières Nations au même degré que le financement pour les enfants des provinces, le gouvernement fédéral n'a pas fourni les soutiens culturels appropriés et il a manqué à son obligation d'essayer de laisser les enfants autochtones dans leur maison naturelle. (Blackstock, 2007; Gough et al, 2005; Blackstock, 2009; Trocme, Knoke, & Blackstock, 2004; Blackstock, 2010)

Actuellement, la protection de l'enfance relève des provinces et des territoires. Cependant, pour des services de protection de l'enfance axés sur les collectivités des Premières Nations, ce programme est appuyé et financé par le gouvernement fédéral. D'aucuns pourraient penser que si les enfants sont sortis de leur milieu familial, il doit bien y avoir une raison. Cependant, Gough et al (2005) ont constaté qu'une analyse des données de placement pour les enfants indiquait que les enfants autochtones n'étaient pas plus susceptibles d'être placés dans des services de garde que les enfants non autochtones pour des raisons d'abus. En revanche, les différences entre les familles autochtones avec des enfants en service de garde et les familles non autochtones s'appuient sur des « différences [dans] les conditions socio-économiques des familles et des problèmes liés aux principaux dispensateurs de soins. Les familles autochtones dépendaient plus souvent d'aide sociale et vivaient dans des logements peu sécuritaires. Les familles autochtones étaient également plus susceptibles d'avoir déménagé plusieurs fois » (p. 2).

Actuellement, il y a plus d'enfants des Premières Nations dans les services de protection de l'enfance que dans les pensionnats au plus fort de leurs activités, excédant par trois fois le nombre (Trocme, Knoke, & Blackstock, 2004). Comme déjà discuté dans les Causes et le Recrutement, il existe un fort lien entre la pauvreté, les conditions de logement misérables, la discrimination systémique, les perturbations scolaires, l'isolement et le faible estime de soi qui contribuent à la vulnérabilité des enfants, des filles et des femmes autochtones à l'exploitation et à la traite aux fins sexuelles. Confronté à la pauvreté et aux conditions de logement misérables ainsi qu'au sous-financement de services de soutien aux familles, les familles autochtones deviennent ciblées et profilées comme étant à haut risque au sein du système de protection de l'enfance. Des enfants sont plutôt placés en nombre inquiétant au sein de la protection de l'enfance, une action qui les éloigne éventuellement de leur collectivité, de leur famille, et qui rend plus difficile leur bonne et saine éducation; le placement d'enfants autochtones sous la protection de l'enfance provinciale ne semble pas constituer une solution non plus.

Étant donné le bilan des pensionnats indiens et des enfants retirés de leurs familles, collectivités et de leurs nations, les pratiques de prise en charge de l'enfant qui se poursuivent aujourd'hui ne peuvent vraisemblablement pas soutenir la revitalisation de la collectivité et des solutions plus saines chez les familles autochtones.

Bien que la recherche n'indique pas que les enfants autochtones qui sont placés dans des services d'aide à l'enfance ou en famille d'accueil seront exploités sexuellement, des données considérables mettent en relation la vulnérabilité accrue à être exploité sexuellement et être victime de traite, du fait d'avoir eu recours aux services d'aide à l'enfance. Le programme TERF procède à un processus d'accueil et d'évaluation de leurs participants et voici leurs résultats :

- 74 % des jeunes au programme TERF sont impliqués dans les services à l'enfance et à la famille
- Avec une moyenne de 5 placements dans leur jeune vie
- 68 % des adultes du programme TERF ont séjourné dans les services à l'enfance et à la famille alors qu'ils étaient jeunes
- Avec une moyenne de 6,5 placements pendant leur jeunesse (Ursel et al, 2007, p. iii)

Dans l'étude de Saewyc et al de 2008, la compilation de données provenant de cinq études différentes sur la santé des jeunes, incluant 1 845 jeunes à travers la Colombie-Britannique (de jeunes autochtones constituaient entre le tiers et la moitié des participants exploités sexuellement dans les études) a permis d'observer que plusieurs participants avaient déjà expérimenté les services de l'aide à l'enfance. Pour certains, la famille d'accueil ou un foyer de groupe constituait leur premier milieu d'exploitation sexuelle : 14 % en 2000, 10 % en 2001 et 12 % en 2006 (p. 23). Les chercheurs se sont penchés sur la relation des jeunes pris en charge et ont constaté que « les jeunes sexuellement exploités risquaient davantage d'avoir été pris en charge que leurs pairs non exploités » (p. 40). Les chercheurs ont apporté les précisions suivantes :

Parmi les enfants plus jeunes des jeunes de la rue en 2006, 44 % des jeunes exploités sexuellement avaient été pris en charge, comparativement à 33 % des jeunes non exploités. De même, parmi les jeunes plus âgés de la rue en 2001, 66 % des jeunes exploités avaient été pris en charge, comparativement à 41 % des jeunes non exploités. Les jeunes sous garde en 2000 avaient même des taux plus élevés : 75 % des jeunes exploités sexuellement avaient été pris en charge contre 59 % des jeunes non exploités. (Saewyc et al 2008, p. 40)

Les auteurs ont rapidement constaté que le fait d'être pris en charge ne veut pas nécessairement dire d'être exploité sexuellement et qu'une telle incidence peut se produire avant ou après. En fait, selon les résultats de leur propre examen, il semblerait que plus de jeunes de la rue expérimentent les services d'aide à l'enfance sont exploités sexuellement par la suite que les jeunes de la rue qui ne sont pas pris en charge. Sikka (2009) a également établi un parallèle à propos du moment de la prise en charge et la surreprésentation éventuelle des enfants autochtones dans l'industrie du sexe. Les enfants autochtones sont présents dans le système de protection de la jeunesse au Canada à un taux trois fois plus élevé que les enfants canadiens en général. Cela s'explique en partie par les questions liées à la pauvreté, l'abus de substances et d'autres défis au domicile — mais n'a pas été lié à la pauvreté, abus de substance, et d'autres défis à la maison — mais n'a pas été lié à un plus grand signalement de faits d'abus. La pauvreté, l'abus de drogues, les perturbations au niveau de l'éducation, voilà des exemples de discrimination systémique et de persistance des politiques colonialistes.

Blackstock, en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations, participe actuellement à une affaire de la Commission sur les droits de la personne contre le gouvernement fédéral concernant le traitement discriminatoire des enfants des Premières Nations dans les services de protection de l'enfance. Blackstock écrit que « le placement d'enfants dans des familles d'accueil a été lié à plusieurs des mêmes résultats tragiques que ceux expérimentés par les enfants qui ont été placés dans les pensionnats, comme l'érosion linguistique et culturelle, les résultats scolaires plus faibles,

la surreprésentation dans les systèmes judiciaires et un taux plus élevé de cas d'abus de substances et d'exploitation sexuelle » (2010, p. 3). En d'autres termes, le temps passé par les enfants dans le système de protection de l'enfance sous-financé et sous-soutenu offert par le gouvernement fédéral aura pour effet de revivre les mêmes facteurs d'incitation que tant d'autres informateurs clés sexuellement exploités ont témoigné comme étant la cause de leur chemin à l'exploitation. Le dommage et les préjudices causés par ce processus de protection de l'enfance trop empressée de retirer les enfants de leurs nids familiaux au lieu de se concentrer sur les questions sociales familiales, ou d'aborder les pratiques discriminatoires systémiques, entraînent une surreprésentation des Autochtones vivant dans la pauvreté avec des conditions non sécuritaires, aux prises avec la toxicomanie, alimenteront probablement la corrélation continue entre la représentation élevée des enfants autochtones dans le système de protection de l'enfance et leur représentation élevée dans l'exploitation sexuelle et la traite à l'avenir.

## 5.7 Mesures juridiques, judiciaires et politiques

Cette section traite des mesures juridiques, judiciaires et politiques en place concernant les trafiquants sexuels et les victimes autochtones d'exploitation sexuelle et de traite de personnes au Canada. À ce jour, bon nombre de collectivités autochtones ignorent ce qu'est la traite des personnes et qu'elle est expérimentée par les filles et les femmes autochtones membres de leur collectivité. On peut en dire autant de bon nombre de Canadiens qui ignorent l'étendue du problème de la traite, plus particulièrement des filles et des femmes autochtones au Canada. Cette situation est devenue au cours de la dernière décennie une question juridique, judiciaire et politique.

Une des questions principales en ce qui concerne l'application de la loi est l'interprétation subjective de ce qui constitue la traite fondée sur le sexe. Beaucoup croient que vous ne pouvez même pas commencer une conversation au sujet de la traite sexuelle sans discuter de prostitution, puisqu'elles sont intrinsèquement liées. En déterminant si l'infraction de traite s'est produite, une des controverses s'articule autour du consentement et du choix de se prostituer. Pour bon nombre de femmes autochtones, elles sont forcées de se prostituer à un jeune âge ou en tant qu'enfant et lorsqu'elles atteignent 18 ans, elles sont maintenant considérées comme ayant fait le choix délibéré de se prostituer. Une fois qu'elles sont victimes de traite à un jeune âge et forcées à l'esclavage sexuel, les femmes sont prises dans un cycle de violence, d'abus, de dépendance aux drogues et aux substances.

### 5.7.1 Protocole des Nations unies pour prévenir, punir et sanctionner la traite de personnes

Jusqu'en 2000, il n'existait aucune définition au niveau international de la traite fondée sur le sexe. Le *Protocole des Nations Unies pour prévenir, punir et sanctionner la traite de personnes* la définit comme suit :

Traite des personnes désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou autres formes de coercition, d'abduction, de fraude, de tromperie, d'abus de pouvoir ou de position de vulnérabilité ou la réception ou le paiement de montants ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant le contrôle sur d'autres personnes, à des fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum,

l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. (2000)

Selon le protocole des NU, la traite fondée sur le sexe n'exige pas que la victime ait franchi la frontière. Cependant, plusieurs personnes continuent de confondre ou d'utiliser les termes de traite de personnes et la contrebande de personnes de façon interchangeable. La traite domestique fondée sur le sexe a attiré récemment l'attention au Canada. La réalité pour beaucoup de filles et de femmes autochtones au Canada est qu'elles sont des victimes et des survivantes de traite sexuelle domestique. Des filles et des femmes autochtones sont ciblées aux fins d'exploitation sexuelle, qui ont quitté leurs maisons familiales, maisons d'accueil vers et des centres urbains au Canada. Le taux élevé de migration d'une réserve (région rurale) à un centre urbain pose également un risque accru et représente un point d'entrée par lequel des filles et des femmes autochtones vulnérables peuvent être exploitées. Les promesses faites par les trafiquants sexuels de fournir l'abri et l'emploi dans des collectivités à l'extérieur de la réserve peuvent faire croire aux jeunes filles autochtones qu'elles puissent échapper à la pauvreté ou à une situation problématique potentielle à la maison. Elles quittent volontairement leur maison et leur collectivité pour découvrir que la promesse était trop belle pour être vraie et elles se voient forcées dans l'esclavage sexuel. Elles sont manipulées et leurrées par les trafiquants sexuels. Bon nombre de filles autochtones disparaissent des collectivités ou des centres urbains et elles sont considérées comme des fugueuses ou disparaissent tout bonnement des « écrans radars ». Les fausses perspectives, les ambiguïtés sur la définition concernant le mouvement et la coercition frontaliers laissent beaucoup de filles et de femmes autochtones victimes de traite sans protection et abandonnées.

Le protocole des NU en lui-même ne confère pas d'effet juridique à la définition et les pays ont dû adopter des mesures législatives et autres pour déterminer les actes criminels. Après la ratification du Canada du Protocole des NU, le Parlement a adopté le projet de loi C-49 modifiant le Code criminel. *Le Projet de loi C-49, Loi modifiant le code criminel (traite des personnes)* est entré en vigueur le 25 novembre 2005. Le Projet de loi C-49 crée trois nouvelles infractions criminelles pour traiter spécifiquement les cas de traite des personnes et qui peuvent être utilisées par les services d'application de la loi pour sanctionner ce crime. Le Projet de loi C-49 modifie le Code criminel (1) pour interdire spécifiquement la traite des personnes au Canada. Auparavant, le Code criminel ne renfermait aucune disposition interdisant expressément la traite des personnes, bien qu'un bon nombre d'infractions — englobant les enlèvements, les menaces et l'extorsion — ont aidé à cibler ces crimes. En 2002, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (2) a introduit la première loi canadienne contre la traite. L'article 118 interdit d'amener une personne au Canada en ayant recours à l'enlèvement, la fraude, la tromperie, la force ou la coercition, ou en menaçant de recourir à la force ou à la coercition.<sup>2</sup>

Le Projet de loi C-49 s'ajoute à cette législation en élargissant l'interdiction au-delà de l'immigration et en faisant de la traite des personnes une infraction criminelle. De fait, le projet de loi établit trois interdictions. La première prohibe de façon globale la traite des personnes, qu'il s'agisse de recruter, transporter, transférer, recevoir, détenir, cacher ou héberger une personne, ou d'exercer un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne en vue de

---

<sup>2</sup>Consulter : [http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/LegislativeSummaries/bills\\_ls.asp?ls=C49&Parl=38&Ses=1](http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/LegislativeSummaries/bills_ls.asp?ls=C49&Parl=38&Ses=1)

l'exploiter ou de faciliter son exploitation. La deuxième défend à une personne de tirer avantage économiquement de la traite des personnes. La troisième interdit de retenir ou de détruire tout document de voyage ou tout document pouvant établir l'identité d'une personne ou son statut d'immigrant en vue de faciliter le trafic des personnes.

Le projet de loi C-49 fait également en sorte que la traite des personnes puisse servir de fondement à un mandat pour intercepter des communications privées et prendre des échantillons de substances biologiques pour l'analyse de l'ADN, et il permet d'inscrire la personne reconnue coupable d'une infraction sur le registre des délinquants sexuels. Enfin, le projet de loi accorde aux victimes la possibilité de demander un dédommagement pour les blessures corporelles ou les dommages psychologiques subis.

### 5.7.2 Déclaration des NU sur les droits des peuples autochtones

En raison des injustices historiques (colonisation, génocide, perte de terres et ressources) et de la législation et des politiques discriminatoires du gouvernement, le peuple autochtone a été empêché pleinement de réaliser ou d'exercer tous leurs droits de la personne. Reconnue par le Canada en novembre 2000 comme un document d'aspirations, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA) est un cadre qui réaffirme les droits des peuples autochtones et renforce la relation entre les États et les peuples autochtones. Cette Déclaration stipule que « les Autochtones ont droit à la vie, à l'intégrité physique et mentale, à la liberté et à la sécurité » (*Article 7*). Beaucoup de femmes prostituées autochtones n'ont pas choisi l'industrie du sexe comme travail et ont été victimes d'abus dans l'enfance ainsi que de traite sexuelle. Les femmes autochtones ont le droit à la protection et à la sécurité garanties par la loi, peu importe l'opinion des autres alléguant qu'elles ont choisi la prostitution.

L'*Article 8c* de la DDPA stipule que les « États doivent mettre en place des mécanismes de prévention et de réparation pour toute forme de transfert forcé de population ayant pour but ou pour effet de violer ou d'éroder l'un quelconque de leurs droits [des peuples autochtones] ». Les filles et les femmes autochtones sont surreprésentées dans le commerce du sexe et sont plus à risque d'être victimes de traite en vue d'une exploitation sexuelle. C'est une violation totale de leurs droits de la personne et les États ont une obligation d'investir dans des mécanismes, interventions, programmes et services efficaces pour contrer le problème. Des femmes autochtones sont souvent recrutées dans le commerce du sexe alors qu'elles ne sont encore que des enfants. L'*Article 17* réaffirme que les États doivent « en coopération avec les peuples autochtones, prendre des mesures visant spécifiquement à protéger les enfants autochtones contre l'exploitation économique et contre tout travail susceptible d'être dangereux ou d'entraver leur éducation ou de nuire à leur santé ou à leur développement physique, mental, spirituel, moral ou social. »

La traite, la prostitution et l'exploitation sexuelle commerciale des filles et des femmes autochtones sont toutes des formes de violence extrême contre des femmes. Elles sont constamment exposées aux actes de violence, de violence sexuelle, de traumatisme et de torture. L'*Article 22* de la DDPA reconnaît la responsabilité des États de prendre les mesures « pour veiller à ce que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégés contre toutes les formes de violence et de discrimination et bénéficient des garanties voulues. »



## 5.8 Initiatives canadiennes actuelles

Actuellement, il existe quatre importants niveaux d'interventions pour lutter contre la traite de personnes au Canada.

- Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Centre national de coordination contre la traite des personnes (CNCTP)
- Bureau de lutte contre la traite de personnes (Office to Combat Trafficking in Persons (OCTIP) de la Colombie-Britannique
- Plan national d'action contre la traite des êtres humains; et,
- Élaboration par le Manitoba de la Loi sur l'exploitation sexuelle d'enfants et la traite de personnes

### 5.8.1 Centre national de coordination contre la traite de personnes de la GRC

D'autres groupes existent aussi avec comme objectif de lutter contre la traite de personnes, mais étant donné la période d'exécution du projet, nous limiterons l'analyse à ces quatre groupes.

Le Centre national de coordination contre la traite de personnes de la GRC sert de « point central pour l'application de la loi dans leurs efforts de lutter et de perturber les individus et les organisations criminelles qui exercent le trafic des personnes » (GRC, 2012). Ils ont cinq priorités :

- 1) Développer les outils, les protocoles et les directives pour faciliter des enquêtes sur la traite des personnes
- 2) Coordonner une formation/sensibilisation nationale et des initiatives de lutte contre la traite
- 3) Identifier et maintenir les lignes de communication, les questions d'identité pour la coordination intégrée et offrir du soutien
- 4) Développer et maintenir les partenariats internationaux et coordonner les initiatives internationales
- 5) Coordonner les activités de renseignements et faciliter la diffusion de toutes les sources d'information et de renseignements

Ils ont élaboré également mis sur pied une campagne de sensibilisation sur la traite de personnes intitulée « *Je ne suis pas à vendre* » avec des outils éducatifs destinés aux jeunes du Canada. Ils ont produit un rapport intitulé « *La traite des personnes au Canada* ». Malheureusement, ces deux initiatives ne font pas référence aux peuples autochtones en particulier. Le rapport va même jusqu'à inclure des chapitres établissant un lien entre les Européennes de l'Est, les Asiatiques et les Africaines, et la traite de personnes au Canada, mais ne mentionnent cependant pas les filles et les femmes autochtones. Au lieu de présenter la sensibilisation essentielle et l'identification de l'importance de l'exploitation sexuelle et de la traite des filles et des femmes autochtones au Canada, nous sommes au contraire aux prises avec la perspective stéréotypée de traite de personnes qui traverse la nature domestique de ce crime au Canada.

Quelques points essentiels pourraient améliorer l'impact et la pertinence des efforts de la GRC lorsqu'il s'agit de collectivité autochtone (rurale et urbaine); on pourrait y inclure des sections proposant des stratégies de recrutement et décrivant les relations saines et malsaines. Comme nous l'avons vu dans la recherche, bon nombre de filles et de femmes autochtones sont recrutées par leur

« amoureux ». Cependant, cela constitue de la traite lorsque celui-ci s'attend à ce que la fille offre ses services sexuels pour son profit à lui. Pour les femmes et les filles qui sont exploitées, cette distinction n'est malheureusement pas toujours claire, et l'éducation instable de plusieurs filles autochtones peut mener à la normalisation de relations malsaines.

Le document de la GRC pourrait promouvoir la sensibilisation à la culture et tenir compte du facteur de pauvreté influencé historiquement et les effets intergénérationnels des pensionnats indiens. Bien que la promotion de la sensibilisation chez les filles et les femmes vulnérables puisse les aider à être mieux informées, incluant cette information, cela aurait pour effet d'accroître également l'efficacité du document à transmettre l'information à d'autres personnes, comme les professeurs, les parents et autres adultes ou pairs (pour les jeunes et les adultes). Les bienfaits seront une meilleure compréhension et une attitude de non-jugement envers les personnes victimes de traite et d'exploitation sexuelle, en plus de les encourager à s'ouvrir — un pas important pour chercher de l'aide.

Un autre défi au mandat de la GRC sur la traite de personnes constitue le manque de financement pour les filles et les femmes autochtones. Dans un rapport de Comité du Parlement du Canada, on indique que la sergente Lori Lowe avait informé le Comité, « que la Sous-direction des services de police autochtones de la GRC aimerait étudier la traite des femmes autochtones aux fins d'exploitation sexuelle, mais que la GRC manquait de fonds et de ressources humaines pour effectuer ce genre de recherche » (Comité permanent de la condition féminine, 2007, p. 10). Compte tenu de la prévalence des filles et des femmes autochtones comme victimes d'exploitation sexuelle, c'est un manque de financement et de ressources qui devrait être suffisamment examiné afin que la GRC soit correctement informée du problème.

#### 5.8.2 Bureau de la lutte contre la traite de personnes de la Colombie-Britannique

Créé tout d'abord en 2007, ce programme de la Colombie-Britannique travaille de concert avec deux ministères différents, le ministère de la Sécurité publique et du solliciteur général et le ministère du Développement de l'enfant et de la famille. Le Bureau de la lutte contre la traite de personnes de la Colombie-Britannique collabore également avec les gouvernements fédéral et municipaux, des organisations confessionnelles, scolaires, des collectivités autochtones et des membres de la GRC. Cette approche polyvalente vise à aborder les besoins complexes et multidimensionnels découlant de la traite des personnes. Sa solution avancée et complexe fait de ce programme le premier du genre au Canada.

La fonction principale de l'OCTIP est de développer une solution stratégique pour identifier les lacunes et les manques dans les services et de coordonner des services; continuer d'éduquer avec une représentation nationale et internationale. L'OCTIP a quatre principaux objectifs : prévention, protection, persécution et partenariat (ministère de la Justice, *Traite des personnes en Colombie-Britannique* en ligne). À la différence de la GRC, ils reconnaissent les besoins criants de protéger les femmes autochtones. Faisant partie de leurs efforts de répondre à ce besoin, ils ont inclus dans leur mandat la création continue de relations avec les collectivités autochtones (ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général). Démontrant leur priorité de collaboration, l'OCTIP a

travaillé avec l'initiative du Chef du Manitoba en 2010 pour aborder les vulnérabilités des femmes autochtones dans la traite domestique.

Conformément à certaines des suggestions mises de l'avant plus tôt dans ce document, l'OCTIP participe à des activités d'éducation du public sur la traite des personnes. Le réseautage et la collaboration avec les collectivités autochtones méritent d'être soulignés et appréciés et leur approche éducative de la traite des personnes répond directement aux demandes formulées dans la littérature. Cependant, bien qu'ils reconnaissent la priorité de la traite des personnes pour les jeunes et les femmes autochtones, actuellement l'organisation ne possède pas de plan stratégique sur la façon d'aborder la question. On ignore également, à partir de leur rapport, comment ils envisagent d'investir dans la création relationnelle avec les collectivités autochtones pour lutter d'une façon systémique contre l'exploitation sexuelle autochtone.

### 5.8.3 Plan national d'action contre la traite de personnes

Le gouvernement canadien par la Sécurité Publique a introduit son Plan national d'action contre la traite de personnes en 2012. Ce rapport renferme un certain nombre de préoccupations, dont la première qui reconnaît qu'il est difficile d'évaluer le nombre de personnes victimes de traite au Canada, en raison même de la nature du crime et à l'hésitation des victimes de s'autodéclarées. Deuxièmement, les situations d'exploitation sexuelle en vue de la traite de personnes passent souvent inaperçues et ne sont pas signalées (Plan national d'action, 2012, p. 5). C'est souvent par crainte pour leur sécurité ou celle de leur famille, par un manque de compréhension sur leur propre situation de traite, un manque d'éducation quant à leurs droits qu'elles se méfient des responsables de l'application des lois. (Plan national d'action, p. 5)

Le rapport comporte également une liste de facteurs qui contribuent à la traite sexuelle, divisés en catégorie « incitation » et « attraction ». La catégorie « attraction » comprend des facteurs qui poussent une personne vers la traite de personnes. Ces facteurs d'attraction englobent l'extrême pauvreté, le chômage, le manque d'éducation et de débouchés, le manque d'information, les programmes sociaux inadéquats, l'inégalité fondée sur le sexe, la guerre et les conflits de même que l'agitation politique (Plan national d'action, p. 6). Les facteurs d'incitation renvoient aux pressions qui maintiennent une personne dans le cycle abusif de l'exploitation : avantages financiers et promesses d'une vie meilleure (Plan national d'action, p. 6).

Dans le but de déterminer la prévalence de la traite nationale, le rapport indique que 90 % des cas soumis devant les tribunaux étaient considérés comme des cas de traite de personnes au Canada (Plan national d'action, p. 8).

Le rapport identifie les disparités dans le système de protection actuel, admettant un manque de connaissances sur la façon dont la traite de personnes dans les collectivités autochtones se manifeste et prend forme (Plan national d'action, p. 12). Dans leur stratégie de 2012, la seule suggestion pour résoudre les lacunes dans ce domaine est la nécessité de s'engager davantage auprès des organisations autochtones. Plus récemment, Sécurité publique Canada a lancé un appel de propositions intitulé : *Recherche : Traite des femmes et des filles autochtones Tendances et questions*. Au moment où ce document a été rédigé, cette recherche est toujours en cours.

### 5.8.4 Loi sur l'exploitation sexuelle d'enfants et la traite de personnes, 2012

Cette loi est entrée en vigueur en 2012 au Manitoba. Cette loi crée une ordonnance de protection pour les victimes de traite de personnes et interdit à l'auteur du délit de s'approcher d'elles (Justice Manitoba, *Loi sur l'exploitation sexuelle d'enfants et la traite de personnes*). De plus, la *Loi* permet à la victime de poursuivre l'auteur du délit en dommages-intérêts pour le préjudice causé par leurs gestes. Une analyse des contextes autochtones soulève quelques domaines problématiques, entre autres en ce qui a trait à l'ordonnance de protection, alors que la victime doit signaler le contact. Ce qui peut être très problématique pour les victimes d'exploitation sexuelle au sein d'un lien familial ou pour celles ayant un attachement malsain à leurs agresseurs. En plus, intenter une action en justice exige un avocat, et un avocat exige des honoraires. Le fait d'exiger des femmes et des filles autochtones qu'elles financent leur action en justice comme victimes de traite est en soi problématique. Considérant que les femmes et les filles autochtones sont parmi les plus pauvres d'entre les pauvres, cela peut constituer une option inabordable pour faire respecter leurs droits.

Vu l'exploitation sexuelle répandue des femmes et des filles autochtones au Canada en tant que pratique de traite domestique, il semblerait logique que tous les efforts de lutte contre la traite de personnes au Canada tiennent compte de cette situation en tant que principale conclusion et de s'en inspirer. Pourtant force est de constater à partir des exemples ci-dessus que ce n'est souvent pas le cas. La Loi du Manitoba est la seule du genre au Canada.

### **5.9 Prostitution, traite et femmes autochtones**

L'AFAC considère la prostitution comme une forme de traite de personnes. Cela correspond à la recherche effectuée sur la traite des personnes au Canada et en particulier à la position bien débattue par Farley, et al (2003), Farley, Lynne, and Cotton (2005), et Farley et Lynne (2005) ainsi que Sikka (2009). Farley, un leader dans la recherche sur la prostitution et la traite de personnes, offre un point de vue expérimenté et convaincant sur le sujet, et les trois études de recherche précédemment citées avec sa participation représentent quelques-unes des recherches les plus approfondies sur le sujet menées au Canada et au niveau international. Ce qui émane de ces trois études, c'est le caractère collectif des chercheurs voulant que l'omniprésence de l'abus sexuel subi par ces enfants et ces femmes, leur exploitation jusqu'à l'âge de 18 ans (au moment où la loi canadienne, les services de l'application des lois et la société civile semblent la considérer comme un « choix »), leur pauvreté et leur manque de solutions de rechange peuvent logiquement et moralement signifier que **ce n'est pas un choix**, qu'elles sont exploitées par le proxénète, la tenancière ou le client. Dans l'étude de 2003 qui examinait les causes profondes de la « prostitution » dans neuf pays différents, ces auteurs étayaient la thèse selon laquelle le consentement véritable ne peut exister dans la prostitution.

Le vrai consentement exige « sécurité physique, pouvoirs égaux aux clients et de vraies solutions de rechange. » (Farley et al, 2003, p. 65)

Farley et al ne sont pas les seuls à faire cette affirmation. Le document approfondi de Sikka sur la traite des filles et des femmes autochtones au Canada reconnaît également l'approche problématique qui exclurait la prostitution sans proxénète comme une forme de traite. Sa recherche a été conduite sur une période de dix mois et a nécessité un examen d'études nationales sur la traite de personnes ainsi qu'une recherche communautaire sur la prostitution et l'exploitation

sexuelle spécifiquement dans les provinces des Prairies. Elle a mené des entrevues auprès d'informateurs clés, parmi lesquels, comme mentionné précédemment, figuraient des travailleurs de première ligne qui étaient des survivants; toutefois, elle a spécifiquement exclu les filles et les femmes actuellement dans le cycle de la prostitution. Ses raisons pour cette exclusion ne sont pas partiales, mais résultent d'un manque de ressources pour les faire participer avec respect et attention (elle ne pouvait indemniser leur participation ni n'avait le degré de participation directe de la collectivité qu'elle estimait comme nécessaire pour recueillir leurs commentaires directs). Les informateurs clés par emplacement étaient de Winnipeg (25), Regina (13) et Edmonton (16). Les informateurs, tous des travailleurs de services de première ligne, ont été interrogés sur leurs expériences avec des clients qui faisaient l'objet d'exploitation sexuelle, ainsi que les caractéristiques propres aux contextes autochtones. Après avoir examiné des études nationales sur la traite ainsi que des recherches axées sur les Autochtones et après avoir mené des entrevues auprès de personnes familiarisées aux contextes autochtones, sa recherche lui a permis de conclure que :

Bien que les filles et les femmes autochtones au Canada représentent un plus haut risque d'être victimes de traite en vue de l'exploitation sexuelle, les types d'actes commis contre elles ne sont souvent pas considérés comme de la traite. » Les représentations historiques des femmes autochtones, de la pauvreté, du racisme et de la criminalisation des filles autochtones ont eu pour effet de camoufler les crimes contre elles dans l'invisibilité. (Sikka, 2009, p. ii)

L'étude souligne que :

Cette invisibilité se traduit dans un manque de services offerts pour remédier à la traite des filles et des femmes autochtones et par une apathie générale du système de justice pénale envers les types de traite de personnes qu'ils doivent faire face. (p. 1)

Les façons de voir historiquement les femmes autochtones comme étant sexuellement disponibles et comme des criminelles se transposent dans certains points de vue modernes. Ajoutés à ce portrait les conséquences de la colonisation, le traumatisme lié au pensionnat et leurs effets intergénérationnels et l'effondrement des communautés traditionnelles en raison de ces pressions et conséquences (Sikka, 2009), qui contribuent aux facteurs interdépendants augmentant la surreprésentation de ces filles et de ces femmes dans l'industrie du sexe au Canada. Cependant, ces facteurs ne placent pas ces femmes dans la catégorie qui est communément et légalement considérée comme de la traite « ainsi, les choses qui arrivent [à ces femmes et ces filles] ne sont pas considérées comme de l'exploitation ou de la traite de personnes, mais plutôt comme une conséquence normale de la vie qu'elles ont choisi de vivre. Le portrait de la « victime » de traite n'inclut donc pas son histoire » (Sikka, 2009, p. 2). Si, en essayant de traiter le problème des femmes victimes de traite sexuelle nous ignorons du même coup les femmes travaillant dans la prostitution qui n'ont pas été relocalisée aux fins de l'exploitation sexuelle, et que nous ignorons les femmes qui n'ont aucun proxénète, mais qui sont exploitées au quotidien par des clients alors le point de vue de l'AFAC affirme que cette perspective serait contraire à l'éthique pour lutter contre la situation des femmes exploitées sexuellement, et de tels efforts seraient créés pour limiter grandement le traitement des véritables

enjeux de la société et facteurs qui composent la traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle au Canada.

### *5.10 Exemples internationaux - légalisation de la prostitution et corrélation avec la traite*

Au fil des ans, des efforts ont été déployés dans plusieurs pays pour légaliser la prostitution afin de soutenir les femmes et les filles qui dépendent de l'industrie du sexe pour gagner leur vie. Malheureusement, bien que la légalisation de la prostitution puisse avantager un nombre relativement peu élevé de travailleurs du sexe qui « choisissent » de se prostituer, elle n'offre cependant aucune protection pour les femmes ciblées par les trafiquants et qui continuent d'être forcées dans la prostitution. Il semble y avoir un lien direct entre la prostitution légalisée et la hausse de la traite de personnes en vue de l'exploitation sexuelle.

La prostitution illégale, sous forme de traite de personnes, se poursuit dans les pays tels que l'Allemagne, où elle a été légalisée en 2002. Deux tiers des 400 000 travailleurs du sexe estimés en Allemagne voyagent de l'étranger au pays (Osborne, 2013) où le système de prostitution légalisée fournit une protection pour les trafiquants de masquer les indications de traite de personnes internationale, permettant aux femmes d'être amenées en grand nombre en Allemagne et d'être exploitées sexuellement (Non protégé : Comment la légalisation de la prostitution a échoué, 2013). Une fois confrontés à la police, plusieurs travailleurs de l'extérieur avaient été informés par leur proxénète sur les choses à dire afin d'éviter les soupçons. Depuis la légalisation de la prostitution en Allemagne, le nombre de victimes de traite a augmenté, passant de 9 870 — 19 740 en 2001 à 12 350 — 24 700 en 2003 (Rapport du Bureau fédéral allemand de la police, 2009, p. 75). Le système légalisé de prostitution a entraîné une grande augmentation des victimes de traite dans une dynamique malsaine qui semble faire augmenter le nombre de femmes qui sont forcées et qui se retrouvent emprisonnées dans un système légalisé.

Un point de vue propre à la prostitution légalisée veut qu'elle soit plus sécuritaire pour les femmes. Cependant, selon une étude sur les effets de la prostitution menée dans neuf pays, 59 % des 54 femmes interviewées à Hambourg, en Allemagne, ont indiqué que la légalisation de la prostitution ne les a pas rendues plus en sécurité ni à l'abri d'agressions physiques ou de viol (Farley et al, 2003). La violence physique est la menace évidente à la sécurité des femmes, mais il y a beaucoup de façons dont les femmes peuvent être exploitées sous l'apparence de la prostitution légale. Dans un contexte de bordel, en Allemagne, les tenanciers/gérants ont pu établir des politiques auxquelles les femmes et leurs employés doivent adhérer. Ce qui a permis d'établir un modèle d'un taux fixe par lequel un client peut payer un prix unique pour autant de types d'actes sexuels qu'il le désire, sans un préservatif, et sans limite de temps. Dans un cas en particulier, la police a rapporté que plus de 1 700 clients ont profité de la publicité promotionnelle du Pussy Club (un bordel offrant le forfait de prostitution à taux fixe); cependant beaucoup de clients se sont plaints par la suite dans les clavardages sur Internet que le service n'était pas satisfaisant parce que les « femmes n'étaient plus en forme pour être utilisées après quelques heures » (Non protégé : Comment la légalisation de la prostitution a échoué, 2013). À la lumière de ce constat, la prostitution légalisée semble partager plusieurs des mêmes situations exploitantes et abusives à la traite de personnes.

Beaucoup de partisans de la légalisation de la prostitution argumentent que les femmes pourront déposer une plainte lorsqu'elles sont violées, abusées ou agressées sexuellement et supposent que la plainte sera suivie d'une intervention de la police, diminuant globalement les dommages et dangers de la prostitution. Malheureusement, la plupart des travailleurs de la santé et la police ne traitent pas les femmes prostituées comme des citoyennes ordinaires, ainsi même avec la légalisation de la prostitution, la stigmatisation subsiste. Et pour ces femmes qui ne veulent plus vivre de cette façon, il n'est pas aussi simple de laisser un travail de prostitution pour autre chose. Quatre-vingt-neuf pour cent des prostituées ont indiqué aux chercheurs qu'elles veulent mettre fin à la prostitution, mais elles n'ont pas eu d'autres opportunités pour leur survie économique. (Farley, 2004)

La légalisation de la prostitution favoriserait donc l'exploitation sexuelle, le harcèlement sexuel, l'abus et la violence contre des femmes. La plupart des femmes prostituées et victimes de traite ressentent de la honte, de l'intimidation, la dissociation et la terreur — tous des facteurs contribuant à leur silence. Tout comme le silence des femmes battues, on ne devrait jamais interpréter le silence des prostituées et des femmes victimes de traite comme un consentement à la prostitution (Farley, 2004). Au lieu de légaliser la prostitution, les gouvernements devraient envisager des solutions de rechange qui abordent les causes profondes qui rendent les femmes vulnérables à ces situations de sorte qu'elles aient vraiment des choix pour leur survie. Nous avons besoin de plus de services et d'options pour empêcher les femmes d'être victimes de traite ou de se prostituer et pour aider celles qui souhaitent quitter l'industrie en leur offrant des services facilitant leur transition. La légalisation de la prostitution n'est pas la solution à un environnement plus sécuritaire pour les femmes prostituées ou victimes de traite. Il est temps que ces femmes ne soient plus des victimes du silence.

### *5.11 Manques*

Nous avons examiné à maintes reprises les documents de Kingsley & Mark et le manuel de l'UNYA concernant différents sujets. Nous avons observé que les questions soulevées au moment de leur rédaction étaient abordées plus tard et reconnues dans des recherches plus récentes. Les mêmes manques ont été observés, donc nous revenons à ces deux ouvrages ici ainsi qu'à des études plus récentes.

Pour résumer, la recherche a permis d'identifier un manque de sensibilisation dans la société sur la prévalence et l'impact de la traite sexuelle (Kingsley & Mark, 2001; UNYA, 2002). Nous avons déjà abordé précédemment une partie de ces observations dans la section sur les mesures de lutte contre la traite. Cependant, il doit y avoir davantage de sensibilisation axée sur les autochtones, autant en termes d'informer les Autochtones sur la prévalence de la traite et de l'exploitation sexuelle et des signes d'avertissement, et aussi d'informer les autres sur cette question à laquelle est confronté les collectivités autochtones et les femmes et les filles autochtones dans les secteurs urbains. Le programme TERF a exigé une formation complète de tout le personnel, autochtone ou non, afin de sensibiliser davantage à la culture. Au cours des entrevues avec les participants, le personnel a observé que lorsqu'un participant autochtone n'était pas orienté de manière trop culturelle, il appréciait le respect démontré envers d'autres cultures (Ursel et al, 2007). Beaucoup d'adolescents autochtones, normalisés à la violence, ont du mal à reconnaître la nature d'exploitation sexuelle dans leurs relations avec des « partenaires », réduisant ainsi les chances de chercher de l'aide (Hunt, 2006; Saewyc et al, 2008; Hunt, 2011). Les efforts pour sensibiliser les autres doivent cibler davantage les collectivités et les populations autochtones. C'est un groupe

important qui réclame une attention particulière dans les initiatives. Un manque de connaissances liées à l'exploitation sexuelle et à ses conséquences peut aussi signifier que plus de jeunes exploités se fauillent dans les lacunes et les manques lorsque les professeurs, parents et autres responsables de soutien présents dans la vie d'une personne sont incapables de reconnaître les signes d'abus et de traumatisme. Ce manque de connaissances s'applique aussi envers la compréhension des contextes autochtones de violence coloniale et d'effets intergénérationnels liés aux pensionnats (UNYA, 2002).

Le sous-financement et le manque de programmes fondés sur le sexe constituent des obstacles aux efforts individuels de vouloir mettre fin aux cycles d'exploitation. « Il y a des besoins pour des maisons sécuritaires, des hôtels et des programmes résidentiels pour les jeunes autochtones de préférence spécifiquement fondés sur le sexe » (UNYA, 2002, p. 56). « Les jeunes ne doivent pas être forcés de vivre dans une maison de chambres dans le centre-est ou d'expérimenter des situations non sécuritaires et problématiques avec des colocataires » (p. 56). Ils identifient également un manque de services directs pour les jeunes exploités sexuellement (p. 51). Le programme TERF faisait état d'un écart important dans les fonds octroyés pour les jeunes et les adultes, cette dernière catégorie étant sous-financée et ne recevant pas entièrement le financement de base. (Ursel, 2007) Sans pouvoir offrir des dîners ou aider davantage au niveau des logements, le personnel affecté au programme était inquiet de peut-être perdre des participants adultes dans leur lutte à l'extérieur du programme, comme pour les questions d'hébergement (Ursel, 2007).

Sur une note plus juridique, le rapport de Seshia de 2005 cite les solutions suivantes pour remédier aux manques et aux lacunes :

Apporter des améliorations dans la manière dont les policiers traitent les individus qui sont sexuellement exploités; effectuer une recherche plus approfondie et plus de sensibilisation du grand public concernant les cas de jeunes et d'adultes exploités sexuellement, disparus et assassinés; et sensibiliser la société traditionnelle au sujet des questions et des réalités de l'exploitation sexuelle et de la vie dans la rue. (p. 42)

Les lacunes et les manques identifiés sont indicatifs des questions systémiques dans la société canadienne. Elles exigent des approches décisives, larges, multidimensionnelles qui sont adéquatement appuyées par des ressources économiques et humaines. Une revue de la littérature suggère que, « afin de mettre fin éventuellement à l'exploitation sexuelle des filles et des femmes [autochtones], des changements importants doivent être apportés au niveau de l'idéologie, de la législation, du système de justice, de la restauration de l'autonomie économique [autochtone] et de la force culturelle » (Saraceno, 2010).

Les témoignages devant le Comité sénatorial permanent des droits de la personne (2011) relevaient un manque distinct de services de recherche et de soutien pour ces collectivités afin de remédier à l'exploitation sexuelle (p. 31). Cela provenait des représentants des collectivités autochtones (rurales et urbaines). Dans ce cadre, la recherche se rapporte à des contextes locaux et évalue la capacité comparativement aux besoins concernant l'exploitation sexuelle. Le guide de ressources fourni par Hunt (2011) est un excellent exemple du type de travail que cela nécessiterait et peut s'avérer utile aux collectivités qui ont la capacité de la mettre à exécution, mais qui n'ont pas de plan d'action local ou qui sont incertaines sur la façon d'entreprendre leurs efforts. Selon le



rapport sénatorial, on ne peut préciser avec exactitude le nombre de collectivités dans le besoin et quel genre de soutien doit être offert. La recherche sur les mesures de soutien supplémentaires ou le financement fourni aux collectivités pour examiner cette question ainsi que le soutien pour créer des collaborations et des partenariats avec du personnel de ressources à l'extérieur de la collectivité (au besoin) peuvent grandement aider à résoudre ce manque d'information et de savoir-faire des services. Cependant, nous hésitons à suggérer d'affecter trop de temps et de ressources à la collecte additionnelle de données, du moins au prix d'une action plus directe pour créer des soutiens et des services aux personnes victimes de traite ou d'exploitation sexuelle ainsi que pour des mesures préventives. Il est difficile de travailler avec un portrait partiel de la situation afin de planifier une action, mais plus d'action et une action plus globale sont manifestement nécessaires.

Un manque de capacité n'est pas la seule chose limitant la recherche sur l'exploitation et la traite. Une autre limitation potentielle inclut la difficulté à obtenir des données primaires sur la traite, en particulier les évaluations du nombre de victimes de la traite au Canada. Les défis méthodologiques existent au niveau de la recherche sociale en recueillant les données de personnes victimes de traite. En plus, les personnes ou organismes qui commandent ou qui entreprennent la recherche sont portés à se concentrer sur des régions géographiques limitées, une question abordée ci-après. En bref, c'est une lacune qui mérite notre attention et qui nécessite une coordination additionnelle à travers le Canada pour explorer l'exploitation sexuelle des filles et des femmes autochtones en région. Cela nous permettra d'identifier les écarts et les caractéristiques des différentes régions aux fins de mieux documenter la programmation et les politiques et pour définir les solutions ciblées. Tandis que la recherche existe qui prône l'examen d'exemples à travers le Canada, ces efforts doivent également être actualisés pour présenter un portrait plus moderne du Canada.

Une partie de la recherche contenant plusieurs renvois est maintenant légèrement désuète. Nous avons abordé ce défi en la comparant et en la liant à des recherches plus récentes qui peuvent avoir moins de participants, avec moins de régions ou et dont l'attention ne portait pas sur autant sur les filles et les femmes autochtones, mais le constat démontre aussi que certaines observations plus anciennes continuent d'être pertinentes et doivent être abordées dans le contexte actuel du Canada. Cependant, une juxtaposition d'articles qui ne se concentrent pas nécessairement sur les contextes autochtones ne devrait pas être nécessaire. Bon nombre de rapports ont produit des données significatives sur les victimes autochtones d'exploitation sexuelle et de traite, soit de façon accidentelle (dans un effort d'en savoir plus sur l'exploitation sexuelle, ils ont constaté une proportion surreprésentée au niveau autochtone, comme Saewyc et al, 2008) ou soit sans avoir à se limiter au bassin de données relatives aux Autochtones (comme Sikka, 2009 s'appuyant en partie sur les fournisseurs de services de première ligne et les personnes de l'industrie du sexe; la plupart d'entre eux témoignant d'une surreprésentation des autochtones dans l'industrie du sexe au Canada.

Peut-être qu'il est temps de recadrer la discussion sur la traite sexuelle au Canada et d'accroître considérablement l'accent sur l'examen de la surreprésentation autochtone, la sortie et la prévention par opposition à « découvrir » constamment une représentation plus élevée chez les autochtones dans la recherche sur la traite de personnes et l'exploitation sexuelle domestique. On pourrait remédier à cette situation, du moins en partie, en menant une stratégie nationale de la recherche qui dresserait un portrait global de la représentation autochtone dans la traite sexuelle domestique du Canada. Cela dépendrait en partie sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à reconnaître les contextes autochtones comme étant des priorités. Ce n'est pas notre intention de

déplacer les autres victimes d'exploitation sexuelle et de traite au Canada. Cependant, selon notre recherche, et celles des autres, les résultats démontrent une surreprésentation considérable des filles et des femmes autochtones dans la traite sexuelle au point d'être dominantes dans les représentations dans certaines régions du Canada, et pas très loin derrière dans certaines autres. Avec des femmes et des filles autochtones composant un tel petit segment de la population canadienne, cette surreprésentation est inacceptable et exige une attention immédiate.

Il y a également un manque de réflexion à long terme des services de soutien de sortie. Le suivi de résultats et d'avantages à long terme soutiendrait probablement seulement le financement et mènerait à plus de soutien et d'encouragement pour ces initiatives. Mais des données sont d'abord nécessaires pour faire une telle affirmation.

### **5.12 Sujet de recherche « panautochtone »**

La pratique en vigueur pour la recherche portant sur les filles et les femmes autochtones victimes de traite et d'exploitation sexuelle au Canada utilise une approche « panautochtone » qui englobe les Premières Nations, les Métis et les peuples Inuits en un seul groupe. C'est à la fois troublant et problématique. Elle ne fait donc pas de distinction sur la base de la diversité culturelle, le contexte distinct et reconnaît les Premières Nations, les Métis et les peuples Inuits.

En examinant la plus récente littérature traitant des filles et des femmes autochtones, comme le Plan national d'action sur la traite de personnes de 2012 de Sécurité publique Canada ou de la campagne de la GRC « *Je ne suis pas à vendre* », il n'y a aucun effort pour reconnaître ou identifier les différences dans ces contextes distincts au niveau des facteurs de risque pour la traite et l'exploitation sexuelle. Cela jette la confusion sur une pleine reconnaissance des problèmes d'exploitation et de traite auxquels sont confrontés ces groupes culturels différents et elle rend le processus plus difficile pour développer des stratégies et des solutions qui répondent aux cultures et aux contextes particuliers de ces groupes distincts.

La recherche a permis d'établir un parallèle entre de faibles conditions socio-économiques, des antécédents d'abus, une présence dans le système de protection de la jeunesse et le manque d'éducation, et une vulnérabilité accrue d'être victime de traite ou d'exploitation sexuelle. De plus, il existe des différences historiques, sociales, économiques, géographiques, politiques et culturelles entre les Premières Nations, les Métis et les peuples inuits, vivant dans des collectivités urbaines et rurales, qui ont des incidences sur leur degré de vulnérabilité. Les Inuits, en particulier, doivent relever des défis géographiques uniques tels que l'éloignement des collectivités du Nord et le manque de réseau de soutien lorsqu'ils se déplacent dans des centres urbains éloignés, ce qui peut accroître davantage leur vulnérabilité. Les taux de migration de femmes et de filles inuites vers les villes ne sont pas bien définis, le taux d'abus et d'autres facteurs de risque présents dans les collectivités éloignées du Nord demeurent également vagues. Le constat de la revue de la littérature réalisée ici indique que la programmation culturellement pertinente rehausse l'efficacité pour entre en contact avec les femmes et les filles et soutenir leur sortie de l'exploitation et de la traite sexuelle. Pourtant, sans un portrait précis des taux et des contextes pour ces groupes, comme les filles et les femmes inuites, ces solutions et stratégies sont probablement sous-utilisées et font défaut au niveau de la pertinence culturelle.

Un travail de plus longue haleine doit être effectué sur les différents les groupes (Premières Nations, Métis et Inuit) avec comme objectif de reconnaître la possibilité de différents facteurs ou différents emphases sur certains facteurs qui jouent un rôle dans la représentation de ces groupes vulnérables au niveau de l'exploitation sexuelle. Des solutions appropriées, qui sont adaptées à leur culture, financées suffisamment et mises en place dans les lieux les plus pertinents exigent une recherche qui distingue ces deux groupes, et qui analyse ces contextes non seulement à l'endroit qui leur convient le mieux, mais aussi dans des régions isolées et éloignées.

Il y a également lieu de préciser que les femmes interviewées dans le cadre de la recherche de l'AFAC et qui ont répondu à notre enquête se sont toutes identifiées comme étant des Premières Nations et des Métis, et notre recherche ne prétend pas aborder les questions spécifiques rencontrées par les femmes inuites.

## **6.0 Discussion**

### ***6.1 Pornographie et demande de rapport sexuel***

Le 19 novembre 2013, Dr Gail Dines a été invitée par Joy Smith, députée à Ottawa, Ontario, à faire une présentation et à participer à une discussion de groupe traitant des effets préjudiciables de la pornographie sur les enfants, et comment la pornographie stimule la demande pour le sexe et la traite sexuelle. Dr Gail Dines est professeure de sociologie et d'études féminines au Wheelock College à Boston et conférencière de réputation internationale et auteure de renom. Elle a partagé sa recherche sur les effets préjudiciables et néfastes de la pornographie sur la société et les jeunes et sur l'hypersexualisation de la culture occidentale et sur les façons dont les images pornographiques se transmettent dans la culture populaire en général.

Julia Beazley, panelliste associée et analyste de politiques pour The Evangelical Fellowship of Canada, a présenté son point de vue à partir de ses travaux et de ses recherches approfondies sur les questions de la prostitution et de la traite des femmes et des jeunes en vue d'une exploitation sexuelle.

« Ayant étudié et appris des femmes exploitées et prostituées — la plupart du temps alors qu'elles étaient enfants — il m'est apparu que la traite, la prostitution, les clubs de danseuses et la pornographie sont tous interreliés. À moins qu'on ne soit disposé à discuter de chacun d'entre eux, notamment la demande qui les alimente, on ne résoudra pas le problème de l'exploitation sexuelle. »

Mme Beazley observe aussi que « la pornographie enseigne le droit — l'idée que le sexe est un besoin, et que les hommes y ont droit, selon leurs conditions et en tout temps, légitime l'achat de services sexuels et nous amène à accepter qu'il devrait y avoir une catégorie de femmes pour l'achat. La pornographie alimente la demande pour des rapports sexuels tarifés — qui canalise des femmes dans la prostitution. Les hommes consomment de la pornographie et cherchent le sexe qu'ils croient que les autres hommes ont et estiment qu'eux aussi y ont droit. La violence et la dégradation dans la pornographie sont devenues chose courante et cela se reflète dans les expériences vécues par les femmes dans la prostitution. Et tout ça entretient la traite sexuelle. La

demande accrue pour des services sexuels mène toujours à une augmentation de la traite. Les victimes de traite sont exploitées en pornographie et les actes sexuels filmés sont parfois utilisés comme moyen de coercition et de contrôle. La pornographie sert également à préparer et à former les victimes de traite. »

Dans la littérature, un client est dépeint comme étant simplement la personne (presque toujours un homme) qui achète des services sexuels de la femme directement ou d'un proxénète ou du contrôleur pour que la femme s'exécute. Tandis que les clients ne sont pas habituellement ciblés par la majorité des recherches effectuées sur la traite de personnes en vue de l'exploitation sexuelle, leurs comportements et leur impact sont toujours présents et causent l'exploitation.

La recherche a démontré qu'un grand nombre de clients ont recours à la violence (incluant les actes physiques et verbaux d'agression). Les études auprès d'un nombre de participants élevés révèlent un taux élevé de violence : 90 % de 100 femmes (dont 52 étaient des Premières Nations) avaient été physiquement agressées dans la prostitution (Farley, Lynne, & Cotton, 2005); 92 % avaient été violées dans la prostitution — la moitié d'entre elles ont été violées de 5 à 10 fois, 15 % d'entre elles ont été violées plus de 20 fois; 84 % ont indiqué avoir été agressées physiquement alors qu'elles se prostituaient, et les clients représentaient les auteurs des agressions dans un pourcentage de 44 % (Farley et al, 2011, p. 28). Bien que nous distinguons la prostitution de la traite, la prostitution étant perçue comme non forcée et la traite comme forcée, nous croyons qu'il est juste de dire que d'agir sur l'inférence que, si différente, les victimes de traite feraient face à plus de violence. Pour cette raison, les études sur la violence contre les prostituées affecteraient aussi les personnes qui sont victimes de traite sexuelle.

La violence est si répandue dans les expériences des femmes prostituées que nous n'hésitons pas à dire que la violence fait partie du « forfait » que certains clients paient et estiment qu'ils ont droit. Cela remet en question l'idée que la prostitution légalisée serait d'une certaine façon plus sécuritaire. Farley et al réitèrent à plusieurs reprises que la prostitution en elle-même *est* un acte de violence contre les femmes (2003, 2005 et 2011). Ces événements donnent à réfléchir et il convient de se rappeler que « la violence dans la prostitution inclut le meurtre » (Farley et al, 2011, p. 15).

Dr Gail Dines discute d'un facteur important dans la compréhension des influences qui motivent les hommes à devenir des clients et qui définissent leur comportement. Elle établit un lien fort entre la pornographie et comment elle aide « à créer le client ». Ses arguments s'articulent autour de quatre points essentiels, ou aspects, de la pornographie :

- Légitimité culturelle pour acheter et vendre les femmes
- Représentation visuelle du sexe prostitué
- Utilisation réelle de femmes victimes de traite
- Alimentation de la demande  
(Dines, 2013)

En tant que féministe, elle prétend que les hommes ne sont « pas nés des violeurs [ils ne sont pas] nés des clients [ils ne sont pas] nés des proxénètes ou des célibataires; en fait [les féministes] croient que [les hommes] sont nés avec la même pleine capacité humaine que les femmes » (Dines,

2013). Être un client est un acte de socialisation provenant de la culture, dont les médias d'information sont un élément essentiel (Dines, 2013). La pornographie, dans ce contexte, agit en tant que socialisateur principal pour la masculinité des hommes et comme modèle de comportement relationnel approprié homme-femme. Et selon Dines, la pornographie est essentiellement une légitimation culturelle pour l'achat et la vente de services sexuels féminins.

Si nous comprenons que la pornographie est essentiellement un processus reconnu et culturellement accepté d'acheter des femmes aux fins sexuelles, cela fournit un éclairage plus précis sur l'idée de la pornographie à titre d'industrie. En effet, la pornographie est une *très* grosse entreprise : les revenus annuels tirés de la pornographie aux États-Unis sont évalués à 13 milliards de \$ et au niveau mondial à 97 milliards de \$ (Dines, 2013). Selon elle, nous devons comprendre combien les développements de l'industrie sont délibérés : « nous devons penser [à la pornographie] avec un plan d'affaires; nous devons l'imaginer comme un petit groupe de MBA qui se rencontre et réfléchit sur comment stimuler la demande, comment créer des marchés » (2013).

La pornographie comme industrie qui stimule les marchés nous aide à comprendre le dernier point, à savoir comment à sert à alimenter la demande. Si nous comprenons la pornographie en tant qu'industrie, il est logique que, tout comme les autres industries, elle exerce un grand contrôle sur le marché et peut influencer les goûts, tout comme l'industrie de la mode et de la restauration rapide influencent ce que nous portons et mangeons. Il s'agit d'une relation très inquiétante, notamment en considérant le marché de la pornographie.

Dines décrit les premiers magazines pornographiques comme Penthouse et Playboy (années 50) comme de la pornographie du « bon vieux temps ». Les images étaient artificielles, jugées comme « soft-core » en opposition aux photos, vidéos et magazines illicites que l'on retrouve dans la pornographie aujourd'hui. Par l'utilisation de stratagèmes stratégiques de vente et par sa distribution comme un magazine masculin consacré au « style de vie », la pornographie a été lancée avec succès dans la société traditionnelle. Cette première pornographie a aidé à paver la voie pour le genre de pornographie déshumanisante et violente qui s'est au cours des dernières années infiltrée dans la culture populaire et sur Internet. Aujourd'hui, il n'y a plus de distinction entre la pornographie « soft-core » et « hard-core » sur Internet, on y retrouve principalement de la pornographie « hard-core gonzo ». Ce qui était perçu comme de la pornographie « soft-core » dans les premières années de Playboy est maintenant intégré dans les médias traditionnels, la publicité, les vidéos musicaux, la télévision et les magazines sur la mode. Les médias d'ordre sexuel à grand public sont devenus normalisés par la culture pop et contribuent à un début précoce de comportement sexuel chez les jeunes.

« Gonzo » que Dines décrit comme un genre de pornographie qui « dépeint le sexe hard-core, du sexe axé sur la violence et la douleur qui rabaissent et humilient les femmes » circule ardemment sur l'Internet traditionnel et génère d'importants revenus pour l'industrie pornographique. Ce genre de pornographie implique des actes sexuels violents et agressifs et des traitements dégradant envers les femmes, comme l'utilisation de la force, la torture, l'agression verbale, le risque d'étouffement et de suffocation, le viol et la mutilation. Les femmes sont nommées en termes humiliants et sexualisés qui visent à déshumaniser les femmes de façon à permettre aux hommes de regarder et d'être stimulés par la violence sexuelle contre des femmes.

La pornographie aujourd'hui affiche des images et des messages néfastes et préjudiciables au spectateur, prétendant que les femmes tirent plaisir d'être humiliées, traitées comme des objets sexuels et violées sexuellement par les hommes dans des vidéos pornographiques. Elle diminue l'égalité des genres et contribue à la violence sexuelle contre les femmes et les enfants.

#### 6.1.1 Impacts de la pornographie sur les enfants et les jeunes

La pornographie en ligne d'aujourd'hui, qui est principalement violente et humiliante envers les femmes, est en voie de devenir une des plus importantes sources en matière d'éducation sexuelle pour les enfants et les jeunes canadiens. Les millions de jeunes esprits impressionnables sont devant leur ordinateur ou iPod en main, vulnérables et non conscients du danger potentiel et de l'exposition à de la pornographie néfaste en ligne, qui inconsciemment façonne leurs comportements sexuels et relationnels futurs. Des enfants, filles et garçons, sont exposés à la pornographie en ligne à un jeune âge. Que ce soit de la curiosité sexuelle ou par accident, les enfants font des recherches en ligne et sont témoins de « hard-core » extrêmes, de pornographie violente — torture, viol, pornographie « gonzo », sexe d'adolescents et pornographie infantile. La profondeur des impacts à long terme sur les enfants, en particulier les garçons, qui sont exposés à de la pornographie violente en ligne aujourd'hui demeure vague, mais certains chercheurs estiment toutefois qu'elle aura des répercussions importantes sur leur santé physique, psychologique et sexuelle. Elle peut façonner leur façon de penser et leurs attitudes sur la sexualité et avoir des conséquences sur leurs futurs comportements sexuels et leurs relations.

Dans une étude menée par l'Université de Montréal en 2013 sur la pornographie et les comportements de visionnement des hommes, Lajeunesse a constaté que la plupart des garçons cherchent le matériel pornographique à partir de 10 ans, alors qu'ils sont les plus curieux sexuellement. Fait intéressant, son étude initiale se concentrait sur les conséquences de la pornographie sur la sexualité des hommes; cependant, Lajeunesse a changé son sujet alors qu'il ne pouvait trouver de sujets d'étude masculins dans la vingtaine n'ayant pas déjà visionné de la pornographie. Cette exposition peut mener à des perceptions déformées de la sexualité et peut façonner le modèle sexuel des garçons pour les années à venir. Il peut également développer des perceptions négatives parmi eux quant aux rapports sains avec les femmes et les filles; et mener à des comportements sexuels préjudiciables. La culture pornographique touche également les attitudes et les comportements des femmes et des jeunes filles dans la façon dont elles perçoivent leurs corps, les relations et le sexe.

Sinclair et al (2005) discute du rôle joué par Internet dans « la sexualisation et l'érotisation des enfants et des jeunes au Canada et internationalement : [mène] à l'augmentation du degré et de la probabilité de l'exposition au matériel sexuellement explicite par les enfants et les jeunes; de jeune-à-jeune — jeunes ayant accès à des images d'abus sexuel d'enfant d'âge similaire; et, jeunes posant pour des photos pour des webcams, souvent défini comme un phénomène d'autoexploitation. »

Généralement les hommes qui regardent de la pornographie veulent souvent les rapports sexuels qu'ils consultent en ligne avec leur partenaire, incluant les actes violents et humiliants. Que se produit-il lorsque le partenaire refuse? Cela peut générer plus de clients, à la recherche de femmes vulnérables qui se prostituent pour réaliser leurs demandes sexuelles. La venue de plus de clients

entraîne une demande pour la prostitution ainsi que la traite sexuelle de femmes et de filles vulnérables pour l'exploitation sexuelle.

Avec la nouvelle possibilité infinie de cliquer pour consulter de la pornographie en ligne, les hommes deviennent rapidement désensibilisés à la pornographie hard-core et cherche constamment de la pornographie plus violente et extrême (Dines 2010). Ce qui a pour conséquence que plusieurs hommes consultent des sites pornographiques affichant de l'exploitation sexuelle de jeunes filles et d'enfants. Les pornographes sexualisent l'inceste, le viol, l'agression d'enfants et le sexe avec des enfants. Bien que plusieurs des actrices de pornographie soient âgées de plus de 18 ans, elles sont dépeintes comme étant mineures, de jeunes écolières, des gardiennes d'enfants et des vierges. Plusieurs de ces vidéos montrent des hommes prenant avantage de jeunes enfants naïfs, innocents et vierges. Ils montrent également des scénarios de père et fille dans lesquels le père abuse sexuellement sa fille ou sa belle-fille alors qu'elle est tout impatiente de le satisfaire sexuellement. « Les représentations pornographiques de la sexualité des femmes et des enfants déforment la vérité au sujet des désirs des femmes et des enfants, et légitiment le sens du droit des hommes, et l'utilisation de la force, de la violence et d'actes humiliants posés par des acteurs masculins » (Marshall, 2000, p. 67).

Il est très inquiétant de constater que ces sites de pornographie encouragent la pédophilie et le sexe sadique avec les enfants et suggèrent que l'enfant est stimulé et qu'il apprécie. Cela tente de normaliser et de légitimer l'abus sexuel d'enfants. Cette pornographie a des répercussions énormes en créant des agresseurs et en augmentant l'abus et la violence sexuelle contre les enfants. La recherche a démontré que certains hommes qui regardent la pornographie infantile exprimeront leurs désirs sexuels sur des enfants. Sher (journaliste d'enquête lauréat) et Carey (journaliste expert sur les sujets liés au cerveau et au comportement) dans un article de 2007 du NY Times sur les liens entre la pornographie et l'agression d'enfants ont cité ensuite une étude gouvernementale non encore publiée et réalisée par des psychologues du Federal Bureau of Prisons. Dans cette étude, Sher et Carey ont signalé que les chercheurs ont constaté que « 85 pour cent des hommes condamnés pour avoir téléchargé de la pornographie infantile avaient commis des crimes d'abus sexuels contre des mineurs, d'un contact inapproprié à du viol. » Dines a indiqué que les hommes qu'elle avait interviewés en prison, bien qu'ils ne se considéraient pas comme des pédophiles, avaient violé un enfant dans les six mois suivant le visionnement habituel de pornographie.

Ce qui ressort de la pornographie « gonzo » d'aujourd'hui est le thème de l'inégalité du pouvoir où les hommes ont tous les pouvoirs et exploitent, abusent et manipulent sexuellement les femmes et les filles à satisfaire leurs demandes sexuelles.

La pornographie semble jouer un rôle prédominant à titre d'industrie de « fabrication de goût » et son exploration continue de comportement de plus en plus extrême envers les femmes peut avoir une influence puissante pour encourager le comportement de client et a une influence inconnue et malsaine sur les relations sociales générales entre hommes et femmes. Le résultat final n'est pas seulement de la violence accrue envers les femmes, mais également le développement de mentalité, d'attitudes et de comportements malsains des hommes envers les femmes. Ce point mérite davantage notre attention non seulement pour protéger les femmes dans la prostitution, mais aussi pour aborder et améliorer la santé des hommes.

En bref, un client, un auteur d'abus ou d'exploitation sexuelle, ou un trafiquant est stimulé par ce processus de socialisation qui inclut la déshumanisation des femmes vulnérables de la société comme étant acceptable d'être utilisées pour leur corps.

*Chaque groupe qui a lutté pour une libération comprend que les images médiatiques font partie intégrante de la déshumanisation systématique d'un groupe opprimé. . . Plus il y a d'images de pornographie qui sont véhiculées dans la culture courante, plus de femmes et de filles sont dépouillées du statut d'être humain et sont réduites à des objets sexuels. ~ Dr Gail Dines*

## 6.2 La santé au féminin

Comme discuté précédemment, la sévérité de l'incidence de la prostitution et de la traite sexuelle sur les esprits et les corps des femmes et des filles est importante et nécessite une approche plus approfondie. Nous avons déjà vu le taux élevé de syndrome de stress post-traumatique dans la recherche de Farley et al (2003, 2005, 2011) ainsi que d'autres statistiques de taux élevé de violence. Cependant, il y a d'autres incidences sur la santé du fait de se prostituer.

Les statistiques suivantes proviennent de Farley et al, 2003. Les maladies rapportées proviennent d'un questionnaire sur les problèmes de santé chroniques que les chercheurs ont dressés en fonction de rapports précédents sur les maladies dans leur recherche qui ont été par la suite remplis par les participants, parmi lesquels figuraient des femmes victimes de traite sexuelle et des prostituées. Les statistiques ci-dessous contiennent certains points saillants et représentent l'échantillon canadien et englobent des femmes victimes de traite ou des prostituées des Premières Nations et euro-canadiennes, bien que les chercheurs ne tentent pas de les distinguer. (p. 54)

- Douleurs et maux musculaires (78 %)
- Problème de concentration (66 %)
- Rhumes ou symptômes de la grippe (61 %)
- Douleur articulaire (60 %)
- Essoufflement (60 %)
- Problèmes d'estomac (59 %)
- Maux de tête/migraines (56 %)
- Constipation/diarrhée (52 %)

Dans une étude élargie sur la santé menée par Zimmerman et al (2006), 207 femmes « récemment libérées d'une situation de traite » ont été interviewées sur leurs expériences avec l'accent mis sur la santé et la violence (p. 2). Les participantes provenaient de 14 pays différents et leur âge variait de 15 à 45 ans (la majorité entre 21 et 25 ans). Cette recherche a permis aux auteurs d'identifier les conséquences potentielles suivantes sur la santé pour les femmes victimes de traite sexuelle : (p. 43)

- La mort
- Blessures physiques aiguës et chroniques
- Complications neurologiques
- Complications gastro-intestinales



- Complications de la santé sexuelle et reproductive
- Problèmes dermatologiques
- Complications cardiovasculaires
- Complications musculo-squelettiques
- Problèmes cognitifs, dommage aux nerfs sensoriels et nerveux
- L'épuisement, la malnutrition, le système immunitaire affaibli
- Détérioration de conditions préexistantes menant à l'incapacité ou au décès; et,
- Problèmes de santé mentale

Downe a constaté que la santé physique peut également être précaire pour celles qui sont victimes de traite sexuelle en raison d'autres facteurs de style de vie au-delà des actes sexuels : « les individus de l'industrie du sexe rapportent une fatigue constante, un manque de sommeil et de nourriture » (2003, comme cité par Ursel et al, 2007, p. 67). Également, « ils sont peu susceptibles de recourir à des soins médicaux ou tout autre service pour les travailleurs du sexe étant donné la peur d'être signalé à la protection de l'enfance ou à la police » (Allman, 2000; Busby, 2003; Weiner, 1996, comme cité par Ursel et al, 2007, p. 67). Dans les entrevues menées dans le cadre de cette recherche, le personnel de l'AFAC a constaté jusqu'à quel point les conditions de travail ont souvent entraîné des problèmes respiratoires et pulmonaires chroniques puisque ces femmes et filles sont souvent forcées de travailler sur la rue, quelles que soient les conditions climatiques, peu vêtues et ne les protégeant pas suffisamment des mauvaises conditions.

Une victime de la traite sera aux prises avec des problèmes de santé au niveau physique et mental, liés à des maladies et souvent par des agressions physiques de la part de leurs trafiquants ou de leurs clients.

## **7.0 Entrevues auprès d'informateurs clés**

### ***7.1 Travailleurs de première ligne***

Une série d'entrevues a été menée auprès de 11 travailleurs de première ligne qui ont travaillé directement avec les femmes et les filles autochtones afin de recueillir de l'information qualitative sur la question de la traite et de la prostitution chez les filles et les femmes autochtones au Canada. D'après un format semi-structuré, on a posé aux travailleurs de première ligne une série de questions sur l'exploitation sexuelle au Canada, sur les services offerts à ces femmes et filles, et leur relation avec la législation canadienne, la police et les services sociaux. Les thèmes abordés sont présentés à l'annexe A.

Dans ces entrevues avec des travailleurs de première ligne, nous avons constaté que les réponses correspondaient avec ce que l'on retrouve dans la littérature. Collectivement, les travailleurs de première ligne que nous avons interviewés avaient travaillé avec beaucoup de femmes. Les questions traitaient du recrutement, des besoins, sortir de l'industrie du sexe et comment le système judiciaire canadien actuel et les services sociaux s'attaquent au problème du travail du sexe pour ces femmes. Les réponses sont analysées ci-dessous. Bien que ce document porte principalement sur les filles et les femmes autochtones qui ont été victimes de traite ou exploitées sexuellement, nous avons discuté certains des arguments entourant ce qui définit la prostitution et ce qui définit la traite. Aux fins de la présente section, les personnes interviewées ont discuté de proxénétisme, de

traite et du travail du sexe. Cependant, pour le déroulement, leurs discussions passaient d'un sujet à l'autre, parlant de recrutement, de contrôle, des proxénètes, de la torture et utilisaient le mot prostitution. Le langage que nous utilisons ici reflète la perception des interviewées voulant que la traite et la prostitution puissent être difficiles à séparer et reflète les choix de mots de ces dernières.

#### 7.1.1 Vulnérabilités et recrutement

Selon les travailleurs de première ligne, pour comprendre pourquoi les femmes et les filles autochtones sont visées par des proxénètes, clients et trafiquants, il faut savoir que ces gens cherchent des personnes vulnérables. Ces prédateurs de chair humaine préfèrent certains profils, comme ceux ayant des antécédents d'abus (abus sexuel y compris en tant qu'enfant), de maisons instables dans leur enfance, une faible éducation, un manque d'affection, habitués aux familles d'accueil, abus de drogues et pauvreté, entre autres. Essentiellement, les proxénètes, les clients et les trafiquants recherchent les personnes pour qui la prostitution représente presque la seule solution de rechange économique, et qui ont un passé normalisant les comportements abusifs.

Malheureusement, il y a beaucoup de femmes et filles autochtones qui correspondent à ces critères de vulnérabilité. Sur ces femmes et filles qui ont déjà eu un début de vie plus difficile, le trafiquant, le proxénète ou le client déploiera des moyens de manipulation pour faciliter l'exploitation sexuelle de ce groupe.

Les travailleurs de première ligne ont identifié un modèle populaire comme une approche « prétendant vouloir aider » par laquelle on démontre un intérêt à ces filles et ces femmes qui ont déjà été privées de cette attention dans leur vie. Après avoir établi une forme de relation, le « partenaire » demande à ces femmes et ces filles à commencer à rapporter de l'argent pour qu'ils puissent continuer leur relation. En filigrane de cette pression est la reconnaissance de la prévalence de pauvreté et de faible éducation dans le passé de ces filles et de ces femmes. Leur « partenaire » ne leur dit pas de trouver un emploi professionnel (avec leurs aptitudes et leurs compétences, les perspectives pour un emploi habituel ne sont pas disponibles pour ces femmes). Les drogues sont aussi utilisées comme moyen d'attirer les filles et les femmes dans la traite, puisque ces « partenaires » peuvent commencer par leur fournir de la drogue entraînant une dépendance, tout comme un autre mécanisme de contrôle et mesure incitative pour se livrer à des actes sexuels contre rémunération.

Recrutées en raison de leur vulnérabilité, manipulées par des proxénètes et des clients, ces femmes peuvent servir à recruter d'autres femmes par la description trompeuse de « la vie » de prostituée (comment pouvons-nous supposer qu'elles décriraient leur vie pour « vendre sa proposition » et non pas comme victimes de traite) et parce qu'il y a de l'argent à faire. En recrutant d'autres femmes, elles s'épargnent souvent d'autres difficultés, y compris la violence physique par leurs proxénètes.

En dernier lieu, sur la question du recrutement, les travailleurs de première ligne ont indiqué clairement que les proxénètes, trafiquants et les clients recherchent des personnes vulnérables, qui ont été abusées et maltraitées, puisque peu d'autres sont disposées à considérer ce travail.

#### 7.1.2 Raisons pour sortir du milieu ou ne pas vouloir en sortir

Tout comme les raisons expliquant pourquoi elles sont ciblées en premier lieu, il peut être difficile pour ces femmes et filles d'essayer de sortir de l'exploitation sexuelle. Les travailleurs de première ligne ont fait mention des antécédents comme facteur multidimensionnel à se sentir obligé de demeurer dans la vie de la prostitution forcée. Il y a bien plus à s'en sortir qu'à s'enfuir de son proxénète/trafiquant.

Selon un des interviewés, pour beaucoup de jeunes des femmes prostituées, leur passé tumultueux signifie qu'« elles ne possèdent pas les compétences de base; ce temps leur a été volé ». Leur passé de foyer instable et de manque d'éducation a entraîné un manque de compétences pour un autre emploi, et un manque d'alternatives d'emploi réalisables a souvent été cité dans la littérature comme un obstacle important pour pouvoir quitter la prostitution. Leur passé d'abus pour certaines peut également signifier un manque de confiance et d'espoir que les choses peuvent changer. Cette remarque formulée par les travailleurs de première ligne est en outre renforcée par la demande de la littérature pour que ce soit des survivants de la prostitution qui agissent comme travailleurs de première ligne; des modèles vivants, prouvant que le changement est possible a souvent été cité par celles quittant ou ayant quitté l'industrie du sexe en tant qu'élément de motivation puissant. Une autre contrainte liée au passé se situe au niveau de l'incarcération : une fois que ces femmes ont fait face au système de justice en tant que prostituées, cet antécédent de casier judiciaire peut avoir un effet dissuasif important quant à leurs chances de trouver un emploi éventuellement.

C'est sans surprise que les travailleurs de première ligne ont également identifié le manque de soutien comme obstacle important à quitter la prostitution pour ces femmes et ces filles. Il n'y a pas qu'un manque de services de soutien, il y a aussi un effet sur le moral lorsque les femmes constatent leur priorisation par la société en raison de ce manque.

Beaucoup de femmes sont introduites dans la prostitution de par leur vulnérabilité, notamment leur isolement lorsqu'elles déménagent en ville (et dû au manque de soutien pour ces transitions et pour trouver un emploi, de l'hébergement ou d'obtenir les compétences nécessaires pour le marché de l'emploi). Une fois qu'elles ont été recrutées en raison de telles vulnérabilités, ces faiblesses ne disparaissent pas; il est plutôt dans l'intérêt fondamental des proxénètes de maintenir ces conditions. Les travailleurs de première ligne ont observé que l'isolement fait souvent partie de la stratégie du proxénète; cependant, plusieurs de ces femmes maintiennent des relations avec la famille, bien que sur une base non régulière peut-être, régulièrement ou bien des relations pratiques seulement.

En outre, une fois que ces femmes et filles tombent dans les filets de la justice, elles peuvent subir des répercussions négatives par la suite. Les travailleurs de première ligne ont noté que certaines de ces femmes, après avoir été incarcérées pour motif de prostitution ou après être devenue toxicomanes, elles sont rejetées par la collectivité ou la famille.

### 7.1.3 Santé

Les travailleurs de première ligne interviewés ont identifié certaines des nombreuses préoccupations de santé auxquelles les femmes et les filles doivent faire face :

- Respiratoire
- Drogue et alcool
- Maladies
- Malnutrition
- MST
- Soins de santé inadéquats
- Torture
- Suicidaire
- Violence psychologique
- Dénigrement verbal
- Racisme
- Taux élevé d'hépatite C, VIH
- Diabète
- Désordre de stress post-traumatique
- Endocardite (infection du cœur suite à des injections non sécuritaires) et,
- Maladie respiratoire pulmonaire chronique

En bref, elles souffrent de multiples blessures et maladies, certaines liées directement à la prostitution et à la traite, d'autres au style de vie entourant ce milieu. Ces conditions demeurent en place par la persécution et le jugement qu'elles doivent affronter en tant que femmes victimes de traite ou prostituées et le manque de soutien pour améliorer ou changer leur vie.

#### 7.1.4 Torture

Bien que la torture ait été mentionnée comme élément de santé, c'est une question grave qui mérite une analyse approfondie. Définie ici comme sévère et traumatisante, la douleur infligée délibérément ou infligée par une ou plusieurs personnes sur une autre, les exemples précis fournis apportent un plus grand regard sur les degrés de violence auxquels font face les filles et les femmes dans l'exploitation sexuelle. Nous vous présentons ci-dessous des exemples fournis par une interviewée en ce qui a trait à différentes formes de torture infligées sur une adolescente de douze ans :

- Privée d'eau et de nourriture
- Enchaînée et menottée à des objets stationnaires
- Attachée pendant de longues périodes
- Confinée dans un espace noir et clos
- Empêchée d'utiliser la toilette (forcée à déféquer ou à uriner sur elle-même)
- Battue et étouffée
- Battue avec un bâton de proxénète ou un cintre chauffé
- Tabassée à plusieurs reprises
- Suspendue par ses membres
- Coupée ou fouettée
- Doigts, orteils et membres fracturés et disloqués
- Étouffée à l'aide d'un objet sur son visage
- On s'assoit sur elle, rendant la respiration difficile
- Décharge électrique
- Fécondée de force
- Avortée de force
- Violée par un individu ou un groupe
- Violée à l'aide d'une arme (ex. arme à feu ou couteau)
- Drogée avec des médicaments, de l'alcool et des injections
- Forcée à regarder de la pornographie
- Exposée aux films « snuff »
- Forcée à blesser autrui (fait pour se sentir mal)
- Forcée à observer des blessures causées à autrui
- Forcée à blesser ou tuer des animaux de compagnie
- Menacée d'être tuée
- Traitée de noms humiliants et non traitée comme un être humain.

Cette interviewée a ajouté que ces expériences n'étaient pas exceptionnelles; elles reflétaient plutôt la réalité normale pour ces victimes d'exploitation sexuelle. Les expériences documentées dans la revue de littérature corroborent cette affirmation, bien que les rapports (tels que Farley et al 2003; 2011) ne détaillent pas généralement les expériences violentes. La lecture (ou l'écoute) d'une liste si détaillée ajoute du poids et de la validité à l'utilisation du mot torture et le besoin de lutter contre la violence à l'égard de ces femmes et filles.

#### 7.1.5 Comment les dispositions de services affectent les victimes de traite

Aucun service ne s'applique à tous. Il a été souvent mentionné dans la littérature que non seulement plus de soutien était nécessaire, mais qu'il était aussi important que ce soutien soit souple dans son approche, laquelle doit être multidimensionnelle pour les victimes de traite. L'expérience des travailleurs de première ligne interviewés reflétait ce besoin. Ils ont également identifié un besoin de validation comme approche prônant la guérison et une méthodologie de réduction de préjudice comme étant plus efficace que l'abstinence.

Pour les travailleurs de première ligne, la validation signifiait que les victimes de traite doivent être reconnues comme ayant subi une grande épreuve, qui est en soi traumatique. Les interviewées ont estimé que cette validation de leurs expériences pourrait avoir un effet de guérison sur ces femmes et constituait un facteur de rétablissement et de guérison. En plus, la reconnaissance de leurs expériences et le fait de leur dire que ces expériences pourraient servir d'outils pour informer les autres sur la réalité vécue par ces femmes dans leur style de vie pourraient également contribuer à cette validation d'effet de guérison.

Comme discuté dans ce rapport, la réduction de préjudices et de dommages est une méthodologie qui accepte les rechutes et les retours aux comportements précédents, et elle préconise le non-jugement et le soutien de ces femmes au moyen d'une lutte à long terme tolérant les rechutes et les faiblesses. Une interviewée a par ailleurs ajouté que les approches souples de réduction de préjudices étaient essentielles : aucun couvre-feu, aucun jugement, options de soutien, soutien souple (avec les questions quotidiennes d'hébergement, de consultation).

#### 7.1.6 Législation canadienne, forces policières, services sociaux et société

Sur les sujets ayant trait à la législation canadienne, les forces policières, les politiques et la société, les travailleurs de première ligne ont identifié les lacunes d'orientation du système et pourquoi l'aide aux femmes et filles victimes de traite et d'exploitation sexuelle a été entravée au lieu d'aider.

Selon leur point de vue, il semblerait que l'approche fondamentale au Canada était mal orientée et que le blâme pour la traite incombait aux femmes et aux filles qui en étaient victimes. Donc, cela signifie poursuivre la prostitution où les femmes actuelles risquent l'incarcération pour des actes de prostitution tandis que les clients étaient référés dans une école de michetons (un établissement où les clients sont envoyés pour les rééduquer sur la prostitution afin qu'ils cessent d'avoir recours aux services de la prostitution.) L'incarcération ne fait que marginaliser et discriminer contre ces femmes et ces filles vulnérables et rend difficile leur sortie du milieu de la

prostitution pour des perspectives d'emploi plus sécuritaires et plus fiables. La loi ne semble pas être efficace dans la poursuite contre les proxénètes et les clients.

D'après leur expérience, les interviewés ont indiqué que le jugement, des forces policières et des médias, semble être un facteur très pertinent pour évaluer le rendement approprié et équitable des policiers dans les cas de filles autochtones disparues ou victimes de traite. Les policiers ont davantage tendance à arrêter les femmes que les hommes. Certains peuvent avoir cru que c'était une façon d'aider ces femmes.

Toujours sous l'optique du soutien à titre de responsabilité des forces policières et des services sociaux canadiens et étant donné la grande représentation des femmes et des filles autochtones qui sont victimes de traite au Canada, les interviewés ont indiqué qu'il y a un manque de soutien de l'administration pour s'assurer que la police est formée de façon adéquate pour traiter de la situation avec les filles autochtones et leur nombre sur la rue. En outre, la police n'est pas suffisamment sensibilisée sur les antécédents de ces femmes qui ont mené à jouer ces rôles et à leur « statut » de victimes. Ce manque de perspective, aurait des effets néfastes sur l'interaction de la police avec ces femmes et filles au quotidien et se répercutent donc négativement sur comment la police réussit à répondre aux besoins de ces femmes et filles.

Il n'y a pas que du négatif : le soutien peut s'avérer très efficace. Un travailleur de première ligne a mentionné que les travailleurs sociaux de Winnipeg sont autorisés à effectuer leur propre recherche dans des cas de disparition. Elle poursuit en disant que bien que ces travailleurs peuvent sembler mal reçus par la jeune personne en question, cette démonstration de soutien et d'attention fait quand même une différence; cela montre à ces femmes et filles qu'elles sont remarquées, importantes et que quelqu'un les recherche.

En bref, les interviewés reconnaissent un manque de compréhension de la part de la loi, des forces policières, des services et des médias. Par exemple, lorsqu'on parle de programmes de soutien et de sortie, ils peuvent insister sur des réglementations peu réalistes, par exemple l'exigence de ne pas avoir consommé de drogues 72 heures avant de recourir à une maison d'hébergement. C'est le genre de réglementation qui a été à plusieurs reprises décriée dans la revue de la littérature.

Les interviewés ont donné les mises en garde suivantes aux autres travailleurs de première ligne qui aident les filles et les femmes autochtones victimes de traite : n'abusez pas du pouvoir, ne prenez pas les choses personnelles ou n'interprétez pas les choses comme lutte de pouvoir — cette attitude éloigne les femmes qui sont dans le milieu de la prostitution.

#### 7.1.7 Internet

Tous les interviewés ont noté que le Canada se situe actuellement loin derrière d'autres pays quant aux publications que l'on retrouve sur Internet et qui concernent la traite sexuelle. La loi s'est concentrée sur les services de police, les propriétés et les routes plutôt que de patrouiller l'Internet. Les sites Web tels que Craigslist sont juste un exemple de la façon dont l'Internet est utilisé comme moyen de traite et d'exploitation sexuelle des femmes et des filles vulnérables.

### 7.1.8 Les besoins

Les travailleurs de première ligne ont répondu fortement en ligne et le tout a été documenté par la littérature. Selon leur expérience auprès des femmes victimes de traite, elles ont mentionné les besoins pour les services de garde, de la formation, le traitement de dépendances, de traumatisme, plus de soutien pour l'hébergement, une plus grande sensibilisation sur la traite et la prostitution axées sur les jeunes filles comme un effort préventif, ainsi que des solutions de rechange à la prostitution réelles et viables. Les services de garde sont un besoin particulièrement criant, reflété dans les déclarations des interviewés et dans la littérature. Un plus grand respect doit exister envers ces femmes et ces filles et la protection de leurs droits de la personne.

Les interviewés recommandent aussi la décriminalisation des femmes et des filles qui se prostituent et l'ajout de services appropriés et de solutions de rechange viables à la prostitution. Examiner de nouveau le Code criminel en particulier dans le respect à la torture : il doit être modifié pour inclure les acteurs non étatiques (proxénètes, clients et trafiquants).

## *7.2 Survivantes/femmes du milieu de la prostitution*

Dans le cadre de notre recherche sur la traite et l'exploitation sexuelle, le personnel de l'AFAC a mené des entrevues auprès de quatre (4) femmes survivantes autochtones. Bien qu'elles soient des survivantes du milieu de la traite, certaines même depuis plusieurs années, il y a peu ou pas de différence dans leurs énoncés comparativement à la plus récente littérature. En fait, il y a beaucoup plus de similitudes avec la présente littérature que d'écarts, confirmant les incidences malheureuses sur le progrès accompli dans la réduction du nombre de cas de traite et d'exploitation sexuelle de filles et de femmes autochtones au Canada.

### 7.2.1 Historique

Lorsqu'on les interrogeait sur leur enfance, toutes les répondantes provenaient de foyers perturbés. Deux avaient été placées dans des familles d'accueil et trois avaient été abusées sexuellement. Elles ont toutes fait face à des défis d'estime de soi. En relisant leurs déclarations, il y a un sentiment d'urgence à agir puisque ces femmes dans leurs jeunes années grandissaient dans ce qui semble être une acceptation de traitement abusif dans leur vie. En d'autres termes, en cultivant des vulnérabilités que d'autres viendraient à exploiter.

### 7.2.2 Recrutement

Dans la littérature, certaines des méthodes de recrutement observées incluaient la pratique d'adoption du recrutement comme échange familial, recruté à même les maisons de groupe ou les centres de soutien et par les « amoureux » qui s'introduisent dans leur vie avec des promesses d'amour et de soins, pour finalement envoyer ces jeunes femmes dans les rues pour en soutirer du profit. Les déclarations recueillies lors de nos entrevues faisaient mention d'une femme victime de traite de sa mère pour des fins pécuniaires, une autre a été recrutée d'un foyer de groupe par sa propre sœur et une autre a été recrutée par son « amoureux », lequel, après lui avoir démontré beaucoup d'attention, lui a tourné le dos et a exigé qu'elle travaille dans la rue pour lui rapporter de l'argent : « Il m'a installée dans une chambre d'hôtel, m'a acheté des

vêtements, a pris soin de moi pendant un certain temps. Il a dit qu'on pouvait se faire beaucoup d'argent, et s'acheter une maison. Alors j'ai commencé à travailler dans la rue. À partir de ce moment-là, c'est plus la violence qui me retenait auprès de lui. »

Les proxénètes et trafiquants recherchaient de jeunes filles autochtones. Cela correspond aux cibles vulnérables discutées dans les entrevues auprès des travailleurs de première ligne. Une participante a mentionné avoir subi de la pression par des clients pour tenter de recruter plus de femmes autochtones de la région du Nord.

### 7.2.3 Expériences

Un des mots qui caractérisent les sentiments de ces femmes après avoir subi ces expériences est la méfiance. Une fois enquis de leurs interactions avec des hommes au sujet de cadeaux ou de compliments, une participante avait un discours bien différent de la majorité des gens sur les cadeaux et les compliments : « mon beau-père, c'est comme ça qu'il m'a élevé, il me couvrait d'attention et d'affection et de compliments ». À un jeune âge, cela peut établir un modèle pour masquer l'abus; ce n'est certainement pas limité aux expériences d'enfants non plus. Une des femmes a parlé au sujet de la façon dont elle a été recrutée dans la traite de personnes, indiquant une pratique trop bien connue que l'on retrouve dans la littérature : « il s'agissait principalement de m'acheter des cadeaux alors que nous étions dans une relation amoureuse. Le temps a passé et il m'a dit que j'étais en dette envers lui et il m'a dit quoi faire pour le rembourser. »

S'introduisant dans leur vie avec une soi-disant attention et une affection, simplement pour exploiter cette confiance établie, est peut-être une des raisons qui expliquent qu'il soit si difficile de soutenir la sortie de ces femmes du milieu de la traite. Beaucoup d'entre elles ont déjà entendu les affirmations voulant qu'on se préoccupe d'elles et qu'on leur propose une offre qu'elles devraient accepter.

Une femme s'est souvenue d'un discours prononcé par sa mère lorsqu'elle a su que sa fille était victime de traite, tout comme elle. Sa mère lui a confié que c'était une vie dangereuse. Les conseils qu'elle lui a donnés étaient d'éviter les drogues en présence d'un client jusqu'à ce qu'elle puisse mieux évaluer les risques de violence, ce qui pouvait faire une différence entre la vie et la mort.

L'expérience des participantes avec la famille était étonnamment de toute nature. Une d'elles a tenté d'éviter les liens familiaux à un certain degré pour cacher le fait qu'elle vivait une vie de victime de traite dans les rues. Une participante a mentionné que sa famille participait dans la traite alors il ferait peu de différence de l'isoler de sa famille comme une façon pour un proxénète de la contrôler, une participante a parlé que sa famille continuait de l'encadrer dans le contexte de victime (déresponsabilisation) par opposition à une survivante (responsabilisation), et une autre a été isolée de sa famille.

### 7.2.4 Torture

Une fois impliquées dans la traite de personnes, les quatre participantes ont témoigné du grand danger de participer à ces activités quotidiennes d'être vendues pour du plaisir sexuel. Cela



faisait partie de l'expérience, inséparable de la traite de personne. Des quatre répondantes, trois ont parlé d'expériences de torture ou ont subi une certaine forme de contrainte, par exemple par une détention dans des locaux séparés comme punition.

Bien qu'il existe plusieurs aspects traumatisants à être victime d'exploitation sexuelle aux fins de traite, la destruction délibérée d'une personne par un autre être humain semble particulièrement cruelle. Voici certains des exemples de torture soit vécus par les interviewées ou par des femmes qu'elles connaissent : être giflée, battue, tabassée, frappée (diverses parties du corps) et être enfermée.

Une interviewée a expliqué la présence de la torture comme une combinaison de facteurs : « C'est un manque de choix, c'est de la misogynie, de la violence intime envers les femmes. Un client devient dangereux en deux minutes. Après l'acte sexuel, l'homme se fâche parce qu'il n'a peut-être pas été à la hauteur. Les hommes sont physiquement plus forts. La torture, c'est de la torture. J'ai survécu. J'en suis une experte. »

#### 7.2.5 Drogues

Un des thèmes les plus communs que l'on retrouve dans la littérature est la prévalence des drogues dans les expériences de traite de personne en vue d'exploitation sexuelle. Les drogues, aussi, ont réussi à s'intégrer aux expériences de vie des répondants que nous avons interviewés. Des quatre répondants, trois ont discuté du rôle des drogues dans leur vie. Les trois ont mentionné avoir utilisé les drogues pour la même raison : comme une sorte d'automédication, une façon de s'engourdir et d'affronter le traumatisme d'être exploitée sexuellement.

*Quand j'étais sexuellement agressée chez nous, je ne prenais pas de drogues. Je dissociais psychologiquement tout simplement. C'est comme ça que j'ai survécu. Quand je me suis retrouvée dans le milieu de la prostitution, parce que j'étais violée plusieurs fois par jour pour de l'argent, je ne pouvais plus compter sur mes capacités de tout simplement dissocier psychologiquement. J'avais besoin d'aide. Je pouvais faire jusqu'à 13 clients par jour. Alors, parce que mon esprit ne pouvait plus dissocié automatiquement, j'ai commencé à prendre de la drogue. Les drogues m'aidaient. Après un certain temps, elles ne m'aidaient plus.*

#### 7.2.6 Santé

Les répercussions sur la santé pour ces femmes sont graves. Bien qu'elles aient quitté la traite sexuelle plusieurs années auparavant, elles sont toujours aux prises avec des ramifications physiques et mentales du traumatisme qu'elles ont enduré. Certains des maux physiques mentionnés sont des problèmes gastro-intestinaux, un poids excessif, une cicatrice sur la cheville et des tendons blessés, et le fait d'être incapables d'avoir des enfants par un accouchement naturel à cause des dommages corporels subis.

Non limité au physique, un certain traumatisme mental abordé est le syndrome post-traumatique, l'anxiété, un faible niveau de confiance, réaction de stress au combat, paranoïa, dépression et un

besoin de thérapie de rétablissement après un traumatisme. Un répondant a mentionné avoir été suicidaire à quelques reprises.

Ces expériences témoignent de la violence présente dans la traite sexuelle au Canada ainsi que de traumatismes de santé mentale durables qui sont simultanément accrus. Le fait d'être victime de traite sexuelle entraîne de sérieuses répercussions sur la santé de ces femmes et ces filles

#### 7.2.7 Internet

Puisqu'elles avaient vécu leurs expériences de victimes de traite avant la popularité d'Internet, le sujet n'était pas pertinent pour les survivantes interviewées sur le plan de leur propre expérience. Cependant, une interviewée a fait ce commentaire sur la pornographie par rapport à la violence subie pendant son exploitation sexuelle : « cette pornographie sur Internet est plus violente. Ça alimente Internet, l'industrie de la pornographie. Nous avons normalisé des programmes la nuit avec du contenu de pornographie soft-porn. Normalisant la prostitution. »

#### 7.2.8 Sortie

Peut-être inopinément, un des facteurs principaux mentionnés par les répondants pour ne pas avoir quitté plus tôt le milieu était leur faible estime de soi. Il leur était difficile de croire à une vie à l'extérieur de la traite sexuelle. Une répondante a décrit sa perspective à cette époque comme étant la suivante : « Je n'étais bonne que pour le sexe. . . Il y avait un temps où je croyais que c'était la seule chose pour laquelle j'étais bonne. » Un autre abondait un peu dans le même sens « j'étais à un endroit où je m'en foutais — on m'a dit que c'est tout ce que je méritais. Présent dans mon enfance, j'y ai cru ». Une des femmes l'a résumé comme étant son plus grand réseau : « [Il était] difficile d'en sortir. C'était tout ce que je connaissais. Vous entendez parler de ces enfants nés avec des gangs. Je suis née dans les rues. Mes tantes, cousins et oncles ont fini dans la rue. C'était normal ». Chacune des trois déclarations correspond à l'argument avancé par Farley et al (2003) à cet égard voulant que toute prostitution soit forcée; ce n'est pas un choix d'être exploité sexuellement lorsqu'on a été élevé dans l'abus et la pauvreté. Il peut être dangereux pour les responsables de politiques d'essayer et de faire une distinction entre la prostitution par choix et être victime de traite sexuelle contre son gré. Une telle pensée dichotomique peut mener à des échappatoires dans les stratégies et les lois censées soutenir les femmes et les filles qui sont sexuellement exploitées. Il peut également gêner les efforts d'entrer en contact avec ces femmes pour faciliter leur sortie pour tenter d'étiqueter les personnes de la prostitution comme vivant la vie qu'elles ont « choisi ».

Mis à part la faible confiance en soi, des obstacles familiaux se retrouvent dans la littérature. Une répondante a énuméré les entraves suivantes à sa sortie : services de garde, y compris des questions de santé pour l'enfant, l'hébergement, les finances et une crainte d'être tuée par son exploitant/proxénète si elle tentait de s'enfuir. Ce qui a finalement motivé certaines répondantes à en sortir était la maternité pour deux d'entre elles et le risque de blessures pour une autre. Les éléments suivants ont contribué à leur transition : hébergement de soutien, solution de rechange économique, et pour une répondante, un groupe de travail permanent, continu, sans jugement, l'a aidé à envisager de nouvelles perspectives quant à son avenir.

### 7.2.9 Lois, soutien et services

Bien que les femmes interviewées n'étaient plus impliquées dans le milieu de la traite sexuelle depuis quelques années, leurs déclarations au sujet de la loi au Canada, du soutien et des services semblent être un amalgame de leurs propres expériences et de certaines observations modernes.

À partir de leur vécu, elles ont noté un manque de services distincts de soutien quand vient le temps de sortir du milieu. Un contre-exemple est le groupe de travail qui persistait à rechercher une femme en particulier qui était victime de traite, manifestant un réel souci face au rejet de leurs efforts, et leur attention était portée sur la poursuite de son proxénète. Avec le temps, l'approche axée sur le non-jugement de ce groupe s'est avérée un service très efficace alors qu'elle leur attribue sa sortie de la traite de personne.

Une des critiques formulées au sujet des lois était le manque de connaissances qu'elles avaient ainsi que d'autres femmes sur les questions législatives. Arrêtées et détenues par les forces policières, ces mêmes policiers ne leur expliquaient jamais les lois pertinentes et leurs options. En plus, de leur point de vue, la loi se concentrait sur la persécution des femmes, mais d'une manière différente ou avec moins de priorité pour la persécution des trafiquants, clients ou proxénètes. Comme une des participantes l'a relaté : « une nuit, j'ai eu un client et il voulait se faire rembourser. Je suis allée en prison pour vol. Il voulait ravoir son argent. J'ai été accusée au fédéral ». Regrettablement, deux répondantes ont remarqué que les femmes seraient peu tentées d'aller vers la police parce qu'elle représentait aussi des clients potentiels.

Certains des impacts identifiés à propos des services offerts étaient la présence de préjugés dans les programmes pour les femmes victimes de traite sexuelle. Une répondante a mentionné avoir déjà été refusée par un refuge pour femmes battues parce qu'elle était une femme battue et exploitée sexuellement. Donc, on accueillait seulement les femmes battues.

Certaines des méthodes retenues par la législation et les services qui ont été salués par les répondantes consistaient à poursuivre en justice les clients, prendre en compte le modèle nordique pour le Canada et l'inclusion des cultures autochtones dans les programmes de soutien.

Trois des répondantes avaient l'impression que la société manifestait une certaine apathie, ce qui influencerait la façon dont on les traite comme victimes de traite sexuelle, n'exerçant donc pas une grande influence pour des changements proactifs ou positifs aux mesures législatives actuelles et au financement des programmes de soutien et leur extension.

### 7.2.10 Meilleures pratiques et recommandations

À partir de leur vécu et des connaissances du milieu de la traite sexuelle au Canada, les répondantes avaient quelques recommandations à formuler aux responsables de politiques et des lois ainsi qu'aux intervenants des services de première ligne et de soutien :

- Poursuivre les trafiquants/clients, y compris les dénoncer publiquement
- Considérer le modèle nordique pour la réduction des pratiques en matière de prostitution qui mènent à la traite des femmes et des filles

- Ne pas oublier que la culture est une forme de traitement et considérer des programmes de soutien axés sur la culture
- Inclure les conseillers sur le traumatisme pour travailler avec des femmes qui ont déjà été victimes de traite
- Comprendre que les femmes et les filles victimes de traite ont des expériences qui sont graves, lesquelles peuvent avoir de profondes répercussions sur leur santé physique et mentale
- Sensibiliser et former la police sur les cultures autochtones et les réalités culturelles
- Sensibiliser la police aux pratiques de la traite sexuelle
- Avoir plus de services dirigés par des survivantes
- Avoir un foyer de non-groupe
- Reconnaître que le colonialisme est à la source du traitement réservé aux femmes autochtones; et inclure des consultations auprès des hommes en tant qu'objectif de changement

Pour conclure cette rubrique, nous vous invitons vivement à réfléchir aux paroles d'une femme autochtone survivante que nous avons interviewée :

*« Nous voulons entrevoir la lumière au bout du tunnel. Nous voulons du changement. »*

### **7.3 Responsables de l'application des lois / GRC**

Aux fins de ce rapport, des entrevues semi-structurées ont été réalisées auprès de trois (3) responsables de l'application des lois, incluant des policiers provinciaux et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et une (1) personne avec une expérience au niveau juridique et législatif dans la lutte contre la traite de personne au Canada.

Relativement aux filles et aux femmes autochtones victimes de traite, leurs tâches et leur secteur de responsabilités comprennent la sensibilisation des collectivités autochtones locales par le biais d'enseignement et de formation au niveau scolaire et avec les prestataires de service. Ils travaillent également au développement et à l'élaboration d'initiatives pour lutter contre la traite, par exemple des ateliers, du matériel d'information et des trousseaux d'outils sur la question de la traite de personne axée sur le contexte particulier des collectivités autochtones. Un interviewé est embauché en tant qu'enquêteur sur les délits liés à la traite de personne et travaille avec divers groupes communautaires et des femmes du milieu de l'exploitation sexuelle dans la rue. Un autre interviewé travaille à l'Éducation et la Prévention concernant la sensibilisation aux gangs autochtones et la violence faite aux femmes et aux jeunes autochtones, questions qui concernent la traite de personnes. Les interviewés ont estimé que l'engagement de la collectivité et l'établissement de solides relations avec les collectivités étaient importants pour s'assurer de l'efficacité des initiatives de lutte contre la traite dans les collectivités autochtones.

Les participants à la recherche possèdent des degrés de connaissances, de formation et d'expérience différents sur les questions des filles et des femmes autochtones au Canada. Certains ont indiqué qu'ils reçoivent de la formation au moyen d'ateliers, de séminaires, de présentations, d'évaluations et de rapports de la GRC au sujet de la traite au niveau national. En outre, l'expérience professionnelle et les partenariats avec les organismes autochtones ont

contribué à leurs connaissances. Un des participants a dit bien connaître la situation ayant expérimenté les effets intergénérationnels du système de pensionnat indien. Cela est le résultat de « de grandir dans un climat familial de violence et d'être aux prises avec le système judiciaire à un jeune âge. » Il vaut la peine de noter les avantages potentiels d'assurer la participation de quelques responsables policiers autochtones sur ces questions. Bien que ce ne soit pas toujours le cas, lorsqu'une expérience personnelle correspond à une discrimination systémique semblable ou pareille, comme c'est souvent le cas par les filles et les femmes autochtones qui sont exploitées, leurs connaissances peuvent permettre d'entrer en contact et de créer des rapports plus efficaces avec les filles et les femmes vulnérables et d'encourager le signalement et la demande d'aide grâce aux dispositions prévues par la loi pour les victimes.

Sur la question de l'amplitude de la traite qui sévit chez les filles et les femmes autochtones dans leur juridiction respective, les participants ont répondu que le nombre leur était inconnu. Quelques raisons ont été avancées pour ce manque d'information. D'abord, bien que les interviewés étaient au fait de quelques cas de traite impliquant des filles et des femmes autochtones, ils ont indiqué que plusieurs de ces cas font l'objet de poursuite en vertu de différentes accusations du Code criminel. Deuxièmement, il n'y a aucune base de données centrale pour retracer les accusations liées à la traite de personne au niveau provincial et fédéral. Par exemple, dans la province de la C.-B., la base de données est répartie en quatre serveurs différents et les données ne sont pas amalgamées. De plus, les données peuvent seulement être recueillies sur l'infraction principale au dossier et non sur les infractions secondaires.

Selon des participants, les accusations contre les clients et les femmes victimes de traite diffèrent. Une grande proportion de filles et de femmes autochtones du milieu de la prostitution et qui sont victimes de traite sont accusées d'infractions liées à la drogue, au non-respect des conditions de probation, à des agressions, pour la sollicitation et la prostitution. Les interviewés ont indiqué que les clients sont principalement accusés d'enlèvement, d'agression physique, de participation à des gangs et au crime organisé, à la prostitution comme la communication aux fins de la prostitution, et les infractions en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

En ce qui concerne les évaluations sur les rapports rédigés pour de la violence sexuelle et de traite chez les filles et les femmes autochtones des juridictions respectives des interviewés, les participants ont mentionné que cette information était inconnue. On a estimé qu'il y avait un manque de rapport fait par les victimes à la police. Et les victimes peuvent être plus portées à signaler la situation problématique aux prestataires de services ou aux autorités locales, régionales de la santé au lieu de la police. Bien qu'ils estiment que le lien entre la traite de personne et les gangs n'est pas bien documenté, ils savent que les gangs utilisent les filles et les femmes autochtones pour leur profit pécuniaire au moyen de la prostitution forcée et à l'occasion comme passeurs de drogue.

Un participant a parlé du langage utilisé entourant l'exploitation sexuelle et le mot « traite » dans leur expérience ne trouve pas de résonance auprès de plusieurs filles, femmes et collectivités autochtones. Les femmes vulnérables peuvent même ne pas se rendre compte que leurs expériences correspondent à une situation de traite. Quelques femmes et filles autochtones avaient tendance à normaliser la violence sexualisée comme résultant d'un taux élevé de

violence familiale dans leur collectivité. Quelques femmes ont identifié leurs proxénètes comme étant un membre de la famille ou un amoureux. Un interviewé a parlé de l'importance de la sensibilisation au phénomène de traite et le besoin d'entamer une discussion sur ce qui se passe dans les collectivités autochtones

En discutant des mesures qui sont décrétées par la police pour protéger les femmes et les filles autochtones victimes de traite, les participants ont souligné quelques programmes/services et du soutien aux victimes, ainsi que des initiatives de prévention et d'éducation pour les victimes potentielles. Par exemple, les trousse d'outils ont été développées pour sensibiliser au phénomène de traite et pour aider les victimes à reconnaître le crime et le signaler aux responsables de l'application des lois. Le projet Sister Watch, à Vancouver, était un partenariat avec plusieurs organisations et le corps policier qui visait à accroître la sécurité des femmes en déployant un service accru d'intervention policière ou communautaire. Le lien avec la collectivité s'effectue par les organismes communautaires et d'application des lois auprès de victimes de l'industrie du sexe sur une base régulière afin de fournir des références de programmes ou de services de soutien répondant aux préoccupations, telles que les dépendances et la sortie sécuritaire de cette industrie. Les responsables de l'application des lois assurent la liaison avec les groupes communautaires et le suivi sur toute préoccupation au sujet de certaines femmes travaillant dans l'industrie du sexe.

En instaurant des mesures efficaces, la Division « E » de la GRC en C.-B. s'associe à l'externe avec les dirigeants autochtones comme l'Assemblée des Premières Nations, l'Union of British Columbia Indian Chiefs et le Sommet des Premières Nations. Ils collaborent également avec les services sociaux autochtones afin d'élaborer des « plans sécuritaires » pour les femmes, et avec une université locale pour recueillir l'information concernant ces femmes à risque afin d'en apprendre davantage sur leurs habitudes et pour planifier des initiatives visant à réduire leurs activités à risque. Certains des organismes ou agences incluent l'AFAC, Ending Violence Association BC (EVA), Sœurs par esprit et le gouvernement provincial comme le ministère du Développement des enfants et de la famille et le ministère des Relations et de la réconciliation de la Colombie-Britannique. Tous travaillent à l'interne avec la Section des personnes disparues (MPU), le Service de sensibilisation aux drogues et au crime organisé (SSDCO) et les détachements locaux. Le but est d'élaborer des politiques divisionnaires locales et de meilleures pratiques.

Les participants ont été invités à identifier des pratiques prometteuses utilisées pour lutter contre la traite au Canada. Ils ont réitéré la force de partenariats solides et la création de relations positives entre les organisations non gouvernementales, la police, les agences et les collectivités afin de travailler vers le même but, soit celui de garder les femmes et les filles en sécurité. Un participant a mentionné comme pratique prometteuse la présentation d'ateliers de sensibilisation à la traite de personne pour former les responsables de l'application des lois, les procureurs et les agents d'immigration sur la façon de reconnaître et d'enquêter le crime et d'aider les victimes potentielles. Une autre pratique est la distribution de matériel d'information aux collectivités autochtones, qui inclurait des trousse d'outils, des affiches, des feuillets d'aide à l'intention des parents et des brochures destinées aux jeunes, pour accroître la sensibilisation à la traite de personne en vue d'exploitation sexuelle. Tracia's Trust, une stratégie du Manitoba pour aider les enfants et les jeunes vulnérables à être exploités ou les survivants, a été identifiée comme une

mesure efficace et qui a fait ses preuves. En vertu de cette stratégie, il existe du financement pour un pavillon de ressourcement autochtone et pour des services de soutien adaptés à leur culture. Un participant a identifié la mise sur pied d'une coalition contre la traite de personne dans la région de Waterloo qui examinera les questions de la traite et des groupes de services autochtones locaux participeront également au processus.

D'autres pratiques prometteuses mentionnées incluaient le rapport Oppal, lequel donnait suite à l'enquête sur l'affaire Pickton, qui renfermait plusieurs recommandations précieuses que les organismes d'application des lois sont en train d'examiner et de mettre en œuvre. Un participant a indiqué qu'il y a eu une augmentation dans les deuxième et troisième rapports au sujet des agressions et des personnes disparues dans leur district. Ils ont déclaré que les « gens commencent à en parler et commencent à faire un rapport lorsque leurs proches ou leurs amis en sont victimes ». Et bien que des statistiques ne soient pas disponibles, « les services de police des Premières Nations ont contribué à instaurer une plus grande confiance et une communication, lesquelles sont directement associées à une augmentation des signalements ». La confiance établie entre la police et les collectivités et les personnes touchées a eu pour effet d'accroître, et accroîtra, le signalement, lequel est une étape nécessaire vers une meilleure compréhension de la situation pancanadienne de la traite et de l'exploitation sexuelle. Cette confiance contribuera aussi à davantage de signalements et fera place à plus d'action individuelle aux fins d'aider les filles et les femmes vulnérables.

Quant aux modifications aux lois existantes au Canada, un participant a recommandé « une communication plus efficace entre les organismes pour identifier et travailler sur des objectifs communs ». Ce qui comprend l'élaboration de stratégies coordonnées en matière d'éducation et de prévention multiorganismes, des plans de sécurité, des méthodes efficaces de cueillette de données et une ou des autorités auxquelles doivent rendre compte les organismes. Une telle coordination bénéficierait le bon travail actuellement effectué en aidant à retirer les pratiques fragmentées et divisées qui nuisent aux efforts de réduire et de mettre fin à ces actes de violence sexuelle contre les femmes et les filles autochtones.

Lorsqu'interrogés sur la sensibilisation d'une possible corruption au sein des autorités légales, ce qui aurait des conséquences négatives au niveau de la confiance du public et des membres des collectivités autochtones, les réponses des participants étaient brèves et ne signalaient pas de problèmes fréquents. Deux participants ont déclaré qu'ils n'étaient pas au courant d'une telle conduite par des autorités légales; un autre a cité un cas impliquant un ancien juge de Prince George, David Ramsey, qui fut condamné pour avoir utilisé les services de prostitution de jeunes filles et femmes autochtones vulnérables. Quelques filles n'avaient que 12 ans.

Un autre participant était familiarisé avec certains aspects qui peuvent impliquer le malentendu ou l'action. À son avis, la « corruption des autorités légales — police, santé, gouvernement, etc. peut avoir eu lieu par le passé alors qu'ils faisaient preuve de négligence, que ce soit consciemment ou non, et peut-être que les normes de victimisation étaient plus élevées et plus acceptables dans le passé... Cela a changé dû à la responsabilisation et à une technologie et formation améliorées aujourd'hui et je ne pense pas que cela représente un problème dans ma province ou à travers le pays. Au sein de la GRC, nous avons pu identifier les lacunes, nous y

avons porté une attention spéciale et continuons à travailler pour enrayer toute lacune ou tout écart, et nous sommes devenus très proactifs avec nos partenariats ».

Dans leur juridiction respective, le recours aux drogues ou aux transactions de drogues proposé aux filles et aux femmes autochtones victimes de traite était courant. Certaines des substances utilisées incluent : opiacés, héroïne et cristal meth. Il arrive souvent que les filles et les femmes autochtones qui sont impliquées dans des activités de prostitution se droguent. Un participant a estimé que le recours à la drogue était « en étroite corrélation avec les femmes autochtones faisant l'objet de traite » et qu'elles sont recrutées dans la prostitution par la dépendance ou les drogues.

En général, les responsables de l'application des lois recueillent l'information suivante sur les filles et les femmes autochtones faisant l'objet de traite : âge, date de naissance, lieu de naissance, adresse et description physique. Les responsables **ne recueillent pas** de manière systématique les renseignements sur la race et la nationalité. Les femmes ont le choix de révéler comment elles sont parvenues à faire partie du milieu de la prostitution ainsi que les détails des circonstances; toutefois, ce n'est pas obligatoire. En fait, plusieurs d'entre elles ne seront pas accusées en lien avec la traite. Un interviewé a déclaré : « elles ne sont pas poursuivies pour des délits liés à la traite, mais pour d'autres infractions prévues au Code criminel. Nous n'obtenons pas vraiment un portrait clair de ce qui se passe. » Aux fins de cette entrevue, il n'existait aucune indication claire à savoir pourquoi ces femmes peuvent être accusées d'autres infractions que celle de la traite. Cependant, un interviewé a mentionné ce qui suit, ce qui peut apporter un éclairage sur la complexité de déterminer les accusations du Code criminel du Canada en lien avec la traite sexuelle : « les femmes sont recrutées dans la prostitution au moyen de la dépendance ou des drogues. Elles peuvent devenir toxicomanes. Elles peuvent devenir elles-mêmes des trafiquantes lorsqu'elle se hisse dans la hiérarchie du crime organisé ou d'une plus grande dépendance et leur tâche peut peut-être d'en recruter d'autres, ce qui représente de la traite de personnes. » Ce qui corrobore les constats de la littérature quant aux schémas familiaux de l'exploitation sexuelle au Canada : la dépendance s'accroît avec les relations amoureuses, les rendant dépendantes aux substances, et elles sont forcées d'en recruter d'autres aux fins d'exploitation.

Au sein des collectivités autochtones, les Aînés s'appuient beaucoup sur les ressources en matière de connaissances culturelles et traditionnelles dans plusieurs secteurs comme la santé, le service social et le bien-être économique. La plupart des participants ont indiqué qu'ils ont accès aux conseillers en matière culturelle et aux Aînés. Un d'eux a soulevé la question à savoir pourquoi tant de pression était exercée sur les Aînés d'être des personnes-ressources pour les plus jeunes alors que certains d'entre eux ne sont peut-être pas guéris ou rétablis complètement de leurs propres expériences et traumatismes passés. Habituellement, même si les contributions des Aînés autochtones sont appréciées et respectées, la mise en garde suivante formulée par un participant souligne à nouveau l'importance des discussions et de l'engagement des collectivités à propos de traite et de violence sexuelle.

« Tout au cours de mon travail, j'ai malheureusement souvent constaté que l'agression sexuelle, l'agression et la traite sont tolérées culturellement par les Aînés de la collectivité. Je ne peux avancer de statistiques à ce sujet, mais je



possède une expérience directe et indirecte de par mon travail. J'ai vu des exemples où on avise les jeunes femmes de ne pas rapporter ces cas, car la famille aimerait mieux faire du chantage au contrevenant. J'ai constaté que de jeunes femmes dans des petites régions rurales se prostituaient et j'ai aussi vu des mères dirent à leurs enfants que c'était correct d'être agressés sexuellement. Je considère que notre travail pour garder les filles et les femmes autochtones en sécurité doit se concentrer sur les Aînés, lesquels sont capables d'enseigner à leurs familles que la victimisation n'est pas acceptable. »

#### 7.4 Procureur de la Couronne

Dans la recherche pour des représentants de l'aspect juridique de la traite de personne, nous avons eu la chance de parler à un procureur de la couronne du Manitoba au Canada qui est spécialement affecté aux cas de traite de personnes (qui relève de la Division de la violence conjugale dans cette province, ce qui inclut l'exploitation sexuelle d'enfant).

Les personnes interviewées ont souligné le risque accru pour les filles et les femmes autochtones d'être l'objet de traite en raison de leurs antécédents socio-économiques et de leur histoire familiale. Malheureusement, il est vrai que plusieurs filles et femmes autochtones proviennent de milieux très difficiles et instables, ce qui a pour effet d'accroître leur vulnérabilité à la traite. Quand la traite se produit, l'interviewé a estimé que le système de justice pénale canadien dispose des sanctions nécessaires pour les clients condamnés afin de décourager la récidive. Cependant, il peut être difficile de prouver les cas de traite. À chaque étape d'un cas, un procureur de la couronne doit se questionner sur i) existe-t-il une probabilité raisonnable de condamnation? Et ii) Est-ce dans l'intérêt public d'intenter des poursuites? Si un cas satisfait à ces deux critères, le procureur de la couronne ira de l'avant avec les poursuites. Dans l'expérience de l'interviewé, il peut être difficile de prouver des cas de traite de personne selon la définition de l'article 279.01 et 279.04 du *Code criminel*, cependant dans ces cas, cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas d'accusation à la fin du processus. Une preuve insuffisante de traite de personne peut par contre satisfaire à des exigences d'autres infractions que le procureur de la couronne pourrait poursuivre.

Selon l'interviewé, la décision de poursuivre un cas de traite de personne devant les tribunaux repose en partie sur la difficulté qu'ont les victimes de dénoncer les contrevenants et de témoigner. Afin de prouver l'infraction de traite, dans presque tous les cas, la victime doit pouvoir déposer une déclaration à la police et dans la plupart des cas, elle devra témoigner devant les tribunaux. Une partie de la réussite de leur processus pour poursuivre un cas d'exploitation sexuelle vient du système de soutien qui existe au Manitoba. En effet, la province a une Déclaration des droits des victimes qui s'assure que les victimes de crimes sont consultées et informées du processus judiciaire à venir devant le tribunal pénal. En plus, les victimes peuvent recourir aux services d'un intervenant afin de les aider durant le processus. Pour les victimes d'âge mineur, un intervenant de soutien aux enfants est disponible pour les aider, et des défenseurs et des services autochtones sont également disponibles par le biais d'organisations à but non lucratif. Le fait de savoir que le soutien est fourni à la victime durant tout le processus entraîne un impact important pour le procureur de la couronne : il est beaucoup plus facile de poursuivre ces infractions lorsque le procureur de la couronne sait que la victime reçoit du

soutien pendant ce temps (incluant la préparation aux audiences) et le processus judiciaire en est facilité, devient beaucoup plus accessible, transparent et clair pour les victimes.

L'interviewé a fourni des informations au sujet des mesures d'accommodement du tribunal pour les témoins d'âge mineur et que l'on retrouve dans le *Code criminel*. Par exemple, si une déclaration sur vidéo a été enregistrée par la police d'un témoin mineur dans un délai raisonnable de l'infraction, le procureur de la couronne peut diffuser la déclaration en cour et demander à l'enfant de confirmer que ce qu'il a déclaré à la police est la vérité. L'enfant sera contre-interrogé quand même; cependant, cette mesure d'accommodement rend le témoignage plus facile pour l'enfant. De même, le *Code criminel* permet à des enfants de témoigner derrière un écran ou par télévision à circuit fermé et autorise la présence à ses côtés d'une personne de soutien pendant qu'il ou qu'elle fait son témoignage.

Plusieurs événements de formation culturelle ont également été offerts aux procureurs de la couronne. L'interviewé a énuméré quatre approches de formation axées sur la sensibilisation culturelle (quelques-unes étaient propres aux Autochtones).

1. Séance de formation d'une demi-journée sur l'exploitation sexuelle au Manitoba avec une autre formation à être dispensée bientôt (pour tous les procureurs de la couronne du Manitoba)
2. Participation au congrès annuel sur les Enfants disparus et exploités (bon nombre de procureurs de la couronne participent à cette formation)
3. Formation culturelle lors de conférences destinées aux procureurs (sujet abordé sur comment travailler avec les victimes et les témoins avec des antécédents culturels différents et inclut les victimes et les témoins autochtones)
4. École des procureurs de l'Ontario (deux procureurs de la couronne sont envoyés chaque année pour suivre une formation d'une semaine sur la violence sexuelle et conjugale)

De façon générale, le processus juridique et judiciaire au Manitoba semble très avant-gardiste pour la protection des victimes dans le but de faciliter leur expérience de fournir les preuves et de se présenter devant les tribunaux et pour offrir également de la consultation. Un autre aspect très positif du perfectionnement pour le procureur de la couronne est la formation offerte sur la sensibilisation culturelle, qui inclut des approches axées sur le travail avec les filles et les femmes autochtones. Malheureusement, l'accusation de traite de personnes semble toujours difficile à déposer et une recherche approfondie devrait être effectuée pour comprendre pourquoi certaines infractions relèvent plus de certains points de loi que d'autres, dans le but de mieux comprendre les questions liées aux cas de poursuite de traite de personne au Canada.

## **8.0 Résultats du questionnaire en ligne de Survey Monkey**

Faisant partie de la recherche, l'AFAC a développé un questionnaire en ligne à l'aide de l'outil Survey Monkey pour recueillir de l'information des femmes autochtones du milieu de la prostitution qui ont été sexuellement exploitées ou victimes de traite à l'âge adulte ou alors qu'elles étaient enfants. Les limitations associées à l'utilisation d'une méthode de collecte en ligne englobent la sous-couverture, les obstacles à joindre la population cible, le faible taux de

réponse et la qualité des données. Certains des avantages incluent le coût relativement bas pour mener à bien l'enquête, augmente le côté pratique pour les participants et est plus opportun (réduit le temps consacré à remplir le questionnaire et à le retourner).

## **8.1 Méthodologie**

Les questions pour le sondage ont été développées à partir d'informations de chercheurs autochtones et du personnel technique de l'AFAC. Le lien pour le sondage de Survey Monkey a été transmis aux organisations de femmes autochtones et aux organisations autochtones nationales, régionales et locales, aux chercheurs et autres experts en matière de traite de femmes autochtones. Les résultats ne sont pas représentatifs de la population cible, mais ils fournissent un certain portrait d'expériences vécues par des femmes autochtones qui ont été sexuellement exploitées ou qui ont été victimes de traite au Canada.

## **8.2 Résultats**

Plus de vingt sondages ont été partiellement répondus, cependant nous n'avons pu qu'en utiliser treize. Des treize femmes autochtones qui ont répondu, 80 % (8/10) d'entre elles ont déclaré être des Premières Nations et 20 % (2/10) des Métis. Plus de la moitié (53,9 %, 7/11) ont répondu qu'elles avaient 14 ans et moins au moment de leur recrutement initial. Une grande proportion (75 %, 9/12) des participantes ont déclaré avoir en moyenne 6 à 12 contacts sexuels rémunérés (« clients ») par jour. Un taux élevé (90 %, 10/11) ont dû faire des actes contre leur gré. Toutes celles qui ont répondu (11/13) ont mentionné qu'on s'attendait à ce qu'elles réalisent toutes les demandes des clients. Un peu plus de la moitié (55 %, 6/11) ont répondu qu'elles tentaient souvent ou toujours de résister et de fuir la situation. Une proportion de 81,8 % (9/11) des participantes a répondu qu'elles ont été agressées sexuellement, violées ou brutalisées au cours de leur vie avant d'être victimes d'exploitation sexuelle ou de traite (en tant qu'enfant, par un parent, par un partenaire, etc.) Le taux d'abus de drogues, d'alcool et de substances parmi les participantes a grimpé de 36,4 % à 81,8 % après avoir été victimes d'exploitation sexuelle ou de traite. Près de deux tiers (63,7 %, 7/11) des répondantes étaient victimes d'exploitation sexuelle ou de traite pendant plus de 3 ans.

## **8.3 Observations finales des participants**

Nous concluons cette section avec les paroles de cinq femmes des Premières Nations qui ont participé au questionnaire en ligne. À la fin du questionnaire, les femmes du milieu de la prostitution pouvaient donner leurs observations ou commentaires pour informer le lecteur d'autres sujets d'intérêts non abordés par le sondage. En réponse à notre invitation, voici leurs formulations intégrales :

- Ateliers ou manières d'informer les gens de nos droits et privilèges d'être en sécurité et d'être à l'abri de sources de danger et de préjudice
- Il y a trop de racisme contre les femmes autochtones. Les gens pensent que nous méritons ce qui nous arrive

- Les jeunes hommes sont aussi recrutés par la drogue comme moyen incitatif, ils sont recrutés dans les refuges pour jeunes et ils sont ciblés et abusés par des hommes.
- La traite de personne est une chose terrible à vivre. Plus d'information pour les Autochtones pour savoir où obtenir de l'aide. Personne ne va me croire. J'ai dû m'en sortir moi-même avec l'aide de quelques amis. J'ai presque fini par mourir. Cela est survenu il y a plus de 15 ans et je regarde toujours derrière moi même aujourd'hui. J'enseigne à mes enfants de reconnaître les environnements, à savoir avec qui ils sont, de se tenir loin des gangs d'hommes, que les personnes près d'eux vous piègent, donc de ne pas se fier à ses instincts. Cela peut paraître simple, mais les femmes autochtones ont besoin de savoir qu'elles sont en sécurité et qu'elles seront en sûreté. Ce fût l'enfer et je ne veux pas que personne d'autre ne vive ça.
- Il n'y a aucune issue et si vous étiez aussi jeune que moi, j'avais 10-11 ans quand j'ai été recrutée dans la prostitution, il n'y a pas de service d'aide, vous êtes trop jeune et ils vous disent de revenir à 16 ans et si vous n'êtes pas dépendante, il y a encore moins d'options pour savoir comment en sortir. On doit faire une recherche pour savoir combien de jeunes filles sont actuellement prises en charge par le gouvernement. Je l'étais à ce moment-là et tout au long des 10 ans que j'étais prostituée, et c'était le cas de chaque fille que je connaissais du milieu. Les gangs ciblaient les filles autochtones et les filles prises en charge qui n'avaient personne qui se préoccupait d'elles en dehors des foyers de groupe et des maisons d'accueil, en dehors des rues. Ils nous piègeaient et nous ciblaient bien avant qu'on le sache. Alors le chef ferait son entrée, nous sauverait, et nous réclamerait comme étant sienne et que nous devions lui rendre compte pour avoir sauvé nos vies. Ils nous promettaient la sécurité, l'amour, la famille, l'appartenance et puis nous indiqueraient combien il en coûterait. Dans mon cas, je crois que tout le monde savait, mais personne n'a rien fait, mes professeurs au primaire, mon travailleur social, les policiers affectés aux jeunes me ramassaient et me retournerait à mon proxénète parce que quand j'avais 13 ans, la travailleuse sociale lui a donné la garde et la responsabilité de ma personne parce que j'avais laissé l'école en 3e secondaire à ce moment-là et on me considérait difficile à placer et à aborder. C'était donc plus facile pour eux d'agir ainsi, mais ce qu'ils ne savaient pas c'est qu'il me battait et me violait tous les jours et me vendait à plus de 10 hommes par jour. À un moment donné, quand j'ai essayé de partir, il m'a poignardé 8 fois. J'ai eu 86 points de suture et me suis réveillée à l'hôpital avec lui et un travailleur social qui me dit que j'étais chanceuse, car il m'avait sauvé la vie. « Vraiment! » je me suis dit. Il a essayé de m'enlever la vie et il a presque réussi. Elle m'a retourné auprès de lui pour un autre deux ans avant que quelqu'un finisse par m'écouter et puis on m'a placé en vertu d'une entente légale pour protéger les jeunes. Il n'a pas été arrêté.

## 9.0 Recommandations

### 9.1 *Recommandations dans la littérature*

La recherche que nous avons examinée en tant qu'élément de notre revue était conforme aux processus éthiques qui engageaient les personnes les plus touchées : les filles et les femmes

autochtones et non autochtones victimes d'exploitation sexuelle. Cela accrédite l'idée de plusieurs des recommandations puisque beaucoup d'entre elles proviennent de celles qui ont vécu l'expérience. Leurs recommandations sont diverses et pertinentes, qui touchent de nombreux aspects.

Parmi les premières rencontrées sont celles par Kingsley & Mark (2001). Leur but en faisant leurs recommandations et en s'engageant dans leur initiative de recherches était de promouvoir les liens entre la jeunesse et les collectivités, qui, à leur tour, croyaient que cela entraînerait des services et des efforts plus efficaces pour aider les personnes exploitées à briser le cycle d'abus. Leurs recommandations se lisent comme suit :

- Une série de tables rondes nationales et régionales
  - Une série de projets-pilotes axés sur la jeunesse
  - Mise sur pied d'un réseau jeunesse
  - Création d'une campagne nationale de sensibilisation
- (p. 5)

Certaines recommandations formulées dans la revue de la littérature ont déjà été adoptées par le programme TERF et ses neuf sites et Santé Canada a instauré un plan d'action national qui reflète l'étendue pancanadienne qu'ils prônaient, sauf pour un manque d'attention sur la situation des Autochtones. La campagne de sensibilisation de la GRC dans certaines collectivités autochtones peut aussi être envisagée comme une mesure dans cette direction. Le guide de ressources Hunt (2011) décrivant de façon détaillée un processus rigoureux pour nouer le dialogue avec plusieurs membres de la collectivité (incluant les jeunes), favoriser une conscientisation et encourager la discussion. Il serait salutaire d'explorer comment les collectivités qui ont utilisé le guide ont été touchées ou influées. Plus de conscientisation des perspectives de changement ne peut qu'aider les individus, les familles, les collectivités et la société canadienne pour bâtir des relations et des pratiques plus saines.

Quant à la jeunesse, plusieurs de leurs recommandations ont été déjà discutées, elles étaient très rigoureuses et abordaient les multiples aspects de l'exploitation sexuelle. À partir de la page 71 de Kingsley & Mark (2001), ils abordent les priorités pour changer les opinions et attitudes publiques et la défense des intérêts. Le lecteur est invité à consulter la liste complète, mais nous réitérerons ici leur attention sur ce qui suit : un besoin d'éduquer le public sur les conséquences de l'exploitation sur les jeunes; la nécessité d'éduquer correctement le public sur le fait que l'exploitation sexuelle est sérieuse sur le plan de sa prévalence. C'est une recommandation souvent répétée. Hunt (2006; 2011) constate les difficultés des jeunes autochtones à reconnaître des relations d'exploitation sexuelle (y compris d'être victimes de traite) comme résultant d'une éducation perturbée et elle prône pour une sensibilisation dans les collectivités sur ce qui représente une relation et un mode de vie sains. Saewyc et al (2008) ont également noté un besoin pour les jeunes de savoir ce que constitue une relation saine. Les participants à Seshia (2005) et au programme TERF (Ursel et al, 2007) ont également observé sur la nécessité de présenter d'autres façons de vivre plus sainement. L'UNYA (2002) a une liste complète de recommandations à partir de la page 54. Les points forts de la liste font état d'une demande aux collectivités autochtones, aux organismes et agences et aux leaders pour s'attaquer davantage au problème de l'exploitation sexuelle des peuples autochtones. Ils recommandent également que

les gens dans des rôles protecteurs (parents, tuteurs, amis, personnel scolaire, etc.) doivent pouvoir éduquer les jeunes sur des options, ressources sur ce qu'ils peuvent faire s'ils sont confrontés à des obstacles ou à des défis. Ils doivent également apprendre à comment reconnaître les signes de sorte qu'ils puissent mieux identifier et fournir le soutien à ceux qui en ont besoin. Les initiatives de l'AINC (maintenant Affaires autochtones et Développement du Nord Canada) discutées devant le Comité sénatorial permanent sur les droits de la personne ont aussi montré l'importance de la famille : « les divers programmes des AINC étant développés. . . se concentraient sur une approche préventive pour s'assurer que davantage de jeunes et de parents des Premières Nations obtiennent le soutien dont ils ont besoin pour prévenir les crises qui mènent à une intervention et à une rupture familiale. » (2011, p. 32) Avec cette approche, « on s'attend que les programmes basés sur un modèle axé sur la prévention accroîtront finalement le sentiment de sécurité chez les enfants et, nous l'espérons, diminueront le risque d'exploitation sexuelle » (p. 32).

Dans une portée moins explicite, mais non moins utile, Farley et al (2003) nous rappelle qu'« il est essentiel d'aborder les causes profondes de la prostitution : inégalité fondée sur le sexe, racisme et colonialisme, pauvreté, tourisme et développement économique qui détruit les modes de vie traditionnels » (p. 59). Bien que le terme prostitution est utilisé dans cet article, comme nous l'avons vu la discrimination systémique et la pauvreté ainsi qu'un manque d'opportunités économiques sont les raisons de l'exploitation et la traite sexuelle des Autochtones. Des mesures pour s'attaquer à la traite sexuelle doivent aussi viser à remédier à la pauvreté, la discrimination systémique, le manque d'éducation formelle et offrir des perspectives et des solutions de rechange économiques. Fondamentalement, cela vise concrètement à bâtir des collectivités plus saines. C'est avant tout pour éliminer les causes profondes de l'abus afin qu'il ne se reproduise plus. Une façon d'y parvenir pour les collectivités est de se munir de structures de gouvernance et de ressources nécessaires pour pouvoir former des familles stables et idéales et sécuritaires (Blackstock, et al, 2004). La revue de la littérature de Saraceno préconise également des collectivités plus saines et elle recommande une approche sensible, holistique et axée sur la collectivité avec un soutien continu au fil du temps (2010).

Une recommandation qui s'adresse directement aux responsables de politiques provient de Barrett (2010) : « reconnaître la vulnérabilité des peuples autochtones à la traite, en particulier les enfants et les femmes, ainsi que la complexité de facteurs qui y contribuent. Envisager de poursuivre et d'améliorer les programmes portant sur ces vulnérabilités » (p. iii). Elle souligne aussi que la complexité des contextes de la collectivité autochtone exigera des initiatives multiples. Une seule pratique pour la lutte contre la traite ne suffira pas. Elle recommande en plus la collaboration avec les collectivités autochtones lors de l'élaboration de stratégies qui concernent la jeunesse autochtone. Voir la section 2.5 de son rapport pour une liste détaillée de ses différentes suggestions.

Les recommandations finales de SSCHR sont multidimensionnelles et traitent de l'exploitation sexuelle des enfants. De façon générale, ils demandent que le gouvernement canadien effectue et soutienne la recherche pour les besoins précis des collectivités autochtones en ce qui a trait à l'exploitation sexuelle des enfants; analyse l'élaboration de services pour les enfants; développe des politiques répondant aux particularités culturelles des peuples autochtones; voit à ce que ces politiques réduisent les préjudices subis par les enfants autochtones exploités sexuellement (sur

et à l'extérieur de la réserve); et appuie les initiatives locales pour les enfants autochtones des régions urbaines et rurales, pour ceux qui sont exploités ou à risque. (p. 34).

Un plan d'action national sur la pauvreté pour les peuples autochtones et dans les collectivités autochtones peut être un précieux atout dans le but de diminuer l'exploitation sexuelle. S'attaquer à la pauvreté peut sembler être un obstacle de taille pour contrer le problème, mais c'est également nécessaire. Nous recommandons également que des mesures pour le développement économique efficace, en particulier pour les collectivités rurales, soient explorées dans les recherches et les initiatives à titre d'aide potentielle pour diminuer la vulnérabilité des filles et des femmes autochtones à l'exploitation sexuelle et la traite.

La promotion de la réussite scolaire peut aussi être d'une grande efficacité. Il y a eu de nombreux rapports sur la promotion de la réussite scolaire des Autochtones au Canada. Nous voudrions voir plus de ces stratégies dans les secteurs où l'exploitation sexuelle et la traite autochtone se retrouvent dans une grande proportion (autrement dit, dans plusieurs endroits au Canada). Les initiatives de recherche pourraient explorer des façons efficaces de prévenir le décrochage scolaire. Peut-être même qu'on pourrait regrouper les stratégies utilisées dans les programmes comme TERF et Dream Catcher Peer Mentorship dans les milieux scolaires. Nous justifions cette idée par le fait que le soutien des pairs était une influence puissante chez les filles et les femmes autochtones victimes de traite et d'exploitation sexuelle. Cependant, l'exploitation sexuelle et la traite n'étaient pas tout ce qu'elles avaient en commun. Peut-être que les groupes de soutien dans les écoles visant les jeunes filles autochtones à s'identifier aux autres aux prises avec des difficultés et qui parviennent à réussir dans des environnements scolaires, les aideraient à bâtir leur propre confiance et croire à leurs chances de réussir. Également souhaitable est la création d'un réseau efficace sur lequel compter lorsqu'elles vivent une situation de vie instable et perturbée à l'extérieur de l'école.

Finalement, les solutions doivent être multidimensionnelles, elles doivent faire participer les filles et les femmes du milieu de la prostitution dans le processus décisionnel, elles doivent être ouvertes, accueillantes et reconnaître les styles de vie liés aux contextes et contraintes des victimes de traite sexuelle (comme des heures souples au lieu de l'option du 9 à 5). Elles doivent reconnaître les contextes particuliers aux femmes et aux filles autochtones et aux collectivités autochtones. Les politiques, initiatives et la législation doivent aborder la traite sexuelle domestique et la prévalence des filles et des femmes autochtones présentes dans ce milieu comme une priorité. Les programmes et les services doivent être offerts sur une période à long terme, culturellement prévenants, et lorsque possible, utiliser le soutien sain des pairs et faire participer des survivants. Les programmes, et toutes les initiatives axées sur la réussite, exigent également un financement fiable et constant.

## **9.2 *Recommandations globales***

Un des objectifs les plus importants en effectuant les recherches et en rédigeant le présent rapport sur la traite des filles et des femmes autochtones était de fournir des recommandations efficaces et pertinentes pour mettre en œuvre des plans d'action afin de créer un changement positif. Nous voudrions proposer également d'autres recommandations globales qui étaient inclusives dans les points de vue et la réflexion de nos informateurs clés interviewés.

Nous vous présentons ci-après des recommandations divisées en secteurs d'intérêt, bien que certains en chevauchent d'autres. Nos titres et rubriques ne sont pas contraignants; nous encourageons la pensée flexible et créatrice sur le problème de l'exploitation sexuelle afin de produire des solutions plus efficaces.

Les recommandations suivantes concernent divers acteurs avec des rôles et responsabilités au sein de la société canadienne. Les solutions efficaces sont seulement possibles quand elles sont largement reconnues et qu'elles obtiennent l'appui d'intervenants de multiples facettes de la société, y compris les analystes de politiques, les responsables de l'application des lois, les responsables éducatifs, les représentants du gouvernement (au niveau fédéral, provincial, municipal et de la bande), les travailleurs sociaux, les collectivités, les familles et les individus.

### 9.2.1 National

Les recommandations suivantes sont destinées à être mises en œuvre partout au Canada à titre préventif et aux fins de promouvoir l'action contre la traite sexuelle.

- Mettre en œuvre une stratégie nationale sur la sensibilisation aux questions liées à l'augmentation de la vulnérabilité des filles et des femmes autochtones en vue de la traite et de l'exploitation sexuelle.
- Mettre en œuvre un plan d'action national qui traite de la pauvreté systémique des femmes autochtones et des facteurs qui y contribuent; le plan d'action national devrait inclure le développement de compétences, la formation, le développement économique, le micro et macro prêt aux entreprises, la formation pour des entreprises, la formation en matière financière, les services de garde et le soutien aux familles pour les femmes autochtones afin de participer à l'économie
- Accroître le financement pour les services de soutien culturellement adaptés pour les filles et les femmes afin de les aider à fuir le milieu de la traite
- Mettre en place un suivi à long terme des programmes de soutien pour aider à mesurer les services efficaces et les taux de réussite
- Augmenter la recherche axée sur les filles et les femmes autochtones faisant l'objet de traite au Canada et répandre l'approche pan-autochtone pour plus de recherche régionale axée sur la culture pour répondre aux besoins diversifiés de toutes les filles et les femmes Inuites, Métis et des Premières Nations en conséquence
- Augmenter les soutiens au financement des collectivités autochtones et favoriser les partenariats entre les dirigeants des collectivités autochtones et les principaux intéressés sur les questions d'exploitation sexuelle et de traite de personne pour les aider à élaborer des initiatives locales et pertinentes pour les besoins de leurs collectivités
- Améliorer l'engagement auprès de la jeunesse autochtone pour obtenir des données pertinentes au niveau régional et culturel et identifier les besoins et les solutions pour aider à prévenir et à sortir de l'exploitation sexuelle et de la traite; cela peut se faire à n'importe quel palier d'action (de fédéral à municipal, de l'individu aux bandes autochtones)

### 9.2.2 Éducation



Comme nous avons vu dans notre recherche, les écoles restent un secteur actif pour l'accès aux filles autochtones - non seulement de la part des exploitants pour le recrutement mais aussi un secteur d'intervention pour les intervenants en prévention et conscientisation. Pour ces raisons, et d'autres, nous faisons les recommandations suivantes.

- Les écoles devraient mettre en application des ateliers de conscientisation pour les professeurs et les administrateurs pour améliorer leurs connaissances des signes d'abus et d'exploitation sexuelle, afin qu'ils puissent intervenir ou référer (CONNECT) les filles aux services de soutien.
- Les écoles devraient mettre en application des cours sur les relations saines ou des éléments faisant partie des cours qui enseignent aux étudiants ce que sont des relations respectueuses et acceptables et le contact sain, et que peuvent faire les étudiants s'ils pensent qu'ils sont dans des relations ou situations malsaines.
- Les écoles doivent être munies des dernières recherches sur la baisse des taux de décrocheurs autochtones et sur la création de programme/pédagogie adapté culturellement afin de mieux répondre aux besoins des étudiants autochtones.
- Les écoles ont besoin de plus de financement pour mettre en place ces initiatives éducatives sur et à l'extérieur de la réserve et dans les régions éloignées, rurales et urbaines.
- Les écoles devraient avoir des stratégies actives d'engagement pour les étudiants autochtones afin d'encourager le maintien.

### 9.2.3 Juridique et judiciaire

Les accusations et les procédures judiciaires dans les cas de traite domestique aux fins d'exploitation sexuelle semblent peu élevées par rapport aux nombres de femmes participant à la recherche en tant que victimes de traite domestique. Nous savons que des accusations sont souvent portées pour d'autres motifs que la traite, comme pour des disputes conjugales ou de la violence familiale et qu'une définition plus précise de la traite qui séparerait des cas d'abus dans le couple des cas de traite dans le couple est absente de la législation actuelle. En général, il semble y avoir un fossé entre les ambitions législatives, telles que les récentes lois adoptées sur la traite de personne, et leur utilisation réelle dans la mise en œuvre habituelle par les forces policières.

En plus, nous voudrions adresser spécifiquement l'aspect de la torture dans l'exploitation sexuelle et la traite. La torture qui survient dans le contexte de relations intimes et de la traite ne figure pas comme un délit d'agression ou de violence conjugale. Deux des informateurs principaux qui ont été interviewés ont fait état de leur déception du refus du gouvernement canadien actuel de modifier l'Article 269.1 du Code criminel pour qu'un particulier (un acteur non étatique) qui commet de la torture classique puisse être accusé pour l'infraction de torture qu'il a commise; cette modification au Code criminel fut une recommandation faite au Canada par le Comité des NU contre la torture en 2012. Ils ont expliqué que le Code criminel criminalise seulement la torture commise par des acteurs d'État comme le personnel militaire et policier. Actuellement, la définition de la traite de personne concerne les contrevenants qui travaillent pour asservir une victime des manières décrites dans la loi canadienne et dans le *Protocole des*

*Nations Unies pour prévenir, punir et sanctionner la traite de personnes, spécialement les femmes et les enfants* des NU. Les interviewés ont fortement souligné qu'« une fois asservie, la réalité est que beaucoup sont torturés et la loi canadienne ne prévoit pas accuser de tels tortionnaires responsables criminellement pour la torture qu'ils infligent; ils doivent être, pour éliminer la discrimination en vertu de la loi et appuyer les droits juridiques et de la personne des femmes et filles qui sont victimisées pour parler de leur vérité, être entendues et chercher justice.

Pour ces raisons, nous recommandons les actions suivantes :

- La recherche est nécessaire pour savoir pourquoi la police sous-utilise les pouvoirs de poursuivre les accusations liées à la traite en faveur d'autres accusations.
- Fournir de la formation aux forces policières sur ce qui constitue de la traite de personne domestique en vue d'exploitation sexuelle afin qu'ils connaissent mieux les caractéristiques et les signes à surveiller (y compris les situations où les victimes peuvent mentir parce qu'elles craignent pour leur vie).
- Fournir une formation de sensibilisation sur la culture et les sexes aux policiers pour les femmes victimes de traite et d'exploitation sexuelle de sorte qu'ils puissent être considérés en tant que défenseurs et protecteurs au lieu de traumatiser davantage les filles et les femmes de par leurs interventions.
- Une législation plus explicite, une direction et une habilitation des policiers doivent être mises en place pour faciliter la poursuite et la poursuite réussie des trafiquants, des proxénètes et autres pourvoyeurs de femmes et de filles exploitées sexuellement ou victimes de traite.
- La police devrait participer à des programmes de sensibilisation pour les personnes vulnérables à la traite sexuelle et pour la collectivité de la victime afin d'aider à bâtir une confiance et un dialogue encourageant les filles et les femmes autochtones à les approcher lorsqu'elles sont dans le besoin.
- Mettre à jour l'Article 269.1 du Code criminel canadien de sorte qu'un particulier (un acteur non étatique) qui commet la torture classique peut être accusé au criminel pour le crime de torture qu'il a commise.

#### 9.2.4 Programmes sociaux de soutien

Nous regroupons ici les programmes et les services de soutien pour les femmes et les filles qui sont sexuellement exploitées et victimes de traite. C'est un domaine critique pour soutenir les femmes et les filles autochtones, et on ne peut le souligner assez combien il est important d'avoir des services financés de façon adéquate et responsable pour ces programmes. Les recommandations pour les personnes travaillant dans ce domaine étaient assez constantes dans la littérature consultée et dans les entrevues menées dans le cadre du présent rapport.

- Dans la mesure du possible, faire participer des survivantes du milieu dans la préparation des services et des programmes de soutien. Selon une recherche précédente, c'est l'une des meilleures manières d'établir des rapports positifs avec les femmes et les filles actuellement exploitées, ce qui renforce leur propre engagement pour améliorer leur vie
- Faire participer les femmes du milieu (anciennes et, si possible, actuelles) dans le développement de nouveaux programmes et services de soutien; leur démontrer que leurs

voix et leurs observations aident à bâtir la confiance tout en s'assurant que le programme les intéressera et répondra à leurs besoins

- Les femmes et les filles autochtones ont besoin d'hébergement sécuritaire et d'endroits sûrs; la situation de sans-abri et le manque d'endroit sécuritaire augmentent grandement la vulnérabilité de ces femmes et filles. Le financement immédiat et le soutien à long terme sont nécessaires pour combler ce manque d'hébergement.
- Fournir des services de garde aux participants à ces programmes. Plusieurs de ces femmes et jeunes filles essayent d'élever des enfants; sans fournir adéquatement les services de garde qu'elles ont besoin, il est possible qu'elles ne puissent assister ou participer aux programmes et aux services de soutien
- Les programmes et les services doivent être souples dans leur approche. Cela se rapporte aux divers obstacles rencontrés par les filles et les femmes dans le milieu de la traite, comme les dépendances aux substances qu'elles acquièrent pour faire face à la situation d'exploitation. Les programmes qui se concentrent seulement sur un traumatisme peuvent échouer à fournir le soutien nécessaire pour ces femmes
- Les travailleurs dans ce secteur devraient suivre les principes de compréhension, compassion et avoir une attitude de non-jugement. La recherche montre que ces derniers éléments étaient parmi les caractéristiques les plus influentes pour établir un contact avec les femmes et les filles du milieu et les soutenir avec succès par des programmes de sortie
- Les programmes et les services doivent être culturellement appropriés pour maximiser l'engagement et le succès avec les femmes et les filles autochtones du milieu
- Les programmes et les services ont besoin de financement soutenu, fiable pour les frais d'exploitation afin que les travailleurs et les filles et les femmes du milieu puissent être rassurés que le programme continue d'exister tout au long du chemin vers la sortie de l'exploitation sexuelle et de la traite.

Les efforts efficaces et fructueux seront ceux qui utilisent des exemples multiples des recommandations et qui sont soutenus par les différents intervenants. Il n'y a aucune solution simple, mais chacune des recommandations énumérées ci-dessus devrait mener à un changement réel et positif. Une différence significative dans la vie des femmes et des filles autochtones exploitées sexuellement peut être faite; les recommandations fournies ici sont très réalistes, mais elles exigent la contribution de personnes passionnées et engagées, du financement et le témoignage de confiance aux personnes plus vulnérables dans la société canadienne pour réaliser le changement positif dans leur propre vie.

## **10.0 Conclusion**

La traite de personne aux fins d'exploitation sexuelle est un problème sérieux au Canada. La prévalence des femmes et des filles autochtones qui sont attirées dans ce milieu par la force et plusieurs autres stratégies de recrutement représentent une pratique sombre et discriminatoire dans ce pays. Ce qui est préoccupant également est le manque d'attention sur la traite domestique dans la loi canadienne et le manque d'exploration et de priorisation des problèmes autochtones entourant la traite de personne aux fins d'exploitation sexuelle.

Parfois on peut croire que l'exploitation sexuelle, avec la majorité des victimes de traite étant des filles ou des femmes, est une question qui 'concerne les femmes' Cependant, il faut regarder la

situation du point de vue social. Ces femmes et filles sont des filles, des sœurs, des mères, des amies, des voisines et des étrangères, mais elles font toutes parties de la société canadienne. Elles ne sont pas dans une catégorie distincte - bien qu'elles soient rejetées et en marge de la société.

Il faut plus de sensibilisation à l'exploitation sexuelle et la traite de personne, plus de connaissances des signes d'avertissement, plus de volonté à reconnaître les questions qui existent menant à l'exploitation sexuelle et à la traite de personne au Canada, et plus de volonté pour démarginaliser ces filles et ces femmes et les protéger dans des endroits de respect et d'égalité. Nous devons soutenir ces femmes et filles qui font un pas en avant pour trouver une façon plus saine de vivre leur vie. Bien que les victimes de traite sexuelle ne soient pas des criminelles, ce n'est pas toujours clair que les femmes et les filles soient victimes de traite. Nous avons besoin de décriminaliser celles qui se retrouvent dans l'industrie du sexe et placer le poids judiciaire sur les clients, en portant des accusations, et nous devons nous impliquer plus activement dans la poursuite en justice des proxénètes et des tenancières de maison de prostitution. Nous devons également sensibiliser les personnes qui pourraient devenir des agresseurs, avant qu'elles ne franchissent le premier pas, aux conséquences réelles, émotionnelles, spirituelles et physiques de l'exploitation sexuelle. Le grand public doit également être davantage sensibilisé à la traite insidieuse au Canada et montrer qu'il existe des stratégies solides, réalistes qui peuvent être appuyées pour qu'un changement réel et positif s'opère. Les personnes victimes de traite aux fins d'exploitation sexuelle méritent mieux. Les femmes et les filles non autochtones méritent toutes un meilleur sort.

## Bibliographie

- Aboriginal Children in Care. (2009). Ministry of Children and Family Development.
- Aboriginal domestic violence in Canada. (2003). Ottawa, ON: Aboriginal Healing Foundation (Fondation autochtone de guérison).
- Acharya, A., & Barragan Codina, M. R. (2012). Poverty and trafficking of indigenous women in Mexico: Some evidence from Chiapas state. *Journal of Sustainable Society*, 1(3), 63-69.
- Aleem, R. (2009). International human rights law and aboriginal girls in Canada: Never the twain shall meet. Extrait de: [http://www.justiceforgirls.org/international\\_hr/index.html](http://www.justiceforgirls.org/international_hr/index.html).
- Allman, D. (2000). *M is for mutual, A is for acts: Male sex work and AIDS in Canada*. Ottawa, ON: Health Canada.
- Amnesty International Canada. (2004). Canada: Stolen Sisters- A Human Rights Response to Discrimination and Violence Against Indigenous Women in Canada. Ottawa: Amnesty International. Extrait de : <http://www.amnesty.org/en/library/info/AMR20/003/2004>.
- Anderson, K. (2002). Tenuous connections: Urban Aboriginal youth sexual health & pregnancy. Toronto: Ontario Federation of Indian Friendship Centres.
- Assembly of Manitoba Chiefs. (2010). Stand strong: Prevent human trafficking, stop the sexual exploitation of First Nations people. Ottawa: Status of Women Canada. Extrait de : [http://www.pssg.gov.bc.ca/octiptraining/media/pdf/stand\\_strong\\_against\\_human\\_trafficking.pdf](http://www.pssg.gov.bc.ca/octiptraining/media/pdf/stand_strong_against_human_trafficking.pdf)
- Baklinski, T. (2012, Dec 12). Legalized prostitution significantly increases human sex trafficking: study. *Lifesitenews.com*. Extrait de : <http://www.lifesitenews.com/news/legalized-prostitution-significantly-increases-human-sex-trafficking-study/>
- Barkwell, L., Dorion, L., & Prefontaine, D. (Eds). (2001). *Metis Legacy: A Metis historiography and annotated bibliography*. Winnipeg, MA: Pemmican Publications Inc.
- Barnett, L. (2005). Bill C-49: An Act to Amend the Criminal Code (Trafficking in Persons). Library of Parliament, revised 2006. Law and Government Division. Extrait de : <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/LegislativeSummaries/38/1/c49-e.pdf>
- Barrett, N. A. (2010). An exploration of promising practices in response to human trafficking in Canada. *International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy*, Vancouver; British Columbia.

- Bennett, M., & C. Blackstock. (2007). "Editorial: The insidious poverty epidemic: Considerations for Aboriginal children, families, communities and other Indigenous nations." *First Peoples Child and Family Review* 3(3), 5-7.
- Blackstock, C. & Trocmé, N. (2005). Community-Based Child Welfare for Aboriginal Children: Supporting Resilience Through Structural Change. *Social Policy Journal of New Zealand*, (24), 12-33.
- Blackstock, C., Clarke, S., Cullen, J., D'Hondt, J., & Formsma, J. (2004). Chapter eight: Sexual Exploitation. In *Keeping the Promise: The Convention on the Rights of the Child and the Lived Experiences of First Nations Children and Youth*, pp. 182-196. Ottawa, ON: First Nations Child & Family Caring Society of Canada. Extrait de : <http://www.fncfcs.com/sites/default/files/docs/KeepingThePromise.pdf>
- Blackstock, C. (2009). *First nations child and family caring society of Canada: Federal government underfunding of children's services on reserves as a risk factor for disadvantage including sexual exploitation*. Ottawa, ON: First Nations Child and Family Caring Society of Canada.
- Blackstock, C. (2010). *Why the world needs to watch: The Canadian government held to account for racial discrimination against Indigenous children before the Canadian human rights tribunal*. Ottawa, ON: First Nations Child and Family Caring Society of Canada.
- Bourassa, C., McKay-McNabb, K., & Hampton, M. (2004). Racism, sexism, and colonialism: The impact on the health of Aboriginal women in Canada. *Canadian Woman Studies*, 24(1), 23-29.
- Brennan, S. (2011). "Violent victimization of Aboriginal women in the Canadian provinces, 2009." *Juristat*. Statistics Canada Catalogue no. 85-002-X.
- British Columbia. Ministry of Attorney General. (2001). Sexual exploitation of youth in British Columbia. Victoria: British Columbia. Extrait de : [http://www.mcf.gov.bc.ca/youth/pdf/sex\\_exploit.pdf](http://www.mcf.gov.bc.ca/youth/pdf/sex_exploit.pdf).
- British Columbia. Ministry of Justice. (n.d.) What is Human Trafficking? May 01, 2013. Extrait de : <http://www.pssg.gov.bc.ca/octip/definition.htm>.
- British Columbia. Ministry of Justice. (2013). BC's Action Plan to Combat Human Trafficking. Extrait de : <http://www.pssg.gov.bc.ca/octip/docs/action-plan.pdf>
- British Columbia, Ministry of Public Safety and Solicitor General.(n.d.). The Office to Combat Trafficking in Persons (OCTIP). Extrait de : <http://www.pssg.gov.bc.ca/octip/about.htm>.
- Bruckert, C., & Parent, C. (2002). "Trafficking in human beings and organized crime: A literature review. [Ottawa]: Research and Evaluation branch. Community, Contract and Aboriginal Policing Services Directorate. Royal Canadian Mounted Police.

- Busby, K. (2003). The protective confinement of girls involved in prostitution: Potential problems in current regimes. In K. Gorkoff & J. Runner (Eds.), *Being heard: The experience of young women in prostitution* (pp. 103-125). Halifax: Fernwood.
- Canada, Cabinet du Premier ministre. (2008, 11 juin). *Le Premier ministre Harper présente des excuses complètes au nom des Canadiens relativement aux pensionnats indiens*. Extrait de : <http://www.pm.gc.ca/fra/media.asp?id=2149>.
- Canada. Parlement. Chambre des Communes. Comité permanent de la condition féminine. (2007) *Rapport 12 – De l’indignation à l’action pour contrer la traite aux fins de l’exploitation sexuelle au Canada*. 39<sup>e</sup> Lés., 1<sup>re</sup> session. Extrait de : <http://www.parl.gc.ca/CommitteeBusiness/CommitteeHome.aspx?Cmte=FEWO&Language=F&Mode=1&Parl=39&Ses=1>.
- Canada, Parlement, Sénat. Comité sénatorial sur les droits de la personne. (2011). *L’exploitation sexuelle des enfants au Canada : Une action nationale s’impose*. 41<sup>e</sup> Lég., 1<sup>re</sup> session. Extrait de : <http://www.parl.gc.ca/>.
- Chansonneuve, D. (2008). A residential addictions treatment facility for Aboriginal women and their children in the city of Ottawa: A feasibility study. Ottawa: Minwaashin Lodge Aboriginal Women’s Support Centre.
- Chiefs of Manitoba. (2010). Stand strong: Prevent human trafficking: Stop the sexual exploitation of First Nations people.
- Cho, SY., Dreher, A., & Neumayer, E. (2013). Does legalized prostitution increase human trafficking? *World Development*, 41, pp. 67-82.
- Clark, M. A. (2008). Vulnerability, prevention and human trafficking: The need for a new paradigm. In United Nations Global Initiative to Fight Human Trafficking, *An Introduction to Human Trafficking: Vulnerability, Impact and Action*. New York: UNODC.
- Cler-Cunningham, L., & Christensen, C. (2001). Violence against women in Vancouver’s street level sex trade and the police response. Vancouver: Prostitution Alternatives Counselling and Education Society (PACE).
- Collin-Vézina, D., Dion, J., & Trocmé, N. (2009). Sexual abuse in Canadian Aboriginal communities: A broad review of conflicting evidence. *Pimatisiwin: A journal of Aboriginal and Indigenous community health*, 7(1), 27-47.
- Criminal Code (Code criminel)*, RSC 1985, c C-46, en ligne : <http://www.canlii.org/fr/ca/laws/stat/rsc-1985-c-c-46/latest/rsc-1985-c-c-46.html>.
- Culhane, D. (2003). Their spirits live within us: Aboriginal women in downtown eastside Vancouver emerging into visibility. *The American Indian Quarterly*, 27(2), 593-606.

- Currie, S. Laliberté, N., Bird, S., Noelle, R. Sprung, C. (1995). *Assessing the violence against street-involved women in the downtown eastside/Strathcona community*. Vancouver, BC: Ministry of Women's Equality, Downtown Eastside Youth Activities Society and Watari Research Society.
- Deer, S. (2010). Relocation revisited: Sex trafficking of native women in the United States. *William Mitchell Law Review*, 36(2), 621- 683.
- Dines, G. (Performer) (2013). *How porn creates the john: Porn, trafficking, and the social construction of masculinity* [Web]. Extrait de : [http://atzum.org/2013/05/02/how-porn-creates-the-john/?utm\\_source=TFHT+Lis](http://atzum.org/2013/05/02/how-porn-creates-the-john/?utm_source=TFHT+Lis).
- Dines, G. (2010). *Pornland: How porn has hijacked our sexuality*. Beacon Press. ISBN-10: 0807044520.
- Dion Stout, M., & Kipling, G. (1998). *Aboriginal women in Canada: Strategic research directions for policy development*. Ottawa, ON.
- Dottridge, M., & Feneyrol, O. (2007). Action to strengthen Indigenous child protection mechanisms in West Africa to prevent migrant children from being subjected to abuse. *Lomé: Terre des Hommes*.
- Downe, P. (2003). "I don't know what the hell it is but it sounds nasty": Health issues for girls working the streets. In K. Gorkoff & J. Runner (Eds.), *Being heard: The experience of young women in prostitution* (pp. 86-102). Halifax: Fernwood.
- Farley, M. (2004). "Bad for the Body, Bad for the Heart": Prostitution Harms Women Even if Legalized or Decriminalized. *Violence Against Women*. 1087-1125.
- Farley, M. (2009). Theory versus reality: Commentary on four articles about trafficking for prostitution. *Women's Studies International Forum*, 32, 311–315.
- Farley, M., & Lynne, J. (2005). Prostitution of Indigenous women: Sex inequality and the colonization of Canada's first nations women. *Fourth World Journal*, 6(1), 1-29.
- Farley, M., Lynne, J., & Cotton, A. (2005). Prostitution in Vancouver: Violence and the colonization of first nations women. *Transcultural Psychiatry*, 42(2), 242-71.
- Farley, M., Cotton, A., Lynne, J., Zumbek, S., Spiwak, F., Reyes, M.E., Alvarez, D., & Sezgin, U. (2003). Prostitution and trafficking in 9 countries: Update on violence and posttraumatic stress disorder. *Journal of Trauma Practice*, 2(3/4), 33-74.
- Farley, M., Matthews, N., Deer, S., Lopez, G., Stark, C., & Hudon, E. (2011). Garden of truth: The prostitution and trafficking of native women in Minnesota. *William Mitchell College of Law, Saint Paul, Minnesota*.



- Fox, S. (Producer), & Prekowski, A. (Producer) (2011). *Prostitution in Canada: A short documentary* [Web]. Retrieved from <http://www.youtube.com/watch?v=XQNzputtOmI>.
- German Federal Police Office (Bundeskriminalamt). (1999–2009). Human trafficking national situation report (Lagebild Menschenhandel). Wiesbaden: German Federal Police Office.
- Gough, P., Trocmé, N., Brown, I., Knoke, D., & Blackstock, C. (2005). Pathways to the overrepresentation of Aboriginal children in care. *Centre of Excellence for Child Welfare*.
- Harper, S. (2008). *Présentation des excuses*. Extrait de : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015644/1100100015649>.
- Haskins, V. (2004). A Better Chance?—Sexual Abuse and the Apprenticeship of Aboriginal Girls under the NSW Aborigines Protection Board. *Aboriginal History*, 28, 33-58.
- Heritage, C. (2010). Government of Canada supports prevention workshops for Aboriginal youth. *Cell*, 204, 899-8611. Extrait de : <http://www.pch.gc.ca/eng/1294862424401/1294862424404>.
- Hunt, S. (2011). Restoring the honouring circle: Taking a stand against youth sexual exploitation. Vancouver, BC: Justice Institute of British Columbia.
- Hunt, S. (2006). Violence in the lives of sexually exploited youth and adult sex workers in BC. British Columbia, CA: Centre for Leadership and Community Learning.
- Huntley, A. (Director) (2011). *Don't need saving: Aboriginal women and access to justice* [Web]. Extrait de : <http://www.youtube.com/watch?v=e5bqUjdbzls>
- Johnson, A. (2012). A perfect storm: The US anti-trafficking regime's failure to stop the sex trafficking of American Indian women and girls. *Columbia Human Rights Law Review*, 43(2), 617-710.
- JIBC (Justice Institute of British Columbia). (2006). Commercial sexual exploitation: Innovative ideas for working with children and youth. New Westminster: Justice Institute of BC.
- Kingsley, C., & Mark, M. (2001). Sacred lives: Canadian Aboriginal children and youth speak out about sexual exploitation. Vancouver: Human Resources Development Canada.
- Kubik, W., Bourassa, C., & Hampton, M. (2009). Stolen sisters, second class citizens, poor health: The legacy of colonization in Canada. *Humanity & Society*, 33(1), 18-34.
- Lambertus, S. (2007). *Addressing violence perpetuated against Aboriginal women in Alberta: Final report*. Canada: Alberta Solicitor General Victims Crime Fund.
- Landmark child trafficking case catches advocates' eyes. (2011, December 23). *Ctvbc.ca*. Extrait de : <http://bc.ctvnews.ca/landmark-child-trafficking-case-catches-advocates-eyes-1.744761>

- Launch of first anti-human trafficking on-line training program for service providers in British Columbia. (2011, June 22). *Marketwire*. Extrait de : <http://0-search.proquest.com.mercury.concordia.ca/docview/873181848?accountid=10246>
- Lawyers' Rights Watch Canada & B.C. CEDAW Group. (2012). Missing and murdered Aboriginal women and girls in British Columbia and Canada. Extrait de : [http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/docs/ngos/BCCEDAWGroup\\_LRWC\\_Canada\\_80.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/docs/ngos/BCCEDAWGroup_LRWC_Canada_80.pdf).
- Lindberg, T., Campeau, P., & Campbell, M. (2012). Indigenous women and sexual assault in Canada. In *Sexual Assault in Canada: Law, Legal Practice and Women's Activism*. Elizabeth A Sheehy (Ed). Ottawa: University of Ottawa Press. P. 87-110.
- Liu Institute for global issues. (2010). Press conference to call for a national action plan to combat human trafficking. University of British Columbia. Extrait de : <http://www.ligi.ubc.ca/?p2=/modules/liu/publications/view.jsp&id=2285>
- Malarek, V. (2011). *The johns: Sex for sale and the men who buy it*. New York, NY: Arcade Publishing.
- Manitoba aboriginal group gets funding to educate women on human trafficking. (2009, Apr 7). *The Canadian Press*. Extrait de : <http://0-search.proquest.com.mercury.concordia.ca/docview/360011751?accountid=10246>.
- Manitoba Family Services and Housing (2008). *Tracia's trust: Front line voices: Manitobans working together to end child sexual exploitation*. Manitoba
- Manitoba Justice. (2012). *The Child Sexual Exploitation and Human Trafficking Act*. En ligne : Manitoba Justice <http://www.gov.mb.ca/justice/csehtact.html>.
- Marshall, W. L. (2000). Revisiting the use of pornography by sexual offenders: Implications for theory and practice. *The Journal of Sexual Aggression*, 6, 67-77. Extrait le 28 juin 2013 de : [http://www.socialcostsofpornography.com/Layden\\_Pornography\\_and\\_Violence.pdf](http://www.socialcostsofpornography.com/Layden_Pornography_and_Violence.pdf)
- Maynard, R. (Jul/Aug 2010). Sex work, migration and anti-trafficking. *Briar Patch*, 39(4), 5, 28-31.
- McIntyre, S. (2012). Aboriginal domestic trafficking in persons. *Department of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada)*. Ottawa, ON.
- Minister Day supports a youth crime prevention project in Merritt, British Columbia. (2008, May 30). *Marketwire*. Extrait de : <http://0-search.proquest.com.mercury.concordia.ca/docview/447413145?accountid=10246>.

- National action plan to combat human trafficking. (Plan d'action national pour lutter contre la traite de personne) (2012). *Sécurité Publique Canada*. Ottawa, ON.
- Native Women's Association of Canada. (Association des femmes autochtones du Canada) (2010). *Sisters in spirit: 2010 research findings*. Ottawa, Canada.
- Ogrodnik, L. (2010). *Towards the development of a national data collection framework to measure trafficking in persons*. Ottawa, ON: Canadian Centre for Justice Statistics.
- Osborne, L. (2013, June 12). Why Germany is Europe's biggest brothel. *The Guardian*. Extrait de : <http://www.theguardian.com/world/shortcuts/2013/jun/12/germany-now-europes-biggest-brothel>.
- Perrin, B. (2010). *Invisible chains: Canada's underground world of human trafficking*. Toronto, ON: Viking Canada.
- Pierce, A. (2012). American Indian adolescent girls: Vulnerability to sex trafficking intervention strategies. *American Indian and Alaska Native Mental Health Research*, 19(1), 37-56.
- Rabson, M. (2009, Apr 12). Human trafficking is very real in Canada, MP says. *CanWest News*. Extrait de : <http://0-search.proquest.com.mercury.concordia.ca/docview/461223018?accountid=10246>.
- Ratansi, Y. (2007). *Turning Outrage into Action to Address Trafficking for the Purpose of Sexual Exploitation in Canada*. Ottawa, ON: House of Commons Canada.
- RCMP – GRC Renseignements criminels et Centre national de coordination contre la traite de personnes. (2010). *Traite de personnes au Canada*, Ottawa, ON.
- RCMP – GRC (n.d.) Foire aux questions sur la traite des personnes. Extrait le 1<sup>er</sup> mai 2013 de : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/ht-tp/q-a-trafficking-traite-eng.htm#q11>.
- RCMP – GRC (n.d.) Centre national de coordination contre la traite de personnes (CNCTP). Extrait de : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/ht-tp/index-eng.htm>.
- Saewyc, E. M., MacKay, L. J., Anderson, J., & Drozda, C. (2008). *It's not what you think: Sexually exploited youth in British Columbia*. Vancouver: University of British Columbia School of Nursing.
- Saraceno, J. (2010). *Indigenous girls and sexual exploitation in a rural BC town: A photovoice study* (Unpublished master's thesis). York University, Toronto, ON.
- Seshia, M. (2005). *The unheard speak out: Street sexual exploitation in Winnipeg*. Winnipeg: Canadian Centre Policy Alternatives (Manitoba).

- Sethi, A. (2007). Domestic sex trafficking of aboriginal girls in Canada: Issues and implications. *First Peoples Child & Family Review*, 3(3), 57-71.
- Sex slaves on Winnipeg streets. (2009, July 8). *Winnipeg Free Press*. Extrait de : <http://0-search.proquest.com/mercury.concordia.ca/docview/752239051?accountid=10246>.
- Sher, J., and Carey, B. (2007, July 19). A debate on child pornography's link to molesting. *The New York Times*. Extrait de : <http://www.juliansher.com/books/child/articles/nytimes.htm>
- Sikka, A. (2009). Trafficking of Aboriginal women and girls in Canada. Retrieved from: <http://iog.ca/wp-content/uploads/2012/12/>
- Sinclair, R., & Sugar, D. (2005). Internet Based Sexual Exploitation of *Children* and Youth: Environmental Scan. Ottawa, ON: *The National Child Exploitation*.
- Smith, J. (2010). Connecting the dots: A proposal for a national action plan to combat human trafficking. Extrait de : [http://www.joysmith.ca/main.asp?fxoid=FXMenu.7&cat\\_ID=27&sub\\_ID=104&sub2\\_ID=26](http://www.joysmith.ca/main.asp?fxoid=FXMenu.7&cat_ID=27&sub_ID=104&sub2_ID=26)
- Statistique Canada. (2008). *Peuples autochtones au Canada en 2006 : Inuit, Métis et Premières Nations*, 2006 rec. Extrait de : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-558/pdf/97-558-XIE2006001.pdf>
- Totten, M. (2009). Aboriginal youth and violent gang involvement in Canada: Quality prevention strategies. *IPC Review*, 3, 135-156.
- Totten, M. (2009). Investigating the linkages between FASD, gangs, sexual exploitation and women abuse in the Canadian aboriginal population: A preliminary study. Ottawa, ON: Native Women's Association of Canada.
- Tracia's Trust: Frontline voices: Manitobans working together to end child sexual exploitation. (2008). Manitoba: Manitoba Family Services and Housing.
- Trocmé, N., Knoke, D., & Blackstock, C. (2004). Pathways to the overrepresentation of Aboriginal children in Canada's child welfare system. *Social Service Review* 78(4), 577-600.
- UN Convention against Transnational Organized Crime (25 December 2003). *The Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, especially Women and Children (Protocole des Nations Unies pour prévenir, punir et sanctionner la traite de personnes, spécialement les femmes et les enfants)*
- UN Declaration on the Elimination of Violence Against Women, United Nations General Assembly, 1993.
- UN General Assembly. (2000). *Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, Especially Women and Children, Supplementing the United Nations Convention against*

*Transnational Organized Crime*. Extrait de :  
<http://www.unhcr.org/refworld/docid/4720706c0.html>.

UN Secretary-General's Bulletin on protection from sexual exploitation and abuse (PSEA) (ST/SGB/2003/13).

UNICEF Child Protection Programme home page. [www.unicef.org/programme/cprotection](http://www.unicef.org/programme/cprotection), Oct.21, 2001.

Unprotected (Non protégé): How legalizing prostitution has failed.(2013, May 27). *Spiegel Online*. Extrait de : <http://www.spiegel.de/international/germany/human-trafficking-persists-despite-legality-of-prostitution-in-germany-a-902533-3.html>

UNYA (Urban Native Youth Association). (2002). Full circle: A manual on sexually exploited Native youth issues in Vancouver. Vancouver: B.C.

Ursel, E. J., Proulx, J., Dean, L., Costello, S. (2007). Evaluation of the TERF [training and employment resources for females] youth and adult programs. Manitoba: RESOLVE.

Vancouver Rape Relief. (Producer) (2006). *Prostitution: As violence against women* [Web]. Extrait de : <http://www.youtube.com/watch?v=3Xs2JTcgIU>.

Vanwesenbeeck, I. (1994). Prostitutes' well-being and risk. Amsterdam: VU University Press.

Weiner, A. (1996). Understanding the social needs of streetwalking prostitutes. *Social Work*, 41, 97-105.

Wilson, G. (2012, May 12th). The great porn experiment. Extrait de :  
<http://www.youtube.com/watch?v=wSF82AwSDiU>

Zimmerman, C., Hossain, M., Yun, K., Roche, B., Morison, L., & Watts, C. (2006). Stolen smiles: The physical and psychological health consequences of women and adolescents trafficked in Europe. London, UK: The London School of Hygiene & Tropical Medicine.

## Annexe A : Thèmes principaux d'entrevue auprès des informateurs clés : travailleurs de première ligne et femmes du milieu de la prostitution

### *Objectif de l'entrevue*

L'objectif des entrevues menées auprès de ces personnes était de recueillir des renseignements sur les filles et les femmes autochtones du milieu de la traite et de la prostitution - y compris les travailleurs de première ligne - qui possèdent des données de première main sur la question du crime de la traite. Ces experts de la collectivité, avec leurs connaissances et compréhensions particulières, apportent des points de vue et un aperçu de la nature des problèmes et soumettent des recommandations de solutions visant à prévenir et à contrer l'exploitation sexuelle et la traite des filles et des femmes autochtones.

Les renseignements ci-dessous ont pu être recueillis au sujet des femmes autochtones du milieu de la prostitution :

- Éducation en général, le passé et l'environnement familial
- Expérience de membres de la famille avec les pensionnats indiens, participations aux cérémonies culturelles et traditionnelles, connaissance de leur langue autochtone
- Les facteurs qui ont mené les filles et les femmes autochtones à se prostituer ou à être victime de traite
- Les stratégies employées par les trafiquants pour leurrer les filles et les femmes autochtones
- Rôle joué par les drogues et l'alcool dans la vie des filles et des femmes autochtones victimes de traite
- Les facteurs qui ont contribué au maintien des filles et des femmes autochtones dans cette situation
- Raisons pour lesquelles les filles et les femmes autochtones sont ciblées par les proxénètes, les trafiquants et les clients
- Si les lois et le système de justice canadiens protègent les filles et les femmes autochtones victimes de traite ou qui se prostituent
- Impact sur les relations familiales
- Effets sur la santé (physique, mentale, émotionnelle et spirituelle)
- Services offerts et leurs impacts
- Impact des services de police et des agences de service social sur les filles et les femmes autochtones et sur les trafiquants, les proxénètes et les clients
- Obstacles aux services d'accès
- Préoccupations principales des, et pour les filles et les femmes autochtones victimes de traite ou qui se prostituent
- Modifications suggérées aux lois et règlements du Canada
- Protection et sécurité des filles et des femmes autochtones victimes de traite ou qui se prostituent
- Criminalisation des filles et des femmes autochtones victimes de traite ou qui se prostituent
- Impact du système juridique canadien visant à dissuader les clients et les trafiquants
- Influence d'Internet sur la traite et la prostitution et la surveillance des trafiquants
- Pratiques prometteuses au Canada pour lutter contre la traite

## Annexe B : Thèmes principaux d'entrevue auprès des informateurs clés : policiers, GRC et procureurs

### *Objectif de l'entrevue*

L'objectif des entrevues menées auprès de ces informateurs clés est de recueillir de l'information des policiers et des procureurs de la couronne qui ont travaillé avec les filles et les femmes autochtones du milieu de la prostitution et de la traite. Les connaissances de ces autorités légales fourniront des observations et un aperçu de la nature des problèmes ayant trait au système juridique canadien et à la traite. À partir de cette information, des recommandations de solutions visant à contrer et à prévenir la traite et l'exploitation sexuelle seront également recueillies.

Les données ont été recueillies sur les aspects suivants de la part de responsables de l'application des lois, des policiers et des agents de la GRC :

- Travail auprès des filles et des femmes autochtones victimes de traite
- Incidence des filles et des femmes autochtones victimes de traite dans la compétence respective
- Criminalisation des filles et des femmes autochtones victimes de traite
- Criminalisation des trafiquants et des clients
- Évaluation de la violence sexuelle et de la traite des filles et des femmes autochtones dans le district respectif
- Mesures pour protéger les filles et les femmes autochtones victimes de traite
- Pratiques prometteuses au Canada pour lutter contre la traite
- Formation et éducation sur les questions des filles et des femmes autochtones au Canada
- Questions concernant les autorités légales
- L'usage de drogues ou les transactions de drogues et leur corrélation avec les filles et les femmes autochtones au sein de la compétence respective
- Les données recueillies sur les filles et les femmes autochtones victimes de traite
- Accès aux conseillers et aux Aînés culturels lorsqu'on est en contact avec les filles et les femmes autochtones exploitées sexuellement ou victimes de traite.

Les données ont été recueillies sur les aspects suivants de la part des procureurs de la couronne et les avocats :

- Expérience à traiter des cas impliquant des filles et des femmes autochtones exploitées sexuellement ou victimes de traite
- Tribunaux spécialisés pour les cas d'exploitation sexuelle ou de traite
- Lois et règlements du système de justice pénale canadien traitant des victimes de délits sexuels
- Impacts du système juridique canadien visant à dissuader les clients et les trafiquants
- Les dispositions législatives offrent-elles assez de protections?
- Facteurs pour poursuivre les crimes liés à la traite
- Cas impliquant des filles et des femmes autochtones comme victimes de traite ou des trafiquants
- Critères requis pour considérer un acte comme de la traite
- Rôle des filles et des femmes autochtones pour une poursuite en justice
- Les filles et les femmes autochtones sont-elles plus exposées à la traite?
- Poursuite privée d'un cas de traite
- Preuve requise pour attester des atteintes et des blessures mentales, physiques et émotionnelles subies par une fille ou une femme autochtone dans un cas de traite
- Pratiques prometteuses au Canada pour lutter contre la traite
- Formation spécialisée traitant de la traite de personne ou des vulnérabilités propres aux filles et aux femmes autochtones

## Annexe C : Résultats en ligne du sondage de Survey Monkey par question individuelle

### 1. Quelle est votre appartenance ethnique/votre héritage culturel?

Premières Nations 80 % (8/10)  
20 % (2/10) Métis  
3 n'ont pas répondu

### 2. Quel âge aviez-vous quand vous avez été recrutée la première fois?

7,7 % (1/13) - Moins de 9 ans  
42,2 % (6/13) entre 9 - 14  
23,1 % (3/13) entre 15 - 19  
7,7 % (1/13) entre 20 - 29  
2 Préfère ne pas répondre

### 3. Est-ce que d'autres personnes ont été recrutées en même temps que vous?

50 % (6/12) Oui  
16,7 % (2/12) Non  
16,7 % (2/12) Ne sait pas  
16,7 % (2/12) Préfère ne pas répondre  
1 n'a pas répondu

### 4. Si oui, combien approximativement?

33,3 % (2/6) ont indiqué 2  
16,7 % (1/6) ont indiqué 3  
33,3 % (2/6) ne sait pas  
7 n'ont pas répondu

### 5. Qui vous a recruté?

38,5 % (5/13) Proxénète/gérant masculin  
15,4 % (2/13) Tenancière/gérante  
15,4 % (2/13) Partenaire intime (amoureux)  
23,1 % (3/13) Préfère ne pas répondre  
7,7 % (1/13) Autres - Propriétaire de club

### 6. Avez-vous signé un contrat?

0 - Oui  
75 % (9/12) Non  
1 Ne sait pas  
2 Préfère ne pas répondre

### 7. Si oui, quelle était la durée?

Aucune réponse

### 8. Vous a-t-on promis que vous feriez de l'argent?

66,7 % (8/12) Oui  
25 % (3/12) Non  
1 Préfère ne pas répondre

### 9. Si oui, combien étiez-vous censée gagner par jour?

12,5 % (1/8) 101 \$ - 150 \$  
37,5 % (3/8) 151 \$ - 200 \$  
12,5 % (1/8) 401 \$ - 500 \$  
25 % (2/8) 501 \$ et plus  
1 Ne sait pas  
5 n'ont pas répondu

### 10. Avez-vous fait de l'argent?

50 % (6/12) Oui  
41,7 % (5/12) Non  
8,3 % (1/12) Préfère ne pas répondre

### 11. Si oui, combien faisiez-vous par jour?

33,3 % (2/6) Moins de 50 \$  
16,7 % (1/6) 151 \$ - 200 \$  
16,7 % (1/6) 401 \$ - 500 \$  
16,7 % (1/6) 501 \$ et plus  
7 n'ont pas répondu

### 12. De l'argent que vous avez fait, quel pourcentage avez-vous pu garder pour vous-même?

51,1 % (4/7) 0 %  
14,3 % (1/7) 30 %  
14,3 % (1/7) 100 %  
14,3 % Ne sait pas  
6 n'ont pas répondu

### 13. Qui était votre gérant/superviseur au quotidien?

53,8 % (7/13) Proxénète/gérant masculin  
15,4 % (2/13) Tenancière/gérante  
7,7 % (1/13) Ne sait pas  
7,7 % (1/13) Préfère ne pas répondre  
15,4 % (2/13) Autre, tuteur légal, différents hommes et femmes



**14. Cette personne était-elle également votre partenaire intime (amoureux ou amoureuse)?**

46,2 % (6/13) Oui  
46,2 % (6/13) Non  
7,7 % (1/13) Ne sait pas

**15. Est-ce que cette personne recueillait l'argent que vous faisiez?**

61,5 % (8/13) Oui  
7,7 % (1/13) Non  
7,7 % (1/13) Préfère ne pas répondre  
23,1 % (3/13) Autre

**16. Combien de clients aviez-vous en moyenne par jour?**

16,7 % (2/12) - 1  
25 % (3/12) - 6  
8,3 % (1/12) - 7  
16,7 % (2/12) - 8  
16,7 % (2/12) - 10  
8,3 % (1/12) - 12  
8,3 % (1/12) Ne sait pas  
1 n'a pas répondu

**17. Combien de clients les autres femmes avaient-elles en moyenne par jour dans votre maison de prostitution ou établissement?**

50 % (6/12) Ne sait pas

**18. Avez-vous déjà été forcée ou payée pour avoir des relations sexuelles avec une des personnes suivantes :**

Médecin 36,4 % - Oui, 27,3 % - Non, 9,1 % - Ne sait pas  
Juge 33,3 % - Oui, 22,2 % - Non, 44,4 % - Ne sait pas  
Police 44,4 % - Oui, 22,2 % - Non, 33,3 % - Ne sait pas  
Travailleur social 22,2 % - Oui, 44,4 % - Non, 33,3 % - Ne sait pas  
Personnel org. non gouv./sans but lucratif 11,1 % - Oui, 44,4 % - Non, 44,4 % - Ne sait pas  
Autre personne « aidante » 12,5 % - Oui, 62,5 % - Non, 25 % - Ne sait pas

**19. Vous a-t-on demandé de faire des choses que vous ne vouliez pas accepter?**

90,9 % (10/11) Oui  
9,1 % (1/11) Non  
2 n'ont pas répondu

**20. Est-ce qu'on s'attendait à ce que vous fassiez TOUT ce que les hommes demandaient?**

100 % (11/11) Oui  
2 n'ont pas répondu

**21. Vous a-t-on déjà promis d'obtenir le poste de tenancière, superviseur ou recruteur si vous collaboriez et performiez pour votre proxénète/tenancière/trafiquant?**

45,5 % (5/11) Oui  
54,5 % (6/11) Non  
2 n'ont pas répondu

**22. Étiez-vous libre de circuler comme bon vous semble (entrer et sortir)?**

45,5 % (5/11) Oui  
54,5 % (6/11) Non  
2 n'ont pas répondu

**23. Avez-vous déjà essayé de résister de quelque façon, ou de fuir une situation?**

9,1 % (1/11) Jamais  
36,4 % (4/11) Parfois  
36,4 % (4/11) Souvent  
18,2 % (2/11) Toujours  
2 n'ont pas répondu

**24. Est-ce que d'AUTRES femmes ont résisté ou essayé de fuir la situation?**

9,1 % (1/11) Jamais  
27,3 % (3/11) Parfois  
18,2 % (2/11) Souvent  
9,1 % (1/11) Toujours  
36,4 % (4/11) Ne sait pas  
2 n'ont pas répondu

**25. Quelles étaient les conséquences si les femmes résistaient aux demandes ou étaient surprises à essayer de fuir?**

54,5 % (6/11) Battue  
27,3 % (3/11) Enfermée à clé  
45,5 % (5/11) Droguee  
45,5 % (5/11) Dette augmentée/argent dû  
27,3 % (3/11) Privée d'eau et de nourriture  
1 Autre - Des gens me suivaient et me ramenaient  
2 n'ont pas répondu

**26. Est-ce que certaines acheteurs (« clients ») ont tenté de vous aider ou d'autres à fuir?**

100 % (2/2) Non  
11 n'ont pas répondu

**27. Si oui, leur avez-vous promis quelque chose en retour?**

Aucune réponse

**28. Pouviez-vous contacter votre famille et vos amis alors que vous étiez dans la situation?**

30 % (3/10) Oui

60 % (6/10) Non

10 % (1/10) Préfère ne pas répondre

3 n'ont pas répondu

**29. Si oui, l'avez-vous fait?**

Seulement 1 des 3 qui ont répondu Oui à la question de contacter leur famille et leurs amis alors qu'il se trouvait dans leur situation

**30. Avez-vous informé votre famille et vos amis sur ce que vous faisiez?**

27,3 % (3/11) Oui

72,7 % (8/11) Non

2 n'ont pas répondu

**31. Avez-vous déjà été agressée sexuellement, violée ou brutalisée avant d'être victime de traite ou d'être exploitée sexuellement? (en tant qu'enfant, par un parent, par un partenaire, etc.)**

81,8 % (9/11) Oui

18,2 % (2/11) Non

2 n'ont pas répondu

**32. Avez-vous utilisé des substances illicites, de la drogue, de l'alcool AVANT d'être exploitée sexuellement ou victime de traite?**

36,4 % (4/11) Oui

63,6 % (7/11) Non

2 n'ont pas répondu

**33. Avez-vous utilisé des substances illicites, de la drogue, de l'alcool PENDANT que vous étiez exploitée sexuellement ou victime de traite?**

81,8 % (9/11) Oui

9,1 % (1/11) Non

9,1 % (1/11) Ne sait pas

2 n'ont pas répondu

**34. Faites-vous l'usage actuellement de drogues, d'alcool ou d'autres substances?**

27,3 % (3/11) Oui

63,6 % (7/11) Non

9,1 % (1/11) Préfère ne pas répondre

2 n'ont pas répondu

**35. Vos patrons participaient-ils à d'autres genres d'activités?**

54,5 % (6/11) Oui

9,1 % (1/11) Non

36,4 % (4/11) Ne sait pas

2 n'ont pas répondu

**36. Ces mêmes patrons participaient-ils à des activités de nature criminelle?**

72,7 % (8/11) Oui

9,1 % (1/11) Non

18,2 % (2/11) Ne sait pas

2 n'ont pas répondu

**37. Vous ont-ils fait participer ou ont-ils essayé de vous faire participer à cette activité criminelle?**

54,5 % (6/11) Oui

36,4 % (4/11) Non

9,1 % (1/11) Ne sait pas

2 n'ont pas répondu

**38. Combien de temps avez-vous été exploitée sexuellement ou avec-vous été victime de traite?**

18,2 % (2/11) Moins de 1 an

9,1 % (1/11) 2 ans

27,3 % (3/11) 3 ans

9,1 % (1/11) 4 ans

27,3 % (3/11) Plus de 5 ans

9,1 % (1/11) Préfère ne pas répondre

2 n'ont pas répondu

**39. Êtes-vous actuellement exploitée sexuellement ou victime de traite?**

18,2 % (2/11) Oui

72,7 % (8/11) Non

1 Préfère ne pas répondre

2 n'ont pas répondu